



# PLAN CLIMAT

Air Énergie Territorial  
(PCAET)

Brocéliande Communauté – Communauté de communes Saint-Méen Montauban – Montfort  
Communauté

## CINQUIEME PARTIE ÉLABORATION DES PROGRAMMES D'ACTION



brocéliande  
communauté





# SOMMAIRE DE LA CINQUIEME PARTIE - ELABORATION DES PROGRAMMES D’ACTION

CONSTRUCTION DES PROGRAMMES D’ACTION .....	5
HISTORIQUE .....	5
ARMATURE DES PROGRAMMES D’ACTION .....	5
LES PROGRAMMES D’ACTION .....	6
TABLEAU DE BORD DU PROGRAMME D’ACTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN .....	6
LES FICHES ACTION CLIMAT AIR ENERGIE .....	9
LES INDICATEURS .....	142



# CONSTRUCTION DES PROGRAMMES D'ACTION

## HISTORIQUE

Les programmes d'action, partie opérationnelle du Plan Climat, ont été réalisés par les collectivités compétentes, sur une durée d'un an (cf. troisième partie). Ils ont été coconstruits avec certains partenaires territoriaux et, dans de rares cas, avec une concertation des citoyens. Cela est particulièrement dû au temps court du scénario d'élaboration retenu et du contexte lié à la pandémie de la covid-19. Cette dernière n'a pas facilité les réunions et actions visant à aller mobiliser les acteurs locaux.

De même, les objectifs fixés dans la stratégie ne seront pas atteints par les actions mises en place dans cette première version du PCAET. Comme énoncé dans la première partie du PCAET, le choix est fait de construire des bases solides afin que dans 3 et 6 ans soient mis en place des actions qui permettront une atteinte des objectifs à 2030 et 2050. Les programmes peuvent être enrichis à chaque moment clé du PCAET. Par exemple, l'axe 3 relatif au développement des énergies renouvelables paraît peu riche en actions. Cependant, l'action commune de réaliser un schéma directeur des énergies montre la véritable volonté du territoire d'accélérer durablement sa transition énergétique. Cette action en donnera d'autre par la suite plus précises par type de gisements et de structuration des réseaux. Également, elle amènera les besoins d'organisation ou de portage financier pour que le territoire devienne autonome en énergie.

Autre exemple, l'axe 1 sur le patrimoine bâti est, quant à lui, plus riche et montre un niveau de maturité plus important du territoire sur ces questions.

Ainsi, les programmes d'action présentés sont donc parfois difficilement quantifiables, mais ils contribuent selon les degrés d'acclimatation des différentes thématiques de réaliser un socle solide. Celui-ci servira de base à de futures actions plus opérationnelles et multi partenariales.

## ARMATURE DES PROGRAMMES D'ACTION

### LES DIFFERENTS TYPES DE FICHE DES PROGRAMMES D'ACTION

Les programmes d'action sont constitués de quatre types de fiche :

- **Les fiches actions « propres »** : Comme leur nom l'indique, elles sont liées à une intercommunalité, qui poursuit un objectif particulier avec sa propre méthodologie.  
Code pour les références : **MC** (Montfort Communauté) – **CCSMM** (CC de Saint Méen Montauban) – **BC** (Brocéliande Communauté)
- **Les fiches actions « communes »** : actions où au moins deux intercommunalités visent un objectif commun dans l'application de leur action, mais avec des méthodologies et des temporalités différentes.  
Code pour les références : **FAC** (Fiche Action Commune)
- **Les actions « mutualisées »** : les trois intercommunalités, ou une structure extérieure, travaillent ensemble à la mise en œuvre de ladite action. Cela consiste à regrouper des moyens financiers et/ou humains et/ou organisationnels, afin d'optimiser l'efficacité de mise en œuvre et l'impact d'un projet.  
Code pour les références : **FAM** (Fiche Action Mutualisée)

### TEMPORALITE DES FICHES ACTIONS

Pour chaque fiche action, un ordre de priorité est donné ; celui-ci se réfère au code ci-dessous :

- ★★★ - Action lancée au cours des trois premières années du PCAET
- ★★ - Action lancée pendant le premier PCAET
- ★ - Action lancée selon les opportunités

# LES PROGRAMMES D'ACTION

## TABLEAU DE BORD DU PROGRAMME D'ACTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN

OR.	Renvoi dans la stratégie	Action		Nom de l'action (fait l'objet d'une fiche-action)	Priorité	Lancement prévisionnel pour CC Saint-Méen Montauban				
		N°	Type			2022	2023	2024	2025	2026
1. BATI ET EQUIPEMENTS	I.1	1	FAM	Ouvrir un Service Public de Performance Energétique de l'Habitat : Conseil Rénov'Energie	★★★					
	I.1	2	FAC	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	★★★					
	I.1	3	CCSMM	Utiliser la revoyure du programme local de l'habitat (PLH) pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie	★★★					
	I.1	4	FP	SLIME : Servie Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie						
	I.2	5	FAC	Lancer une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé (CEP)	★★★					
	I.2	6	FAC	Elaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables	★★★					
	I.2	7	FAC	Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés	★★					
	I.2	8	CCSMM	Mise en place d'une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics intercommunaux	★★★					
	I.2	9	FAC	Fourniture en énergie verte des bâtiments publics communautaires (100%)	★★★					
	I.3	10	FAM	Sensibiliser les entreprises à des rénovations et constructions écoresponsables	★★★					
	I.3	11	FAM	Encourager et accompagner la montée en compétence des métiers de la construction	★★★					
2. MOBILITES	II.1	12	FAM	Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités	★★★					
	II.1	13	FAC	Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage auprès des habitants	★★★					
	II.1	14	FAC	Accompagner, développer et animer la pratique du coworking	★★★					
	II.1	15	FAC	Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives	★★★					
	II.1	16	FAC	Renforcer et promouvoir les transports en commun	★★★					
	II.1	17	FAC	Déploiement des bornes de recharge de véhicule (SDIRVE - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques)	★★★					
	II.1	18	FAC	Elaborer une stratégie de mobilité	★★★					
	II.1	19	FAC	Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité	★★★					
	II.2	20	CCSMM	Etudier le potentiel d'ouverture d'une plateforme multimodale de transport de marchandises à la Brohinière	★★					
3. ENR	III.1	21	FAM	Réalisation d'une planification énergétique territoriale	★★★					
	III.1	22	FAC	Développer les installations photovoltaïques en ombrières, au sol ou en toiture	★★★					
	III.1	23	CCSMM - FP	Fiche Projet : Initier et mener une réflexion sur un projet d'autoconsommation collective sur le territoire	★					
4. AGRICULTURE / FILIERE BOIS	IV.1	24	FAC	Evolution du dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'écoconditionnalités	★★★					
	IV.1	25	FAC	Adhésion au groupement de commande Terres de Sources®	★★★					
	IV.1	26	CCSMM	Mettre en place une convention partenariale avec le CIVAM 35 au sujet d'une animation de territoire sur la transmissibilité des fermes	★★★					
	IV.1	27	CCSMM	Réaliser une étude en périmètre de captage d'eau potable : vers une agriculture moins consommatrice et dépendante de la ressource en eau	★★★					
	IV.2	29	FAC	Poursuivre, pérenniser et assurer une montée en puissance des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage	★★★					
5. ECORESPONSABILITES	V.1 / V.2	30	FAM	Lancer le programme « Territoire Econome en Ressources » (TER)	★★★					
	V.2	31	CCSMM	Soutenir les communes et leurs restaurations collectives dans l'application de la loi EGALIM	★★					
	V.3	32	FAC	Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable	★★★					
	V.3	33	FAC	Elaborer une politique d'achat écoresponsable	★★★					
	V.3	34	FAC	Définir une stratégie de tourisme durable sur le territoire de « Destination Brocéliande »	★					
	V.3	35	CCSMM	Mettre en place un fonds de concours transition énergétique et écologique destiné aux communes	★★					
	V.3	36	CCSMM	Tendre vers un numérique plus responsable	★★★					
	V.4	37	FAC	Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	★★★					
6. ADAPTATION ET RESILIENCE	VI.1	38	FAC	Stratégie territoriale consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux de bassin versant	★★★					
	VI.1	39	CCSMM	Outil et mode de gestion des parcelles en périmètre de protection de captage : protéger la ressource en eau	★★★					
	VI.1	40	CCSMM - FP	Fiche Projet : Elaboration d'un Plan de Paysage pour la Transition énergétique et climatique sur le territoire	★					
	VI.1	41	CCSMM	Lancer un programme pluriannuel de plantations	★★★					
	VI.3	42	CCSMM	Identification des zones humides, des puits de carbone, et restauration des zones humides communales	★★★					
	VI.3	43	CCSMM	LIFE ARTISAN - Accroître la résilience des territoires en incitant à l'usage de solutions d'adaptation fondées sur la nature	★★★					
7. GOUV	VII.1	44	FAC	Mise en œuvre d'une gouvernance locale Climat-Air-Energie	★★★					

	VII.1	45	FAM	Gouvernance : Renforcer la coopération entre les 3 EPCI du pays de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET	★★★	
	VII.2	46	FAC	Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie	★★★	



**ORIENTATION 1 - LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DU PARC BÂTI ET DES ÉQUIPEMENTS : UNE PRIORITÉ POUR RÉDUIRE RAPIDEMENT ET EFFICACEMENT LES BESOINS EN ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS DE GES**

- **LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS DU PETIT TERTIAIRE : UN PUBLIC À ACCOMPAGNER**
- **AMÉLIORER LA PERFORMANCE DU PATRIMOINE PUBLIC ET SA GESTION**
- **L'ARTISANAT, LES GRANDES ENTREPRISES DE SERVICE ET INDUSTRIELLES DU TERRITOIRE : DES BONNES PRATIQUES À METTRE EN OEUVRE**



## Ouvrir un Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat : Conseil Rénov'Énergie



**PILOTE(S)** : Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PRIORITE DONNE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

**Énergétique**

Énergie primaire économisée liée aux opérations  
(KWh / MWh)

**Carbone**

Evitement GES lié aux opérations  
(t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>)

**Santé-Environnement**

**Suivi / Évaluation**

Respects des objectifs annuels fixés  
(après 2022)

### CONTEXTE - ENJEUX

Le syndicat Mixte du Pays de Brocéliande avec les EPCI du territoire ont lancé une étude de potentialité pour l'ouverture d'un Service Public de Performance Énergétique et de l'Habitat (SPPEH). Suite à cette étude le service a pu ouvrir fin 2021.

Le SPPEH doit répondre aux besoins d'amélioration du confort des logements et les petits locaux professionnels du tertiaire, lutter contre la précarité énergétique et tenir les engagements nationaux, régionaux et territoriaux en matière d'énergie et de climat par la généralisation de travaux de rénovation globale et performante. Dans ce but, il est organisé pour répondre à 3 missions :

1. Sensibiliser, informer, conseiller et accompagner tous les ménages, ainsi que les professionnels du petit tertiaire, dans leur souhait d'amélioration de l'habitat et leur projet de rénovation énergétique. Cela doit se faire indépendamment de tout intérêt commercial, dans une logique de guichet unique et accessible à tous sans conditions de ressources ;
2. Mobiliser, structurer et accompagner les différentes filières professionnelles concernées (bâtiment, immobilier, secteur bancaire...);
3. Communiquer avec et animer les différents réseaux autour de la rénovation énergétique.

### OBJECTIFS

- Conseil gratuit, neutre et indépendant pour les projets de rénovation énergétique de l'habitat individuel pour les propriétaires et locataires sans condition de revenu.
- A terme, un accompagnement du « petit tertiaire » dans les projets de rénovation énergétique de leurs locaux ;
- 319 logements rénovés par an, une fois la dynamique lancée ;
- Critère de la rénovation performante : 35% de gain d'énergie ou une consommation après travaux de 331 KWhep/m<sup>2</sup>/an.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Lancement du service fin 2021 – début 2022.

### ACTEURS DU PROJET

Les trois EPCI et la Région Bretagne financent le service porté par le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens humains** : recrutement à terme de 2 ETP par le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande.

**Moyens financiers** : 120 000 € dont 75% financés dans le cadre de la convention avec la Région et 25% financés par les EPCI.





## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** :

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Évaluation
Énergie primaire économisée liée aux OPAH-RU (Kwh)	Évitement GES lié aux OPAH-RU (t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> )		Logement réhabilité "énergie" (Nombre) Accompagnement lié à la lutte contre la précarité énergétique (Nombre) Montant total des travaux réalisés (€ ttc) Montant total des subventions versées (€)

### CONTEXTE – ENJEUX

Les trois EPCI du pays de Brocéliande ont chacun lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur leur territoire et prévoient de renouveler cette opération en lien avec le dispositif « Petites Villes de Demain ».

## Contributions de Brocéliande Communauté

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : ANAH, Département 35, DDTM 35, Conseil Renov'Énergie du pays de Brocéliande (SPPEH), opérateur de l'étude pré-opérationnelle et opérateur agréé par l'ANAH pour l'accompagnement des propriétaires, acteurs des domaines thématiques de l'OPAH.

### CONTEXTE - ENJEUX

L'OPAH vise à inciter et à accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans la réalisation de travaux dans leur logement, selon des thématiques : lutte contre la précarité énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne/très dégradé. L'OPAH se matérialise par une convention d'objectifs signée entre le Département, l'ANAH et la Communauté de communes, tenant compte du diagnostic du territoire issu de l'étude pré-opérationnelle. L'éligibilité des ménages à ce dispositif est conditionnée à leurs ressources, selon une grille de revenus mise à jour par l'ANAH.

L'accompagnement des bénéficiaires est complet par l'opérateur retenu pour le suivi-animation de l'OPAH :

- Conseil sur l'éligibilité du foyer et celle des travaux envisagés ;
- Visite-diagnostic du logement avec évaluation énergétique et/ou diagnostic autonomie ;
- Constitution du dossier de demande de subvention (plan de financement, aide à la décision) auprès des acteurs dont l'ANAH ;
- Visite de fin de travaux pour assurer de leur conformité avec ceux prévus ;
- Interface avec la collectivité porteuse de l'opération.

La collectivité apporte une aide financière complémentaire aux autres aides mobilisées (ANAH, caisses de retraite, etc ...), permettant aux propriétaires d'avoir un reste à charge des travaux à payer qui soit réduit.

Brocéliande Communauté a démarré en 2016 une première OPAH sur les huit communes que compose le territoire. D'une durée d'abord de 3 ans, elle a été renouvelée pour une année supplémentaire jusqu'au 31 août 2020.

La Communauté de communes apporte une aide financière complémentaire aux autres aides mobilisées (ANAH, caisses de retraite, programme « habiter mieux », etc ...), permettant aux propriétaires d'avoir un reste à charge des travaux à payer qui soit réduit.

Afin d'éviter une rupture dans l'information en matière de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire entre la fin de l'OPAH et un dispositif suivant, le CDHAT a été missionné pour l'animation de deux permanences mensuelles de conseil auprès des habitants sur la rénovation énergétique et les dispositifs d'aide existants ; une **phase transitoire de conseil** instaurée dès septembre 2020 pour une année, renouvelée jusqu'à la fin de l'année 2021.

**Budget** : 8 640 € ttc pour 1 an + 2 160 € ttc pour 4 mois supplémentaires.

### OBJECTIFS

Une deuxième OPAH sur le territoire permettra à Brocéliande Communauté de poursuivre ses efforts en matière de soutien à la réhabilitation de logements qualifiés d'énergivores en 2015 (diagnostic de l'étude pré-opérationnelle de la 1<sup>ère</sup> OPAH). En effet, ces habitats énergivores étaient essentiellement concentrés dans un « croissant » passant par Maxent, Plélan-le-Grand et Paimpont.

Une **1<sup>ère</sup> étape** consiste à mener une nouvelle étude pré-opérationnelle en 2022, intégrant les résultats de l'OPAH 2016-2020 et les enjeux de précarité énergétique restant à traiter sur le territoire, ainsi qu'à identifier les problématiques et le périmètre d'opération (OPAH et/ou OPAH-RU). Une convention d'objectifs sera convenue entre la collectivité et l'ANAH pour formaliser la stratégie d'intervention concernant le parc privé en termes d'objectifs quantitatifs à atteindre et de moyens à mobiliser.

En parallèle, un Service Public de la Performance Énergétique de l'habitat (SPPEH) sera mis en place à l'échelle du pays de Brocéliande pour le compte des trois EPCI qui le composent (co-financement du fonctionnement du service).

Le service sera mené de façon expérimentale à compter de septembre 2021 (démarrage, mise en place de la communication, lancement auprès des publics, etc ...), pour devenir opérationnel en janvier 2022.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Ainsi, l'étude réalisée devra notamment permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quels périmètres et quels dispositifs programmés faut-il retenir ? Les OPAH-RU sont justifiées par de graves dysfonctionnements urbains et sociaux sur les territoires. L'objectif est de les résorber pour améliorer les conditions de vie et d'accueil de la population du quartier via la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, le développement de l'offre locative sociale et l'amélioration de l'environnement urbain. Une cheffe de projet « Petites Villes de Demain » est en poste depuis septembre 2021 pour identifier les possibilités d'intervention sur le territoire, en matière soit d'OPAH uniquement, soit d'OPAH-RU en complément. Le périmètre de l'OPAH-RU peut se limiter à l'îlot, d'un ou plusieurs quartiers où se concentrent de l'insalubrité, une forte dégradation de l'habitat, ou d'autres problèmes (friches urbaines, vacances et extrême vétusté des immeubles, typologies de logements inadaptées, nécessité de recomposition urbaine en secteur dense...) qui posent d'importants problèmes d'habitabilité et/ou de fonctionnement urbain.
- Le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
- Quels objectifs quantitatifs doivent être fixés pour un prochain dispositif programmé ?
- Quelles aides financières communautaires ? (Niveau d'abondement, modification des primes existantes, création de nouvelles primes...)
- Quelles(s) action(s) déployer à l'égard des copropriétés ?
- Quelles modalités de mobilisation et d'accompagnement des propriétaires et porteurs de projet doivent être déployées pour permettre l'atteinte des objectifs fixés ?

En matière de lutte contre l'habitat indigne et d'action foncière et immobilière, quelles actions doivent être mises en place, quels outils doivent-ils être déployés, quels immeubles ou îlots doivent-ils être ciblés en priorité ?

## ACTEURS DU PROJET

Moyens humains mobilisés :

- Chargée de mission Développement Durable et Habitat pour 30% de son temps (OPAH 2016-2020)
- Opérateur pour le Service de Conseil aux habitants, sous forme de permanence de 2h deux fois par mois.
- Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » depuis septembre 2021.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Moyens financiers mobilisés pour l'OPAH 2016-2020 :

- Etude pré-opérationnelle sur les huit communes (2015) : 25 000 €
- Volet ingénierie : 166 000 € correspondant à la prestation de l'opérateur, déduction faite des 25% de subvention annuelle de l'ANAH pour l'année 1, 2 et 3, soit 13 000 € environ.
- Aide aux propriétaires pour leurs travaux : 308 000 € sur fonds communautaires pour répondre aux demandes de subvention des propriétaires pour leurs travaux. **Près de 59% de ce budget a été versé aux propriétaires (180 862 €)** et 14% est réservé aux propriétaires dont le délai de réalisation des travaux (3 ans à compter de la date de dépôt du dossier à l'ANAH) est encore en cours (43 701 €), soit une consommation du budget global de 73% (224 663 €). **La précarité énergétique représente près de 83% des aides attribuées (149 763 €).**
- Modalités de l'aide communautaire attribuée : **Jusqu'en août 2019** : 20% du montant ttc des travaux restant à la charge du propriétaire – plafonnées à 2 000 € par logement pour la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation du logement / plafonnées à 4 000 € par logement pour la lutte contre l'habitat indigne. **A compter de septembre 2019** : Selon le gain énergétique après travaux (inférieur ou supérieur à 40%), taux d'aide de 20% ou de 50% sur le montant ttc des travaux restant à la charge du propriétaire (mêmes plafonds). Pour l'adaptation du logement, taux d'aide amélioré à 50% du montant ttc restant à la charge du propriétaire.

# Contributions de la CC de Saint-Méen Montauban

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban, Montauban-de-Bretagne, Saint-Méen-le-Grand

**PARTENAIRE(S)** : ANAH, Banque des territoires, la DDTM 35

## CONTEXTE - ENJEUX

La Communauté de communes Saint-Méen-Montauban a lancé deux OPAH classiques successives sur 2 périmètres différents, une en 2012 correspondant au périmètre de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Montauban-de-Bretagne, puis une deuxième en 2016 sur le périmètre de l'ancienne collectivité du Pays de Saint-Méen-le-Grand auquel se sont ajoutées les communes de Saint-Pern et d'Irodouer.

En 2021, deux communes du territoire de la CC Saint-Méen Montauban sont lauréates du programme « Petites Villes de Demain » : Montauban-de-Bretagne et Saint-Méen-le-Grand. Ce programme vise à soutenir les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et à leur donner les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation et de modernisation des centres-bourgs. Il offre ainsi la possibilité de solliciter des actions en faveur de la dynamisation des centres-bourgs sur des thématiques aussi variées que le commerce, l'habitat ou la mobilité. Dans ce cadre, la CC Saint-Méen-Montauban pilote la démarche partenariale en adhérant au programme et a recruté une chargée de mission.

Dans ce contexte, la CC Saint-Méen-Montauban souhaite réaliser une étude pré-opérationnelle permettant d'avoir un état des lieux du parc privé, de vérifier l'opportunité de réaliser une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, et de définir la stratégie d'intervention la mieux adaptée au territoire.

## OBJECTIFS

- Revitalisation des centres bourgs, renouvellement urbain
- Lutte contre la vacance
- Lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique
- Adaptation des logements à la perte d'autonomie

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

La Communauté de communes Saint-Méen-Montauban s'apprête à lancer une étude-pré opérationnelle dans le cadre du renouvellement d'une OPAH, en approfondissant le volet renouvellement urbain. Les étapes de cette phase pré opérationnelle se décomposent comme suit :

### En tranche ferme : Etude pré-opérationnelle OPAH classique

- **Phase 1** : Diagnostic global du territoire / Etude diagnostic (volet habitat indigne, énergétique, logements vacants, perte d'autonomie)
- **Phase 2** : Analyse d'un échantillon permettant de définir le cadre d'intervention de l'OPAH : Cette analyse approfondie d'un échantillon du parc permettra de dégager des cibles prioritaires, des objectifs qualitatifs et quantitatifs d'amélioration des logements.
- **Phase 3** : Etude opportunité renouvellement urbain  
Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » dont les communes de Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne sont lauréates, un projet de revitalisation de leur centre-bourg respectif se planifie. C'est dans ce contexte que l'intervention sur l'habitat, et plus particulièrement en cœur de ville, se veut plus ambitieuse.  
L'objectif de cette mission est donc d'apprécier la faisabilité d'un programme d'OPAH en Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et d'identifier sur les centres-bourgs des communes de Saint-Méen-le-Grand et de Montauban-de-Bretagne, les périmètres propices et les volumes qui seraient à traiter, le cas échéant.
- **Phase 4** : Rédaction du projet de convention OPAH classique  
Dans ce cas, un bureau d'étude accompagnera la CC Saint-Méen-Montauban pour déterminer les objectifs qu'elle souhaite atteindre, déterminer les moyens qu'elle peut apporter sur fonds propres et les partenaires qu'elle pourra solliciter pour mener à bien une telle opération. Cette étude se terminera par la rédaction d'un projet de convention d'opération.

### En tranche optionnelle 1 : Etude pré-opérationnelle OPAH renouvellement urbain

En fonction des résultats obtenus par l'étude d'opportunité en renouvellement urbain, les instances communautaires et communales concernées choisiront de s'engager ou non dans une étude pré-opérationnelle OPAH-Renouvellement Urbain, sur tout ou partie du périmètre préalablement identifié par l'étude d'opportunité en renouvellement urbain. Selon les enjeux identifiés, en priorité par l'étude susmentionnée, cette étude aura pour mission de préciser les conditions de mise en place d'une OPAH-RU.

- **Phase 5** : Diagnostic complet : approfondir et affiner l'étude d'opportunité en renouvellement urbain et le diagnostic précédemment réalisé à l'échelle du ou des périmètres identifiés afin de calibrer l'opération.
- **Phase 6** : Définition de la stratégie d'intervention et du programme d'action opérationnel  
A l'issue du diagnostic dressé, il sera attendu du bureau d'étude une proposition de stratégie d'intervention à l'échelle du périmètre identifié, à court, moyen et long terme. Celle-ci explicitera les voies et moyens opérationnels pour répondre aux enjeux identifiés et aux objectifs arrêtés.

### En tranche optionnelle 2 : Rédaction d'un projet de convention OPAH RU

- **Phase 7** : Rédaction d'un projet de convention OPAH RU

## ACTEURS DU PROJET

A définir en fonction des résultats de l'étude pré opérationnelle pour le suivi / animation des OPAH(RU)

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
		Lancement animation				

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Lancement de l'étude pré-opérationnelle sur l'ensemble des communes (OPAH) : 40 000 € (subvention de l'ANAH à 25%)
- OPAH-RU : 15 000 € (subvention : 25% Banque des territoires, 25% ANAH)

# Contributions de Montfort Communauté

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : ANAH, Département 35, DDTM 35, Conseil Rénov'Énergie du Pays de Brocéliande (SPPEH), Opérateur spécialisé dans l'accompagnement des propriétaires (CDHAT, Soliha, ...), Département 35 pour les dossiers relevant de la MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale)

## CONTEXTE - ENJEUX

### Phase 1 -Contexte : mise en œuvre d'une 1<sup>ère</sup> OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Montfort Communauté a pris fin le 31 août 2017 après 5 ans d'animation. Le CDHAT était l'opérateur missionné pour conduire cette opération.

L'objectif de la dernière prolongation pour Montfort Communauté était de poursuivre les objectifs fixés afin :

- D'augmenter le nombre de rénovations thermiques
- De favoriser l'autonomie des personnes âgées ou handicapées par des travaux d'adaptation
- De lutter contre l'habitat indigne

### Les résultats de l'OPAH

Les objectifs initiaux de l'OPAH ont été dépassés lors de la 3<sup>ème</sup> année. Ils ont donc été revus pour les 2 années supplémentaires. L'OPAH a permis de rénover 143 logements sur le territoire, dont 125 dans le cadre de l'OPAH et 18 « hors OPAH » dans le cadre d'un dispositif complémentaire pour des travaux d'économie d'énergie.

- 505 porteurs de projets ont été renseignés : 90% d'entre eux étaient des propriétaires occupants.
- 419 dossiers constitués.

Pour les propriétaires occupants, le gain énergétique moyen était de 41% : avant travaux, 64% des logements avaient une étiquette énergétique en F ou G. Grâce aux travaux projetés, 77 % des logements auront une étiquette au minimum en E. Pour les propriétaires bailleurs, avant travaux, les logements avaient tous une étiquette énergétique G. Grâce aux travaux projetés, les logements auront une étiquette énergétique entre B et C.

### Les dépenses

Les dépenses pour l'étude pré-opérationnelle, l'animation, le suivi et l'évaluation se montent à 200 000 €HT. Un total de subventions publiques allouées (ANAH, Département, Montfort Communauté et MDPH) est de 1 680 523 € dont 115 277 € par Montfort Communauté. Les travaux ont généré 2 813 000 €TTC de dépenses dans les entreprises locales.

### Phase 2 – Service de Conseils aux habitants – post-OPAH 2020-2021

Depuis septembre 2018, Montfort Communauté a mis en place un dispositif d'information et d'accompagnement pour favoriser la rénovation du parc de logements privés existants. A cet effet, des aides de l'ANAH sont mobilisées en secteur diffus. Montfort Communauté contribue également à hauteur de 5 % du montant HT des travaux éligibles par l'ANAH. La subvention de la collectivité est plafonnée à 1 000 €.

Aussi, le CDHAT, opérateur-conseil, assure, lors de sa permanence mensuelle, une mission d'information et d'accompagnement aux propriétaires privés du territoire dans le cadre de leurs projets d'amélioration de l'habitat.

Sur la période d'avril 2020 à mars 2021, 16 dossiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été commandés au CDHAT, dont 10 concernant la rénovation énergétique et 3 pour l'adaptation d'un logement. Le montant des travaux engagés par les particuliers représente 333 882 € TTC.

Si le choix de l'opérateur par les propriétaires se porte sur le CDHAT, ces derniers bénéficient d'un reste à charge égal à zéro € après déduction des aides de l'ANAH et de Montfort Communauté pour l'accompagnement. Ainsi, Montfort Communauté a accordé 8 235 € sous forme de subventions aux propriétaires et 10 596 € pour le conseil et l'accompagnement individuel de ces derniers. Les travaux effectués ont permis d'éviter 2 032 kg équivalent CO<sub>2</sub> de rejets annuels et économiser 2 096 kWh<sub>EP</sub> par an.

## OBJECTIFS

Les objectifs de réhabilitation fixés : Les études pré-opérationnelles permettront de définir à la fois les thématiques à traiter et les objectifs à atteindre (OPAH et OPAH-RU).

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### Phase 3 : mise en œuvre des actions inscrites au Plan Climat Air Énergie Territorial

1. Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) par EPCI  
Une étude pré-opérationnelle devra être menée, intégrant les résultats de la 1<sup>ère</sup> OPAH et des enjeux de précarité énergétique restant à traiter sur le territoire ainsi que la question de l'adaptation du logement.
2. Mise en œuvre d'une ou deux OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

### SPPEH

En parallèle de ces 2 opérations, un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) est mis en place à l'échelle du pays de Brocéliande pour le compte des 3 EPCI qui le composent (co-financement du fonctionnement du service). Le service est mené de façon expérimentale à compter de septembre 2021 (démarrage, mise en place de la communication, lancement auprès du public, etc. ...), pour une action opérationnelle depuis janvier 2022.

## ACTEURS DU PROJET

- **OPAH** : L'opérateur assure le suivi et l'animation de l'OPAH sur sa durée (entre 3 et 5 ans), c'est-à-dire :
  - Montage des dossiers de demande de subvention avec les propriétaires et les acteurs mobilisés pour le financement des travaux
  - Dépôt des dossiers auprès de l'ANAH pour avis favorable au regard de l'éligibilité des personnes et des travaux projetés
  - Transmission des données statistiques de l'OPAH à la Communauté de communes
  - Réalisation des bilans annuels de l'OPAH et présentation en comité de pilotage annuel
  - Conseil technique permettant d'optimiser la visibilité de l'OPAH et sa réussite : proposition d'éventuels ajustements et actions à mener (relance de la communication, sensibilisation spécifique auprès des entreprises, modification des taux d'aide, etc. ...)
  - Envoi à la collectivité des demandes de paiement de la subvention dès la visite de fin de travaux réalisée.
- **Les collectivités assurent** :
  - Le suivi d'un tableau de bord des dossiers (coordonnées, thématiques, indicateurs techniques et financiers, ...)
  - Le fonctionnement du comité d'attribution des aides (CAA), composé d'élus en charge de l'habitat et des finances, et qui est réuni pour valider le montant de l'aide communautaire de chaque dossier
  - Le paiement de la subvention après vérification des pièces et justificatifs (plan de financement définitif et factures), en lien avec le service comptabilité

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

---

#### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- **Le budget des EPCI** : non défini au moment de la rédaction de la présente fiche, pour les deux dispositifs.
- **Les aides financières apportées aux habitants** : non définies au moment de la rédaction de la présente fiche.
- **La communication /promotion du dispositif** : les supports et dispositifs de communication dits « classiques » utilisés lors de la 1<sup>ère</sup> OPAH seront repris (affiche, flyer, parution, presse, réunion publique, etc. ...).



OR N° 1



Utiliser la revoyure programme local de l'habitat pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie



**PILOTE(S) :** Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S) :**

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION :** ★★★

**INDICATEURS :**

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Indicateurs définis dans la revoyure du PLH

## CONTEXTE - ENJEUX

Depuis 2017, la stratégie locale de l'habitat de la CC Saint-Méen Montauban est formalisée dans un Programme Local de l'Habitat (PLH). Elle est construite de façon transversale et intégrée avec la planification des déplacements, l'aménagement du territoire, la planification urbaine. Le PLH arrivant à échéance en 2022, sa révision devra prendre également en compte les enjeux et objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial en les intégrant à sa stratégie et à son plan d'action.

Le bilan des cinq années de mise en œuvre du PLH devrait permettre d'élever encore plus le niveau d'ambition de certaines actions, ou alors de les adapter afin de répondre au mieux aux besoins des communes et du territoires pour les 5 années qui suivront la validation de la révision.

## OBJECTIFS

Prendre en compte les enjeux climat air énergie dans la révision du PLH.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

- Dans une logique de développement territorial durable : la politique de l'habitat encourage la limitation de l'étalement urbain en proposant des seuils ou encadrement à suivre :
  - Nombre maximum de nouveaux logements construits,
  - Conseil sur la typologie des logements (collectif, individuel, intermédiaire) et leur localisation ;
- En lien avec la mobilité durable, le PLH définit des zones préférentielles de développement dans des zones bien desservies par les transports en commun et/ou dans des zones au trafic apaisé, favorisant les modes actifs aux dépens de la voiture et/ou dans des zones où l'exposition aux polluants atmosphériques est minimale ;
- Le PLH fixe des objectifs chiffrés en matière de rénovation thermique et de construction neuve, et de lutte contre la précarité énergétique. Pour construire sa politique, la collectivité doit mobiliser les parties prenantes de son territoire directement concernées par la construction et la rénovation durable (artisans, entreprises, SPPEH...)
- Le PLH préconise des niveaux de performance élevés à atteindre pour les constructions et rénovations de l'habitat.
- L'amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments est visée, par exemple avec des exigences ou recommandations sur les systèmes de ventilation ou des recommandations sur les matériaux utilisés (matériaux de construction, peinture, mobilier...)
- Le PLH fait référence à des labels de performance
- L'appropriation du PLH par les communes est facilitée : déclinaison des objectifs, articulation avec les PLU et les projets communaux, travail d'animation

En lien avec les observatoires régionaux et nationaux, le dispositif d'observation de l'habitat mis en place dans le cadre du suivi du PLH (ou autre dispositif de planification de la construction/rénovation) intègre des indicateurs attestant de l'habitat durable.

## ACTEURS DU PROJET

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028



## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Coût de la révision du PLH à prévoir : Coût prévisionnel : 25 000 €





## FICHE PROJET : SLIME - Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Énergie



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : Réseau CLER

**FICHE-PROJET**

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Non définis au stade de projet

### CONTEXTE – ENJEUX

Le SLIME constitue un guichet unique local de prise en charge des situations de précarité énergétique, **quel que soit le statut d'occupation du logement**. Il a vocation à :

- **Centraliser vers une plateforme (physique et/ou téléphonique) unique les signalements de ménages modestes qui rencontrent des difficultés liées à l'énergie dans leur logement, afin de pouvoir déclencher une visite sur place et réaliser un premier diagnostic sociotechnique** de la situation. Les intervenants sociaux, les fournisseurs et distributeurs d'énergie, les professionnels du secteur médical, les facteurs, les gardiens d'immeuble, etc., doivent pouvoir faire remonter facilement vers cette plateforme les situations préoccupantes qu'ils rencontrent dans leurs activités quotidiennes (avec l'accord des ménages, évidemment).
- **Encourager, via cette plateforme, tous les acteurs du territoire concerné à même de proposer aux ménages des solutions variées, après la visite initiale de diagnostic sociotechnique, à se connaître, à dialoguer, à s'organiser**, afin de pouvoir réorienter les ménages vers la piste d'action la plus adaptée à leur situation. Il s'agit des opérateurs du logement (type Soliha) et de l'auto-réhabilitation accompagnée, des acteurs de l'énergie (structures porteuses d'une mission EIE par exemple), des services techniques des collectivités (insalubrité, indécence, gestion des impayés...), des intervenants sociaux, des structures de médiation sociale et logement (ADIL, CLCV...), etc.

### OBJECTIFS

Un SLIME intègre **systématiquement trois étapes** :

1. L'organisation d'une **chaîne de détection**
2. Un **diagnostic sociotechnique au domicile** des ménages identifiés
3. L'orientation des ménages vers des **solutions durables et adaptées** pour sortir de la précarité énergétique

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Le déploiement du programme SLIME pourra être prochainement évalué après une première année du SPPEH et selon les besoins identifiés sur le territoire. La mise en œuvre de ce programme devra nécessairement s'accompagner en amont d'une réflexion à la mise en place d'une gouvernance la plus optimale possible.

### ACTEURS DU PROJET

Non définis

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Non définis





## Lancer une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé (CEP)



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : Les communes

**PRIORITE DONNE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé-Environnement

Suivi / Évaluation

Réalisation de l'étude d'opportunité  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

Intérêt des communes membres (% et nombre)

### CONTEXTE - ENJEUX

Un Conseil en Energie Partagé a existé à l'échelle du pays de Brocéliande entre 2009 et 2012, au service des communes des cinq communautés de communes existantes à cette période (avant les fusions d'intercommunalités). Depuis bientôt 10 ans, le territoire est identifiée « zone blanche », ne disposant pas de service dédié pour les collectivités.

Un CEP est un service d'accompagnement et de conseil sur la maîtrise et la performance énergétique à destination des collectivités. Ce service est destiné aux communes de moins de 10 000 habitants car étant le maillon des collectivités disposant d'un patrimoine étendu, elles sont fléchées comme les futures utilisatrices. L'objectif étant de mieux maîtriser et réduire les dépenses de consommations énergétiques de leurs bâtiments publics. Ainsi, l'idée est de réaliser une enquête d'intérêt auprès des communes de chaque intercommunalité.

### OBJECTIFS

- Présenter le dispositif et les services aux communes (mission et organisation)
- Présenter les bénéfices apportés par un CEP en termes :
  - De compétence technique dans le domaine de l'énergie (accompagnement, assistance, réseau de conseillers, etc...),
  - De maîtrise de l'énergie au sein des bâtiments publics,
  - De maîtrise des coûts des consommations.
- Sonder et évaluer les besoins réels des communes.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

#### Étape 1 : Lancement d'une enquête d'opportunité de ce service auprès des communes de chaque EPCI

- Élaboration conjointe de l'enquête (questions) entre les trois communautés de communes ;
- Réalisation de l'enquête par chaque EPCI auprès des communes de son territoire ;
- Réception des enquêtes à l'échelle de chaque commune ;
- Analyse des résultats à la fois par EPCI et à l'échelle du pays de Brocéliande permettant d'identifier les besoins globaux ;
- Intervention du référent régional CEP pour présenter le services, ses avantages et inconvénients aux élu.e.s du territoire.

#### Étape 2 : Mise en place du Conseil en Énergie Partagé

Cette étape sera déclenchée si les résultats de l'enquête d'opportunité montrent un intérêt suffisant de la part des communes quant à l'ouverture d'un CEP.

Les contours de la mise en place du CEP seront définis en concertation avec les 3 communautés de communes, afin de proposer une action efficace à une échelle pertinente (rapport coût des moyens humains mobilisés vs efficacité du service). Une demande de financement peut être réalisée auprès de l'ADEME (financement d'un poste).

### ACTEURS DU PROJET

**Les EPCI** : Concevoir l'enquête / Mener l'enquête auprès de leurs communes / Analyser les retours.

**Réseau régional des CEP** : Intervention du référent régional pour un temps de présentation/sensibilisation auprès des élus communaux.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Création trame d'enquête	Lancement de l'enquête					

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Coût moyen d'un service CEP : 1,30 € / habitant



## Élaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** :

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

### Énergétique

Énergie primaire économisée liée aux travaux (Kwh)  
Gain énergétique cumulé sur le patrimoine bâti intercommunal après travaux  
Calcul potentiel d'économie d'énergie  
Étiquetage énergétique des bâtiments publics  
Postes les plus consommateurs d'énergie dans les bâtiments (éclairage, chauffage, électronique)

### Carbone

Evitement GES lié aux travaux (t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>)

### Santé – Environnement

### Suivi / Evaluation

Audits énergétiques réalisés (Nombre)  
Part des bâtiments audités (%)  
Evolution de la facture énergétique (%)  
Nombre de bâtiments rénovés BBC sur le nombre total de bâtiments rénovés (%)  
Investissement en rénovation (€ total et €/an)

### CONTEXTE – ENJEUX

Pour rappel, le décret tertiaire, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2020, fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires :

- Réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40% dès 2030, puis de 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010.
- Sont concernés tous les bâtiments privés ou publics, ou les ensembles de bâtiments qui accueillent une activité tertiaire sur 1 000 m<sup>2</sup> ou plus. Si l'une des activités cesse et fait basculer la superficie tertiaire sous ce seuil, l'obligation est maintenue.
- Les actions destinées à atteindre les objectifs doivent porter sur la performance énergétique des bâtiments, l'installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôle et de gestion active de ces équipements, les modalités d'exploitation des équipements, l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et le comportement des occupants.

Sur le patrimoine soumis au décret tertiaire, les communautés de communes devront établir un plan d'action à l'échelle du bâtiment ou du patrimoine de rénovation énergétique.

## Contributions de Brocéliande Communauté

Élaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** :

### OBJECTIFS

L'objectif est de programmer un suivi précis des consommations, tous flux confondus (énergie et eau essentiellement), des bâtiments publics, à la fois du parc communautaire et communal, pour aboutir à une gestion performante de ces parcs. Il faut ainsi acquérir et conserver une connaissance fine des consommations de l'ensemble du patrimoine public, et cela passe par :

- **La mise en place d'un tableau de bord** des suivis des consommations d'énergie (et autres flux comme l'eau notamment) par l'analyse des factures ;
- **La maintenance et l'installation de « petits » équipements**, si nécessaire ;
- **La sensibilisation des usagers des bâtiments publics** (par l'affichage, message de communication...) **ou des utilisateurs de ces locaux** (lorsqu'un bâtiment est mis à disposition ou loué).

Un inventaire du patrimoine bâti existe dans chacune des neuf collectivités du territoire (Brocéliande Communauté et ses huit communes), de façon plus ou moins précis et détaillé. Certaines disposent d'audits énergétiques de leurs bâtiments, d'autres non.

→ Pour celles disposant de diagnostics ou d'audits énergétiques, les préconisations de travaux sont alors identifiées, mais doivent bien évidemment faire l'objet d'une mise à jour en fonction des dernières réglementations énergétiques en vigueur. Elles doivent être également budgétisées et planifiées sur plusieurs années, par la collectivité propriétaire.

→ Pour les bâtiments publics n'ayant pas fait l'objet de diagnostics ou d'audits, la mission pourrait être confiée à un **Conseiller en Energie Partagé** ; structure de conseil qui serait intéressant à mettre en place sur le territoire. Une étude d'opportunité auprès des communes est prévue début 2022 pour recenser leur intérêt de mobiliser un tel service d'appui et de conseil en rénovation énergétique (voir fiche action relative à « Etude d'opportunité pour la mise en place d'un CEP »).

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

La réalisation de l'étude d'opportunité auprès des communes sur l'intérêt de la mise en place d'un CEP sur le territoire est le point de départ à la réalisation de la présente action. En effet, sans le CEP, il est probable que la présente fiche soit reportée ou reformulée dans sa méthodologie pour quand même répondre à une amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics.

Les étapes à dérouler :

- Mise en place du Conseil en Energie Partagé pour mobiliser son appui technique lors des réflexions sur l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine public ;
- Mobilisation du CEP par les communes, pour générer des retombées économiques positives entre le coût d'adhésion à ce service et les économies d'énergie réalisées.

Toutefois, sans le CEP, seul le volet « sensibilisation des usagers et utilisateurs des bâtiments publics » pourra être accompli.

### ACTEURS DU PROJET

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Remarque : D'ici à la mise en service d'un Conseil en Énergie Partagé, Brocéliande Communauté a la possibilité de prolonger la politique de soutien aux communes menée depuis 2013 dans le cadre de travaux réalisés par les communes dans leurs parcs de logements locatifs sociaux. La collectivité verse une aide financière à hauteur de 30% du montant des travaux, dans la limite de 3 000 € par logement et du budget annuel alloué : 15 000 €. Une réflexion est menée par les élus dans le cadre du futur Pacte fiscal et financier 2022-2028 qui sera validé à la fin de l'année 2021.

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Élaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : France relance, SDE 35

## CONTEXTE – ENJEUX

La définition d'une stratégie patrimoniale globale permettra, après une première étape de diagnostic stratégique du patrimoine, de planifier et de phaser le programme de rénovation sur 5 à 10 ans (extension, réhabilitation...). Ce plan décrit l'ensemble des actions que seront envisagées de conduire sur le patrimoine communautaire. Il devra donc s'axer majoritairement sur l'optimisation de l'usage du patrimoine, la réhabilitation du patrimoine et le développement des énergies renouvelables, tout en assurant, si besoin, de nouvelles constructions à performance énergétique exemplaire. Ce plan comportera également les investissements et temps de retour associés, ainsi qu'une programmation prévisionnelle des actions envisagées. Il faudra anticiper les évolutions réglementaires en visant l'exemplarité dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des installations. Les labels de références (ex : Effinergie Rénovation) sont à privilégier.

## OBJECTIFS

- Les objectifs de rénovation seront définis via les études et audits énergétiques. Une hiérarchisation et une priorisation des travaux seront établis.
- Rénover les bâtiments les plus consommateurs et les plus énergivores : viser un niveau de rénovation minimum en se calquant sur la réglementation thermique.
- Amélioration d'un à deux niveaux de la performance énergétique des bâtiments en passage en C a minima : 801 169 kWh de consommation électrique d'après le Bilan GES de la collectivité réalisé en 2017, et 593 455 kWh de Gaz naturel pour 11 994 m<sup>2</sup> de surface de bâtiments, soit une étiquette énergie moyenne des bâtiments de 221,8 kWhEP/m<sup>2</sup>/an (étiquette D/E).
- 20% de baisse d'émissions de GES en 4 ans (203 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> en 2018) : Pour les GES, étiquette C avec 17,5 kg<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

1. Sur la base d'un état des lieux initial, la CC Saint-Méen Montauban définit les objectifs, à court et moyen terme, et trace une trajectoire cible avec les rythmes et performances à atteindre pour la massification de la rénovation énergétique du patrimoine intercommunal (objectifs quantifiés en nombre ou % de bâtiments à rénover, avec un échéancier)

La CC Saint-Méen Montauban a réalisé une demande de financement auprès du SDE 35 dans le cadre du programme ACTE dans le but **d'auditer énergétiquement deux bâtiments intercommunaux en 2022. (les plus gros consommateurs d'énergie)**

2. Le programme d'action contient :
  - des mesures d'urgence/court terme (les bâtiments principaux sont traités en priorité) ;
  - des mesures à long terme pour les équipements ayant un potentiel d'économie (type de mesures, coûts prévus, moment de la mise en œuvre) ;
  - une estimation des potentiels d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre ;
  - une estimation de la production d'énergie renouvelable générée.

Mais d'ores et déjà, la collectivité a prévu de mener **une action de re-lamping dans sept de ses bâtiments en 2023**. Dans le cadre du plan de relance, la CC Saint-Méen Montauban a candidaté à l'accompagnement spécifique appelé « rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales ».

3. Le programme est associé à une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI)

Les travaux devront :

- Permettre une meilleure adaptation du bâti au changement climatique (confort d'été, risques naturels...)
- Favoriser le recours aux filières locales d'éco-rénovation, qui contribue à la montée en compétences des professionnels locaux

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Budget prévisionnel de 4 000 € par audit énergétique (financement de 50% par audit, plafond de 2 500 € de subvention par audit)

Action de re-lamping : budget prévisionnel de 153 000 € (30% de subvention dans le cadre du plan de relance).

# Contributions de Montfort Communauté

Élaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : SDE 35, CEP éventuellement mis en service sur le territoire, Breizh ALEC et ALEC du pays de Rennes

## CONTEXTE - ENJEUX

Pour rappel, le décret tertiaire, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2020, fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires :

- Réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40% dès 2030, puis de 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à 2010.
- Sont concernés tous les bâtiments privés ou publics, ou les ensembles de bâtiments qui accueillent une activité tertiaire sur 1 000 m<sup>2</sup> ou plus. Si l'une des activités cesse et fait basculer la superficie tertiaire sous ce seuil, l'obligation est maintenue.
- Les actions destinées à atteindre les objectifs doivent porter sur la performance énergétique des bâtiments, l'installation d'équipements performants et de dispositifs de contrôles et de gestion active de ces équipements, les modalités d'exploitation des équipements, l'adaptation des locaux à un usage économe en énergie et le comportement des occupants.

## OBJECTIFS

Sur le patrimoine soumis au décret tertiaire, les communautés de communes devront :

- Avant le 30 septembre 2021 : OBLIGATOIRE : Commencer à établir un plan d'action à l'échelle du bâtiment ou du patrimoine (ce plan ne doit pas être déposé sur la plateforme OPERAT, mais peut être contrôlé par la DDTM pour vérifier sa réalisation).
- Le 30 septembre 2022 : Poursuivre l'établissement du plan d'action et commencer les actions les plus simples.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

**Actions à mettre en œuvre pour l'Hôtel Communautaire (court terme) :**

Un audit énergétique de l'Hôtel Communautaire a été réalisé en décembre 2019. Ci-dessous les opportunités d'amélioration représentant les économies potentielles les plus significatives :

- Mise en place d'une horloge sur la VMC simple flux pour sa mise à l'arrêt la nuit : a été fait (économies potentielles : 3 700 €/an)
- Passage des luminaires en led : a été fait (économies potentielles de 747 €/an)
- Remplacement des menuiseries bois en simple vitrage par des menuiseries bois en double vitrage (selon les prescriptions et l'accord des ABF) nécessiterait un investissement de 220 k€ et des économies potentielles de : 65 823.1 kWh, soit 4 408.22 € et 15 338.10 kgCO<sub>2</sub>/an
- Diminution de la consigne de température (de 23°C à 21°C) : à faire de préférence après remplacement des vitrages pour ne pas dégrader le confort dans les bureaux. Nécessiterait un investissement de 0 € et des économies potentielles de : 15 092.9 kWh soit 1 005.19 € et 3 531.75 kgCO<sub>2</sub>/an
- Mise en place d'un dispositif de monitoring connecté permettant un meilleur suivi des consommations par usage énergétique (chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage, bureautique, process...).

**L'élaboration d'un Plan Pluriannuel de Rénovation Énergétique (PPRE) du bâtiment intercommunal et communal (long terme) :**

Les travaux réalisés devront être suivis à la fois en Commission n°8 « Patrimoine communautaire et numérique » et en Commission n°9 « Développement durable et transition écologique ». L'objet de cette action est de suivre les consommations et d'aboutir à une gestion performante (du point de vue énergétique) de l'ensemble du patrimoine public (communautaire et communal).

Au travers des audits énergétiques et des diagnostics des bâtiments, l'objectif sera d'avoir une vue d'ensemble sur le patrimoine public et sa performance afin d'élaborer un plan de gestion et d'amélioration du patrimoine public. Il s'agira d'ajustements techniques, des changements d'équipements de chauffage, des travaux de rénovation etc. En ayant une vue d'ensemble, il sera possible de hiérarchiser les actions prioritaires et de connaître les bâtiments les plus énergivores, d'en identifier la source et d'y apporter une solution. La réalisation d'un plan pluriannuel de rénovation énergétique est alors pertinente :

- Réaliser un inventaire du patrimoine public (intercommunal et/ou communal) ;
- Réaliser un bilan énergétique global sur les trois dernières années (collecte de données etc.) ;
- Réaliser un bilan faisant ressortir les économies potentielles et les actions possibles ;
- Présentation aux élus (intercommunaux et/ou communaux) de leur patrimoine, de leurs dépenses en énergie et faire ressortir le potentiel d'économies réalisables ;
- Élaboration d'un PPRE (plan pluriannuel de rénovation énergétique du patrimoine public) ;
- Hiérarchiser les priorités d'ajustement et de réglages des équipements, les changements de comportements et d'usages, les travaux de rénovation, les solutions pour les bâtiments les plus énergivores ;
- Élaboration d'un plan d'action ;
- Échelonnement des dépenses (plan de financement échelonné sur plusieurs années) ;
- Trouver des financements (dispositifs nationaux, locaux, subventions, CEE) ;
- Réaliser un suivi régulier des consommations, accompagnement des projets, actions de sensibilisation ;
- Mise en place d'une animation territoriale sur ce sujet ;
- Mise en réseau des collectivités pour massifier la rénovation énergétique sur le patrimoine communautaire et communal.

## ACTEURS DU PROJET

Deux scénarios envisagés :

1. Mise en place d'un Conseil en Énergie Partagé pour mettre en place un outil de suivi et élaborer un plan pluriannuel cohérent : enquête nécessaire auprès des communautés de communes et les communes si intéressées par ce service.
2. Audits énergétiques pour les bâtiments communautaires et communaux identifiés comme prioritaires, pour l'élaboration d'un plan pluriannuel d'amélioration de la performance du patrimoine public
  - Mais inconvénients : manque de suivi et de vision globale du projet d'optimisation énergétique
  - Moyens humains : Responsable Ingénierie, Chargé de mission Environnement

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

---

**MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS**

Investissement de 500 k€ pour les huisseries de l'hôtel de Montfort Communauté (BP 220 k€)



## Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** :

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

### Énergétique

Étiquette énergétique des bâtiments  
(DPE : A, B, C, D, E, ...)

### Carbone

Bilan carbone du patrimoine en  
année n ( $t_{eq} CO_2$ )

### Santé – Environnement

### Suivi / Évaluation

Bâtiments rénovés BBC ou équivalent (Nombre et %)

Bâtiments neufs correspondant aux exigences de la RE 2020 (Nombre et %)

Evolution du parc en classement par étiquette énergétique

### CONTEXTE - ENJEUX

Le secteur du bâtiment est un gros consommateur d'énergie et un gros émetteur de GES. Les trois EPCI souhaitent définir en interne des niveaux de performance pour la construction et la rénovation de leurs bâtiments intercommunaux. Cela concerne l'utilisation efficace de l'énergie, un niveau en matière de performance thermique ; la prise en compte de la santé et la qualité environnementale des bâtiments ; de la durabilité dans la construction et les études, de l'exploitation et de la maintenance ; et de la construction écologique dans les passations de marchés.

## Contributions de Brocéliande Communauté

Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** :-

### CONTEXTE - ENJEUX

Des projets de bâtiments ont vu le jour récemment, respectant des critères énergétiques (voir ci-dessous). Il s'agit des équipements suivants :

- L'EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants jusqu'à 3 ans) intégré à la Maison de l'Enfance et des Services à Plélan-le-Grand, dont la commune a été maître d'ouvrage → ouverture en août 2019.
- L'EAJE situé à Bréal-sous-Montfort dont Brocéliande Communauté est maître d'ouvrage → ouverture septembre 2023, avec 24 places pour l'accueil des tout-petits jusqu'à 3 ans.
- Le Pôle Entrepreneurial de Brocéliande situé à Bréal-sous-Montfort → ouverture en septembre 2023, à destination des entreprises, avec 18 bureaux, 5 ateliers, 1 atelier/espace tertiaire de coworking, une galerie d'exposition et les bureaux administratifs (1 400 m<sup>2</sup>).

Une fiche ANNEXE est jointe ci-après pour préciser / expliciter les bâtiments exemplaires récemment construits, tenant compte des éléments retenus en matière de conception de ces bâtiments, de santé et de gestion / prévention des déchets.

### OBJECTIFS

La collectivité s'engage à définir en amont de ses projets, un certain nombre de critères à rechercher et notamment :

- en matière de conception de bâtiment : consommation énergétique, matériaux utilisés pour la construction (éco-matériaux, provenance locale), production d'énergie, confort thermique ;
- en matière de santé : matériaux et mobiliers utilisés, qualité de l'air ;
- en matière de prévention et de gestion des déchets : fonctionnement des services du bâtiment ;
- en matière d'impact sur la biodiversité.

Dans la continuité de ces projets, Brocéliande Communauté analysera systématiquement l'ensemble de ces critères à l'occasion des projets de rénovation ou de constructions neuves à venir. Comme les projets récemment engagés, les projets chercheront à dépasser les exigences réglementaires thermiques en vigueur. Elle engagera une réflexion sur ce sujet avec les communes du territoire pour élargir ces principes à l'ensemble des bâtiments publics et se dotera d'indicateurs permettant d'évaluer les améliorations sur le parc bâti public. Les principes de construction bioclimatique mentionnés dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique « Cadre de vie » du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) seront intégrés au moment de la conception des projets.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

**Moyens financiers** : Les moyens financiers mis en œuvre s'inscriront dans les plans pluriannuels d'investissement et devront répondre aux objectifs poursuivis en matière d'exemplarité. Les analyses et calculs devront se faire sur le long terme et intégrer les effets de la performance énergétique et thermique du bâtiment.

**Moyens humains** : Responsable du pôle technique assisté le cas échéant d'un CEP // Les agents en charge d'un projet // Service aménagement du territoire (notamment l'agent en charge du PCAET) // Service commande publique.

### ACTEURS DU PROJET

La **collectivité** est responsable de l'analyse et du niveau d'ambition lié aux différents projets de rénovation ou de constructions neuves. Elle arbitre des moyens mis en œuvre, s'assure du respect des engagements pris et évalue les impacts de cette action dans le cadre du PCAET par le biais d'indicateurs spécifiques. Sur le plan financier, elle recherchera les différents dispositifs de financements permettant de limiter les éventuels surcoûts liés à l'amélioration des performances des bâtiments.

Les **partenaires** potentiels de la collectivité pourront être financeurs, experts techniques, énergétiques ou environnements et leur rôle dépendra des projets mis en œuvre sur la durée du PCAET.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Budget défini en fonction de la nature et l'envergure du projet.

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** :

## CONTEXTE - ENJEUX

La CC de Saint-Méen-Montauban, lors de ses dernières constructions, s'est positionnée sur la mobilisation de matériaux biosourcés et a visé la performance énergétique de ses nouveaux bâtiments.

Les bâtiments présentant des caractéristiques environnementales intéressantes sont les suivants :

- La maison de la Petite enfance de Muel – Construction paille et ossature bois (année de livraison : 2016)
- La maison de la Petite enfance de Saint-Méen le Grand qui a le label Passiv'haus (année de livraison : 2018)
- La maison de la Petite enfance de Montauban-de-Bretagne qui a le label Passiv'haus (année de livraison : 2018)
- L'espace entreprise « Le tissé » à Montauban-de-Bretagne qui a le label Effinergie (année de livraison : 2020)
- La rénovation et réhabilitation en cours du centre aquatique AQUORUS à Saint-Méen le Grand qui vise la RT 2012 et la Haute Qualité Environnementale (HQE) (année de livraison : 2022)

## OBJECTIFS

Afin d'inscrire pleinement ses constructions et rénovations dans une politique volontariste, la collectivité devra systématiquement définir dans le cahier des charges de ses projets de construction / rénovation / réhabilitation des niveaux concernant :

- L'utilisation efficace de l'énergie ;
- Le niveau minimum en matière de performance thermique et de production d'énergie renouvelable ;
- La santé et la qualité environnementale des bâtiments (notamment la qualité de l'air intérieur, mobilier utilisé...);
- La durabilité dans la construction et les études, l'exploitation et la maintenance ;
- La limitation de la climatisation ;
- La construction écologique dans les passations de marchés.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Les critères pressentis de mise en œuvre :

- Les constructions neuves sont passives (niveau d'exigence équivalent au label Passiv'haus) ou à énergie positive et à haute performance environnementale (tel que défini dans la réglementation sur l'exemplarité pour les constructions publiques) ;
- Les rénovations visent un niveau de consommation à atteindre ;
- Les niveaux de performance et les pratiques recommandées font référence à des labels ou référentiels de qualité reconnus au niveau national ou régional, par exemple : label E+C-, Passiv'haus, etc... ;
- Le confort d'été est pris en compte, mais le recours à la climatisation est limité en été, notamment par l'architecture bioclimatique. Si le recours à la climatisation est néanmoins nécessaire, les appareils seront de classe A, avec un EER (coefficient d'efficacité frigorifique) de 4 minimum ;
- Les matériaux utilisés ont une faible énergie grise, sont locaux, recyclés ou recyclables facilement quand cela est possible. Une importance est accordée au cycle de vie des matériaux utilisés ;
- Les chantiers sont respectueux de l'environnement (limitation des nuisances environnementales engendrées par les différentes activités du chantier, principalement en matière de gestion des déchets, limitation des pollutions – eau, - air-, respect de la biodiversité et des milieux, et limitation du bruit) ;
- La végétalisation est privilégiée (dans une approche multicritères dans le choix des essences : risques d'allergies, biodiversité, production alimentaire, entretien...).

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

## Contributions de Montfort Communauté

Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Les partenaires potentiels de la collectivité pourront être financeurs, experts techniques, énergétiques ou spécialistes en environnement et leur rôle dépendra des projets mis en œuvre sur la durée du PCAET.

### CONTEXTE - ENJEUX

La collectivité s'engage à définir en amont de ses projets des critères environnementaux dans le cahier des charges, selon par exemple :

- L'utilisation efficace de l'énergie ;
- Un niveau élevé en matière de performance thermique ;
- L'installation d'énergies renouvelables ;
- L'utilisation d'éco-matériaux ;
- L'utilisation de matériaux locaux ;

### OBJECTIFS

Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics neufs ou rénovés (matériaux biosourcés, conception bioclimatique, santé (QAI et confort d'été)), fonctionnement écoresponsable, prévention et gestion des déchets.

- Nombre de bâtiments exemplaires construits ou rénovés
- Évolution du parc en classement par étiquette énergétique

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Les critères de mise en œuvre seront à définir avec le service porteur du projet, le responsable du Pôle Ingénierie, le Pôle Commande Publique et le Service environnement en fonction du projet.

Le service environnement de Montfort Communauté effectuera la veille réglementaire en termes de produits innovants, produits bas carbone et produits biosourcés pouvant être utilisés sur les bâtiments publics et en ERP (établissement recevant du public).

Un des exemples de projet de la collectivité sera la réhabilitation de l'ancien Sport 2000 en centre-ville de Montfort-sur-Meu, qui devrait accueillir une recyclerie.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Dans le cadre des rénovations, la collectivité s'appuiera sur la réalisation du Plan Pluriannuel de Rénovation Énergétique du patrimoine public.

Si la collectivité décide de mettre en place un CEP, l'agent pourra également l'accompagner dans les choix de conception/rénovation et dans la constitution de cahiers des charges.

**Moyens humains** : Responsable du pôle Ingénierie, tous agents en charge d'un projet, service environnement

**Moyens financiers** : un surcoût des travaux est à prévoir

-



## Mise en place d'une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics intercommunaux



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : SDE 35

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Energétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Evaluation
Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh, kWh/hab. et m <sup>2</sup> )			
Part de bâtiments publics de classe E, F ou G selon le DPE pour l'énergie (%)	Emission des GES du patrimoine intercommunale (t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> )		Dépense énergétique de la collectivité (€/an)
Taux des besoins en énergie électrique par des EnR produites ou achetées. (%)			Part de bâtiments faisant l'objet d'un suivi annuel de ses consommations (%)

### CONTEXTE - ENJEUX

Le suivi des consommations énergétiques du patrimoine bâti permet de gérer au mieux la consommation d'énergie, d'identifier les éventuels dysfonctionnements du patrimoine, ainsi que de bâtir les pistes d'actions pour l'améliorer. Le suivi régulier des consommations et des dépenses est essentiel dans cette démarche de maîtrise de l'énergie.

### OBJECTIFS

Tendre vers une connaissance quasi-totale du patrimoine (consommation d'énergie, émission de GES, conception), disposer de leviers et d'informations permettant de faciliter la rénovation et l'installation d'outil d'efficacité et de performance énergétique.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

- Mettre en place un socle de connaissance initial sur son patrimoine :
  - Établissement d'une liste de tous les bâtiments et équipements (avec surface, année de construction, installations techniques, type d'occupation, ...)
  - Inventaire des contrats d'exploitation ou de maintenance de chaque bâtiment, et des principaux travaux effectués depuis leur livraison, ainsi que les contrats d'énergie ;
  - Identification des gros consommateurs et les soumettre à un diagnostic énergétique, type DPE a minima (viser les bâtiments générant 50% des consommations) ;
  - Saisir toutes les factures d'énergie des trois dernières années ou demander aux gestionnaires du réseau de distribution un détail pluriannuel des consommations des bâtiments de la collectivité si pas de suivi existant. Pour les bâtiments soumis au décret tertiaire, saisir toutes les données de consommations depuis 2014 ;
  - Si la gestion des bâtiments est déléguée, la collectivité partage et coconstruit les objectifs et le diagnostic avec ses partenaires.
- S'organiser pour effectuer le suivi régulier des consommations énergétiques du patrimoine (deux fois / an)
- Organiser et réaliser le diagnostic des bâtiments, jusqu'à une connaissance quasi-totale du patrimoine (consommation, production, besoins, matériaux et technique de construction, qualité de l'air).
- Communiquer sur les consommations énergétiques du patrimoine auprès des services et des élu.e.s.

### ACTEURS DU PROJET

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergie auquel adhère la CC Saint-Méen Montauban, le SDE 35 offre la possibilité aux collectivités l'accès à une plateforme de suivi de leurs consommations d'énergie. Dans le cadre du programme ACTEE, le syndicat a proposé à la CC d'être territoire « test » et « pilote » pour le lancement de la future plateforme en ligne.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2021                      2022                      2023                      2024                      2025                      2026                      2027



### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

De 2 000 € à 4 000 € pour la réalisation d'un audit énergétique selon la taille du bâtiment (priorité au Manoir de la Ville Cotterel et à la maison du Développement).



## Fourniture en énergie verte des bâtiments publics communautaires



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban, Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : SDE 35

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Taux de consommation couverte par des garanties d'origine renouvelable (%)

### CONTEXTE - ENJEUX

Pour répondre aux obligations de l'ouverture de marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat de l'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE 35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz. Afin d'aller plus loin et de soutenir la transition énergétique, le groupement d'achat du SDE 35 fait évoluer ses offres pour accompagner dans un achat plus « vert » et offre la possibilité d'adhésion à 100% de la consommation couverte par des garanties d'origine renouvelable.

## Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Fourniture en énergie verte des bâtiments publics communautaires

**PILOTE(S)** : SDE 35 et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : SDE 35

### CONTEXTE - ENJEUX

#### OBJECTIFS

100% de la consommation couverte par des garanties d'origine renouvelable en 2023.

#### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

En 2019, le conseil communautaire de la CC Saint-Méen-Montauban avait choisi d'adhérer au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE 35. Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE 35, chargées de la passation des marchés d'énergie. L'exécution des marchés est assurée par la CC Saint-Méen Montauban. Lors de l'adhésion de la Communauté de communes au groupement de commandes « Energie », la collectivité avait intégré une base de 50% de garanties d'origine renouvelable.

Afin d'aller plus loin et de soutenir la transition énergétique, le groupement d'achat du SDE 35 fait évoluer ses offres pour accompagner dans un achat plus « vert » et offre la possibilité d'adhésion à 100% de la consommation couverte par des garanties d'origine renouvelable. Le surcoût de cette adhésion est de l'ordre de 0,2% des factures actuelles. La CC Saint-Méen-Montauban souhaite adhérer à cette nouvelle offre, et passera à partir de 2023 à 100% de la consommation couverte par des garanties d'origine renouvelable.

#### ACTEURS DU PROJET

Les SDE 35 est chargé des commissions d'appel d'offres, et de la passation des marchés d'énergie.

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

#### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Le surcoût de cette adhésion est de l'ordre de 0,2% des factures actuelles.

# Contributions de Montfort Communauté

Fourniture en énergie verte des bâtiments publics communautaires

**PILOTE(S)** : SDE 35, Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : SDE 35

## CONTEXTE - ENJEUX

Pour répondre aux obligations de l'ouverture de marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat de l'électricité. Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE 35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un nouveau groupement de commandes « énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz. Afin d'aller plus loin et de soutenir la transition énergétique, le groupement d'achat du SDE 35 fait évoluer ses offres pour accompagner dans un achat plus « vert » et offre la possibilité d'adhésion à 100% de la consommation couverte par des garanties d'origine renouvelable. Le surcoût de cette adhésion est de l'ordre de 0,2% des factures actuelles.

## OBJECTIFS

100% de la consommation couverte par des garanties d'origine renouvelable en 2023.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Dans le cadre du prochain marché de 2023, Montfort Communauté a décidé d'adhérer à la nouvelle offre proposée par le SDE 35 et tous les établissements communautaires seront couverts à 100% par des énergies renouvelables. Pour aller plus loin dans la démarche, deux équipements (la salle de tennis et la piste d'athlétisme) seront couverts par l'offre « Haute Valeur Environnementale ». Cela signifie que l'argent de la facture finance directement la transition énergétique en contribuant à l'émergence de nouvelles installations de production (surcoût de l'ordre de 15 à 30%).

## ACTEURS DU PROJET

**SDE 35** : Chargé des commissions d'appel d'offres, et de la passation des marchés d'énergie

**Montfort Communauté** : Chargée de l'exécution du marché. Consommateur

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Le Pôle Ingénierie assure le suivi du contrat
- Surcoût de cette adhésion est de l'ordre de 0,2% des factures actuelles



## Sensibiliser les entreprises à des rénovations et constructions écoresponsables



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : Les communes

**PRIORITE DONNE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé-Environnement

Suivi / Évaluation

Adaptation des dispositifs économiques existants  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

Réalisation du Cahier de Recommandations  
Architecturales et Paysagères avec un volet « éco-  
construction / éco-rénovation »  
(Réalisé / Non réalisé / En cours)

Professionnels informés / sensibilisés (Nombre)

### CONTEXTE - ENJEUX

Le développement économique est non seulement une compétence obligatoire des intercommunalités, mais une volonté forte des élus communautaires d'accompagner l'implantation et le développement d'entreprises sur le territoire.

Les trois communautés de communes, au travers leur service économie, accueillent et accompagnent les porteurs de projets et entreprises en fonction de leurs besoins et attentes. Ils les orientent également vers les partenaires ou assurent directement le suivi du projet.

Leurs missions en matière de développement économique sont multiples : aménagement et commercialisation des zones d'activités économiques, construction et location d'immobiliers d'entreprises : ateliers-relais, bureaux, accueil, accompagnement et orientation des entreprises désireuses de s'implanter, dispositifs d'aides financières, et animation économique du territoire.

### OBJECTIFS

- Encourager les entreprises à la rénovation énergétique de leurs locaux
- Sensibiliser à l'éco-construction / éco rénovation

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

#### 1. Accompagner et encourager les entreprises à la rénovation énergétique de leurs locaux

Les trois communautés de communes du pays de Brocéliande ont élaboré une stratégie économie-emploi commune (SD3E) autour de 3 axes : accompagner les entreprises, animer et promouvoir le territoire.

Une réflexion est en cours dans le but d'inclure des objectifs environnementaux en faveur des transitions écologiques dans la politique économique des trois EPCI. Au travers du Programme « *Territoire Économe en Ressource* » (TER), un accompagnement des entreprises est prévu, notamment via la réalisation de diag'éco-flux.

L'objectif est d'accompagner les entreprises vers les dispositifs d'aides existants et les orienter vers les partenaires dans le cadre de leurs projets (le guichet « *Tremplin, Transition écologique pour les PME* » - ADEME, la plateforme [agirpourlatransition.ademe.fr](http://agirpourlatransition.ademe.fr), le diag'éco-flux - BPI France, éco défi CMA...)

Une communication commune aux trois EPCI sur ces dispositifs et les aides de l'ADEME sera à prévoir de manière plus précise. L'objectif étant :

- D'informer les artisans/commerçants et entreprises des aides et dispositifs existants dont ils peuvent bénéficier pour la rénovation ;
- De mettre en relation les entreprises désirant rénover leurs locaux avec le réseau local de professionnels et artisans ;
- D'encourager à la rénovation énergétique en adaptant les dispositifs d'aide existants. L'idée étant d'ajouter une bonification aux dispositifs (Pass Commerce et Artisanat, Prêt croissance, ...) liée à un critère d'éco-conditionnalité.

#### 2. Sensibiliser à l'éco-construction et à l'éco rénovation

Le premier rôle des EPCI va être de sensibiliser les porteurs de projets, artisans de la construction, maîtres d'œuvre, club d'entreprises et élu-e-s. Il faudra les informer sur l'existence des dispositifs et artisans compétents, puis valoriser ces derniers. Plusieurs hypothèses sont en cours de réflexion :

- Création d'un Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères (CRAP) avec un volet « éco-construction / éco-rénovation » pour les projets de bâtiments d'entreprises sur les parcs d'activités.
- Imposer l'avis d'un architecte conseil sur les questions d'éco-construction / éco-rénovation sur les projets de demande de permis de construire en parcs d'activités pour inciter à la mise en œuvre du CRAP.

Ces deux actions ne sont pas contraignantes pour les entreprises. En effet, le CRAP ne constitue qu'un cahier de recommandations. L'avis de l'architecte n'est pas non plus contraignant. L'objectif est d'inciter les entreprises à intégrer l'éco-construction dans leurs projets et de les sensibiliser.

### ACTEURS DU PROJET

- **SPPEH** : information, conseil, accompagnement et suivi des entreprises dans leurs projets de rénovation énergétique.
- **Service économie des EPCI** : Coordination de la politique économique et de développement local, relais d'information, lien avec les outils existants, ...
- **SMICTOM Centre-Ouest** : le Programme « *Territoire Économe en Ressource* »
- **CCI et CMA** : relais d'information auprès des professionnels
- **Région Bretagne** : partenaire institutionnel
- **Initiative Brocéliande** : mise en œuvre des bonus liés au Prêt Croissance
- **ADEME** : appui technique et financier

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

**MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS**

-



## Encourager et accompagner la montée en compétence des métiers de la construction



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande, le Conseil Rénov'Energie (SPPEH).

**PARTENAIRE(S)** : Le Conseil Rénov'Energie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

**PRIORITE DONNE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Energétique

Carbone

Santé-Environnement

Suivi / Évaluation

Professionnels accompagnés (Nombre)

Création du référentiel  
(Réalisé / non réalisé / en cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

Le développement économique est non seulement une compétence obligatoire des intercommunalités, mais une volonté forte des élu·e·s communautaires d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire. Les trois communautés de communes, au travers leur service économie, accueillent et accompagnent les porteurs de projet et entreprises en fonction de leurs besoins et attentes. Leurs missions en matière de développement économique sont multiples :

- Aménagement et commercialisation des zones d'activités économiques,
- Construction et location d'immobiliers d'entreprises : ateliers-relais, bureaux,
- Accueil, accompagnement et orientation des entreprises désireuses de s'implanter ou de se développer sur le territoire,
- Dispositifs d'aides financières,
- Animation économique du territoire.

Les trois communautés de communes du pays de Brocéliande ont élaboré une stratégie économie-emploi commune (SD3E) autour de trois axes : accompagner les entreprises, animer et promouvoir le territoire. Une réflexion est en cours dans le but d'inclure des objectifs environnementaux en faveur des transitions écologiques dans la politique économique des communautés de communes.

### OBJECTIFS

- Référencer les artisans et professionnels du bâtiment sur le territoire : état des lieux des artisans et entreprises du bâtiment et de la rénovation énergétique sur le territoire (artisans, constructeurs, architectes, maîtres d'œuvre, bureau d'études, diagnostiqueurs)
- Orienter les particuliers vers des artisans locaux, recensés, pour leurs travaux de rénovation énergétique : actions SPPEH.
- Communiquer et informer le professionnel sur :
  - Les objectifs de rénovation énergétique et les modes d'accompagnement des ménages par la collectivité ;
  - Les formations (travail avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Fédération Française du Bâtiment) ;

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

**Accompagner les artisans dans leur formation pour les inciter à monter en compétence sur la rénovation énergétique :**

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) propose déjà un catalogue de formations à destination des artisans. Il s'agit ici de renforcer les liens entre la collectivité et la chambre consulaire afin de programmer des interventions de la CMA auprès des professionnels du territoire pour présenter les formations disponibles et leur intérêt. Le Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), dans son 3<sup>ème</sup> volet, doit animer des réseaux d'entreprises avec les services économiques déjà en place dans le but d'aboutir à des rénovations de bâtiments plus performantes en :

- Facilitant la connaissance des formations à destination des artisans ;
- Accélération la labélisation RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) des professionnels ;
- Suscitant l'envie de groupement pour une meilleure maîtrise des chantiers de rénovation.

En parallèle, la communication sur les formations autour des métiers de la construction doit être renforcée grâce notamment aux points accueil emploi (PAE) des EPCI et We Ker, le réseau des missions locales, en relation avec la Région Bretagne.

### ACTEURS DU PROJET

- SPPEH : recensement des entreprises du secteurs et conseil aux particuliers.
- Service économie et emploi : relais d'information, collaboration avec la CMA.
- CMA : aide à l'identification de formations, mobilisation des artisans et professionnels du bâtiment et de la rénovation énergétique.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028



### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Le Service Public de Performance Énergétique et de l'Habitat (SPPEH) ;
- Le Service économique des trois communautés de communes ;
- Les chargés de missions environnement / PCAET des trois communautés de communes





## **ORIENTATION 2 : RÉDUIRE LA DÉPENDANCE À LA VOITURE ET À LA MOBILITÉ CARBONÉE**

- **LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN : DE GRANDS CHANGEMENTS À OPÉRER ET À ACCOMPAGNER**
- **LE TRANSPORT DES MARCHANDISES, UN SECTEUR À ENJEUX À LA FOIS POUR RÉDUIRE LES GAZ À EFFET DE SERRE, LES NUISANCES SONORES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR**





## Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : -

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Actions de sensibilisation réalisées auprès des entreprises et leurs salariés / an (Nombre)

Entreprises engagées dans la démarche (Nombre)

### CONTEXTE – ENJEUX

Le développement économique est non seulement une compétence obligatoire des intercommunalités, mais une volonté forte des élus communautaires d'accompagner l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire. Les trois communautés de communes, au travers leur service économie, accueillent et accompagnent les porteurs de projet et entreprises en fonction de leurs besoins et attentes. Ils les orientent également vers les partenaires ou assurent directement le suivi du projet. Leurs missions en matière de développement économique sont multiples :

- Aménagement et commercialisation des zones d'activités économiques,
- Construction et location d'immobiliers d'entreprises : ateliers-relais, bureaux,
- Accueil, accompagnement et orientation des entreprises désireuses de s'implanter ou de se développer sur le territoire,
- Dispositifs d'aides financières,
- Animation économique du territoire.

Les trois communautés de communes du pays de Brocéliande ont élaboré une stratégie économie-emploi commune (SD3E) autour de 3 axes : accompagner les entreprises, animer et promouvoir le territoire. Une réflexion est en cours dans le but d'inclure des objectifs environnementaux en faveur des transitions écologiques dans la politique économique des communautés de communes. Dans ce cadre, les trois EPCI souhaitent associer les entreprises aux réflexions portant sur les mobilités.

Les trois EPCI sont devenus depuis peu « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM). Les EPCI vont donc devoir réaliser un plan de mobilité simplifié en 2022. Les entreprises seront associées au sein du comité des partenaires et prendront également part aux démarches de concertations proposées.

## Contributions de Brocéliande Communauté

Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : association Ehop ou partenaire spécialisé

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Évolution de la pratique du covoiturage (% de salariés).

Évolution des pratiques de mobilité pour les salariés, autre que le covoiturage, pour le trajet domicile-travail (vélo par exemple).

Trajets évités par an (km) et traduits en GES évités (t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>)

### CONTEXTE - ENJEUX

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, Brocéliande Communauté a pris la compétence Mobilité. En lien avec la prise de compétence et l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié, Brocéliande Communauté a candidaté à l'appel à projet « France Mobilité - Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables » (TENMOD) pour lequel elle est lauréate.

La Communauté de communes a travaillé jusqu'en 2015 avec l'association Ehop, dans le but d'encourager la pratique du covoiturage sur son territoire, mais les résultats n'ont pas été ceux attendus pour le territoire.

### OBJECTIFS

Dans le but d'encourager les salariés et entreprises du territoire à la pratique du covoiturage, Brocéliande Communauté souhaite réitérer un partenariat avec l'association Ehop ou un autre partenaire spécialisé.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

En attente de l'étude menée dans le cadre du Plan de Mobilité simplifié et des partenaires à concerter.

### ACTEURS DU PROJET

- Le partenaire spécialisé en matière de covoiturage : animation territoriale de sensibilisation et de développement du covoiturage auprès des acteurs économiques pour leur trajet domicile-travail (intra-entreprises, inter-entreprises d'une même ville ou secteur de ville ou zone d'activité).
- La Communauté de communes : coordination de la politique mobilité sur le territoire.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens financiers** : à définir selon les résultats de l'étude pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié et les actions à mener.

**Moyens humains** :

- L'agent en charge de la mobilité
- Le service développement économique
- L'agent en charge du PCAET

## Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités

**PILOTE(S)** : Ehop, Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** :

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Audits réalisés/an (Nombre)

Entreprises mobilisées, sensibilisées/an (Nombre)

Actions de sensibilisation/an (Nombre)

## CONTEXTE - ENJEUX

La Communauté de communes Saint-Méen Montauban a établi un partenariat avec l'association Ehop depuis 2012 et a signé une convention avec celle-ci jusqu'au 31 décembre 2021. L'association a pour mission de développer toutes actions ou tout projet permettant de concourir au développement du covoiturage et à l'émergence d'un mode de transport alternatif, participatif, collaboratif, porteur de valeurs de solidarité et d'innovation. Un des objectifs du partenariat est de mener des actions auprès des entreprises du territoire dans le but de :

- Développer le covoiturage domicile-travail et le solidaire en intra-entreprise (prospector des entreprises et apporter le service solidaire pour l'emploi)
- Développer le covoiturage domicile-travail en inter-entreprises
- Développer le covoiturage domicile-travail pour les agents

Les élu·e·s ont opté pour un renouvellement de la convention avec de nouveaux objectifs.

## OBJECTIFS

- Accompagner une entreprise par an et ses salariés
- Réalisé un audit par an
- Sensibiliser et mobiliser les entreprises et salariés du territoire à la pratique du covoiturage

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES SALARIES AU COVOITURAGE DU QUOTIDIEN

**Mobilisation et implication des parties prenantes : les directions d'entreprise**

- Présentation des services de covoiturage du territoire aux entreprises : accompagnement d'une entreprise, webinaires, petits-déjeuners thématiques, rencontre individuelle d'entreprises ciblées

**Accompagner une entreprise en individuel**

- Audit du potentiel de covoiturage dans une entreprise cible au sein des salariés
- Restitution et co-construction des actions possibles

**Accompagner les usagers sur OuestGo au quotidien**

- Mise à jour de la base de données
- Standard téléphonique pour les salariés
- Incitatifs : garantie de retour et places réservées (pour les entreprises adhérentes)

## ACTEURS DU PROJET

Association Ehop

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

5 630 € /an sur 3 ans

# Contributions de Montfort Communauté

Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Association Ehop

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

*Indicateurs du Plan de Mobilité Simplifié en cours de construction*

## CONTEXTE - ENJEUX

Afin de mobiliser les entreprises sur le covoiturage, la convention avec l'association Ehop pourra être renouvelée. La collectivité se laisse cependant la possibilité d'ouvrir la mission d'accompagnement à d'autres prestataires, aux vues d'un éventuel élargissement des missions plus larges que le covoiturage.

## OBJECTIFS

Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Un travail spécifique aux zones d'activités et des modes de déplacement est réalisé. Les alternatives à la voiture et le covoiturage sont encouragés. Selon les résultats du défi « *Cap ou pas Cap de covoiturer en entreprise* », l'opération pourra être renouvelée ou non, ou améliorer. L'idée d'un défi « *Cap ou pas cap de me déplacer autrement* » permettrait d'encourager tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture.

Afin de mobiliser les entreprises sur le covoiturage, la convention avec l'association Ehop pourra être renouvelée. La collectivité se laisse cependant la possibilité d'ouvrir la mission d'accompagnement à d'autres prestataires, aux vues d'un éventuel élargissement des missions plus larges que le covoiturage.

Dans le but de mieux maîtriser le fonctionnement des salariés dans leurs déplacements et contraintes, Montfort Communauté souhaite mener une enquête sur « les pratiques des salariés des entreprises du territoire ». Cette étude pourra être menée en interne ou via une prestation.

## ACTEURS DU PROJET

- L'association Ehop mène des actions pour le compte de la Communauté de communes : sensibiliser et développer le covoiturage.
- La Communauté de Communes coordonne la politique mobilité sur leur territoire.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Les moyens humains mobilisés :

- Le service mobilité / transport
- Le Service Développement Économique





## Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage auprès des habitants



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** :

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Actions de sensibilisation / communication (Nombre)

Niveau de participation aux animations (Nombre et %)

Inscriptions OuestGo (Nombre et %)

Mises en relation entre demandeur et covoitureur (Nombre)

Profil des usagers (dont covoitureurs solidaires)

Émissions GES  
(t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>/passager/km)

### CONTEXTE – ENJEUX

## Contributions de Brocéliande Communauté

Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Prestataire spécialisé sur les questions de promotion du covoiturage et aide au changement de pratique de mobilité, plateforme régionale de covoiturage OuestGo

### CONTEXTE - ENJEUX

L'association Ehop a pour objet statutaire de « promouvoir en Bretagne et les régions limitrophes à la Région Bretagne le covoiturage de proximité en tant que mode de déplacement écologique, économique et créateur de liens sociaux ». Elle a ainsi pour mission de partager et mobiliser son expertise et compétences développées en matière de mise en relation des usagers pour développer le covoiturage, et a vocation à participer avec les acteurs publics et privés à l'émergence d'un réseau de transport en commun, participatif, collaboratif, porteur de valeurs de solidarité et innovant.

Par sa politique de soutien aux associations mettant en œuvre des actions sur le territoire, la collectivité participe de longue date aux missions d'animation territoriale sur la pratique du covoiturage qu'exerce l'association Ehop sur les territoires partenaires. Ce soutien s'est matérialisé par une convention de partenariat triennale, reconduite jusqu'en 2015. Depuis, le partenariat n'a pas été renouvelé. Ainsi, depuis 2015, aucun programme d'action de sensibilisation et de communication sur cette thématique n'a donc été opéré sur Brocéliande Communauté.

A noter que la collectivité est adhérente à la plateforme régionale de covoiturage OuestGo, à hauteur de 750 € ttc annuel. En effet, pour encourager et développer le covoiturage au quotidien dans le Grand Ouest, les collectivités bretonnes se sont réunies autour du projet de plateforme OuestGo qui apporte une solution mutualisée, gratuite et solidaire aux covoitureurs-covoiturés. Trois ans après son lancement en 2018, le site a permis de réunir plus de 60 000 inscrits.

### OBJECTIFS

#### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Afin de décliner les outils et actions adaptés aux besoins du territoire en matière de mobilité, incluant la pratique du covoiturage à la fois auprès des habitants et des entreprises, Brocéliande Communauté va engager une étude dès début 2022 pour définir une stratégie globale de mobilité. Dès cette stratégie de mobilité finalisée, la collectivité aura connaissance des enjeux et publics à mobiliser pour ensuite enclencher la phase opérationnelle des actions à mettre en place. C'est pourquoi, le partenaire qui sera en charge de l'animation territoriale du covoiturage sur la Communauté de communes n'est à ce jour pas identifié (Ehop ou prestataire spécialisé).

#### ACTEURS DU PROJET

**Prestataire spécialisé (Ehop ou un autre)** : mise en œuvre de l'animation territoriale convenue dans le cadre du marché de consultation, qui lie la collectivité et le prestataire retenu, pour le développement de la pratique du covoiturage sur le territoire.

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

#### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Budget estimé : 9 750 €

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage

**PILOTE(S)** : Association Ehop, Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Association Ehop

## CONTEXTE - ENJEUX

La Communauté de communes Saint-Méen Montauban a établi un partenariat avec l'association Ehop depuis 2012. L'association a pour mission de développer toutes actions ou tout projet permettant de concourir au développement du covoiturage et à l'émergence d'un mode de transport alternatif, participatif, collaboratif, porteur de valeurs de solidarité et d'innovation. La CC Saint-Méen Montauban s'apprête à renouveler la convention partenariale qui la liait à Ehop et à fixer de nouveaux objectifs pour la période 2022-2024.

## OBJECTIFS

- Ehop coordonne un réseau d'acteurs pluriels sur le covoiturage et outille les structures.
- Encourager et sensibiliser à la pratique du covoiturage sur le territoire.

Le diagnostic initial attribue 187 GWhs d'énergie en produit pétrolier et 75 808 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> à la CC Saint-Méen Montauban répartis entre les mobilités quotidiennes (30 363 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> - 40%), les mobilités optionnelles (12 840 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>) et le fret (32 605 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>).

Hypothèse de 3% de baisse des mobilités quotidiennes avec Ehop sur 4 ans. Baisse de 2,25 GWhs et de 910 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

1. **Signature de la convention partenariale**
2. **Lancement de la stratégie et du plan d'action 2022 – 2024**
  - **Déploiement de l'écosystème breton du covoiturage du quotidien**
    - Le réseau de partenaires bretons : Coordonner un réseau d'acteurs pluriels sur le covoiturage et outiller les structures. Être identifié comme un acteur en termes de conseil et de « détection » de potentiels d'innovation et de convivialité entre partenaires et référents des territoires."
    - L'outil numérique : développement d'un outil unique, libre et aux valeurs de solidarités sur la Bretagne.
  - **Sensibiliser et accompagner les habitants au covoiturage du quotidien**
    - Mobilisation et implication des parties prenantes : réseau de référents communaux : créer un réseau de relais locaux sur le territoire. Construire avec le réseau des actions répondants aux problématiques des habitants. Porter le projet et le service à l'échelle communale.
    - Communication en suivant les étapes du "changement de comportement" : créer des campagnes de communication spécifique au territoire en lien avec les différentes étapes de l'accompagnement du changement : interpellation, argumentation, test, valorisation.
    - Accompagner les usagers sur OuestGo au quotidien
  - **Sensibiliser et accompagner les salariés au covoiturage du quotidien**
  - **Déployer le service de covoiturage solidaire pour l'insertion professionnelle auprès des bénéficiaires**
    - Création et animation du réseau de prescripteurs de l'insertion sur le territoire
    - Diffusion du service auprès des bénéficiaires
    - Accompagnement individuel et personnalisé des bénéficiaires

## ACTEURS DU PROJET

Ehop : pilote le programme d'action

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Budget prévisionnel : 2022 : 3 700 €, 2023 : 6 600 €, 2024 : 6 600 €

# Contributions de Montfort Communauté

Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Ehop, OuestGo (Megalix Bretagne)

## CONTEXTE – ENJEUX

Considérant les enjeux de déplacement sur le territoire de Montfort Communauté, la collectivité a formalisé son partenariat avec l'association Ehop par une convention trisannuelle 2019-2021. L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique, des actions parmi les missions générales suivantes :

- Accompagner les réflexions et projets du territoire en lien avec le covoiturage du quotidien ;
- Sensibiliser les habitants et salariés au covoiturage ;
- Communiquer sur les leviers et freins au covoiturage et plus largement sur ses vertus ;
- Animer la communauté d'inscrits de covoitureurs ;
- Aide à la constitution d'équipage de covoitureurs ;
- Mobiliser les entreprises pour développer le covoiturage pour l'emploi, y compris solidaire envers les actifs en insertion professionnelle ;
- Contribuer aux évolutions de la plateforme OuestGo ;
- Innover dans les pratiques d'accompagnement et le développement de nouveaux services.

Montfort Communauté a également développé des défis citoyens « *Cap ou pas Cap de me déplacer autrement* », pour lequel Ehop était partenaire. Un premier défi a été organisé de manière à faire tester aux habitants pendant plusieurs jours un autre mode de déplacement que la voiture pour aller au travail (vélo, vélo à assistance électrique, trottinette électrique, bus, train, covoiturage, ...), toutes les solutions étaient possibles. Ehop accompagnait alors les participants à trouver un covoiturage régulier.

En 2019, la collectivité a initié un défi uniquement sur le covoiturage, ce qui a permis d'économiser 3 648 km, soit l'équivalent d'un aller Rennes Moscou. Souhaitant mobiliser d'avantage les usagers de son territoire, et pas uniquement les habitants, la collectivité a proposé d'organiser le même défi mais spécialisé pour les entreprises du territoire. Les zones d'activités du secteur Bédée-Pleumeleuc ont été ciblées, et Ehop a pour mission de mobiliser les salariés en interne de chaque entreprise volontaire. Malheureusement, la crise sanitaire a empêché à plusieurs reprises l'organisation du défi. Ce dernier devrait avoir lieu d'ici fin 2021 selon les conditions sanitaires. La convention prenant fin en décembre 2021, les évolutions possibles seront définies avec les élus en Commission « Cadre de vie ». S'il s'avère important d'élargir la mobilisation au-delà du covoiturage, la collectivité se réserve le droit d'élargir sa collaboration avec d'autres structures.

## OBJECTIFS

A définir selon les résultats de la future stratégie de mobilité.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

A définir selon les résultats de la future stratégie de mobilité.

## ACTEURS DU PROJET

A définir selon les résultats de la future stratégie de mobilité.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Convention actuelle avec Ehop de 8 000 €/an





## Accompagner, développer et animer la pratique du coworking



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** :

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Taux d'occupation des espaces (%/an)

Coworkers (Nombre et % évolution/an)

Entreprises accueillies (Nombre et % évolution/an)

Animations et actions de communication/an (Nombre)

Formations/an (Nombre)

### CONTEXTE - ENJEUX

Les lieux dédiés à la pratique du co-working sur le territoire :

- Le Pôle Entrepreneurial de Brocéliande (PEB) à Bréal-sous-Montfort
- L'espace entreprise « Le Tissé » à Montauban de Bretagne

## Contributions de Brocéliande Communauté

Accompagner, développer et animer la pratique du coworking

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Intervenants extérieurs sur différentes thématiques, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat

**INDICATEURS**

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi-Évaluation

Km évités / an par les coworkers (diminution de la distance domicile-travail) =  $t_{eq}CO_2$  évités

Évaluation des déplacements (km) pour se rendre aux espaces de coworking de manière alternative à la voiture (vélo, marche) = évaluation de la pratique du vélo (sport) via une enquête auprès des utilisateurs.

### CONTEXTE – ENJEUX

Le Pôle Entrepreneurial de Brocéliande, équipement emblématique de Brocéliande Communauté, est l'écrin des politiques transversales à destination des entreprises, des indépendants et des salariés. En son sein, le PEB comptera un espace de coworking qui aura pour vocation d'accroître l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Plus précisément, concernant l'espace de coworking :

- Programme : l'espace permettra d'accueillir entre 10 et 15 personnes au sein de son open-space et sera complété par 4 bureaux à la location. Situé au cœur du PEB, l'open-space donnera sur un espace de convivialité, ainsi que sur les jardins (la prairie) du lieu. L'animation sera assurée par le service de développement économique et sera ponctuée par l'intervention de partenaires.
- Cibles :
  - Entreprises du territoire non accompagnées par la structure PEB ;
  - Salariés du territoire (de préférence ceux qui se déplacent quotidiennement vers la métropole rennaise). Ainsi, ce service est à destination des personnes embauchées par les entreprises de la métropole, d'où notre forte collaboration avec Rennes Métropole (contrat de coopération métropolitain) ;
  - Digital Nomads.

### OBJECTIFS

- **Les entrepreneurs** : la collectivité souhaite offrir aux solo-entrepreneurs, travaillant de chez eux ou ayant un besoin ponctuel de bureau, un lieu flexible et adaptable. L'objectif étant de favoriser les rencontres, de rompre la solitude de l'entrepreneuriat et de favoriser les échanges et la création de synergies.
- **Les salariés** : la collectivité souhaite offrir une alternative à l'autosolisme et à la mobilité subie vers la métropole (entre autres). Adossée à une politique en faveur du covoiturage, l'ambition de territoire est de permettre l'émergence d'une « immobilité choisie », source de gain de temps, de préservation de la qualité de l'air et de synergies au sein de l'espace de coworking.
- **Digital Nomads** : la collectivité souhaite devenir attractive pour ces profils de personnes nomades. Une alternative aux espaces de coworking urbains qui induisent de se confronter au phénomène de plus en plus prégnant de congestion de la métropole.
- **De l'espace** : le lieu devra permettre de faire la promotion des nouvelles formes de travail et d'un système plus sobre et résilient. En outre, il est attendu une pérennisation des pratiques de coworking, un ré-ancrage des habitudes de vie sur le territoire (consommation, utilisation des services, etc.) et de permettre l'émergence d'espace privé complémentaire à l'offre publique.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

## ACTEURS DU PROJET

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens humains** : 2 développeurs économiques pour la gestion et l'animation du lieu (0.6ETP). Formation à la gestion d'espace de coworking

**Moyens financiers** : budget alloué à l'animation du lieu.

**Moyens techniques** : logiciel de réservation ; matériel de reprographie ; cafétéria.

## Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Accompagner, développer et animer la pratique du coworking

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, intervenants extérieurs

### CONTEXTE - ENJEUX

Situé sur le parc d'activités communautaire de la Gautrais, à Montauban-de-Bretagne, l'espace entreprise « Le Tissé » rassemble, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, entrepreneurs, artisans, travailleurs indépendants ou nomades, télétravailleurs et créateurs d'entreprises. Le bâtiment comprend un **espace de coworking d'une capacité de 20 places** (accès à la demi-journée ou abonnement au mois), **14 bureaux** meublés de 1 à 4 personnes, **5 ateliers (100 m<sup>2</sup> ou 200 m<sup>2</sup>)** avec bureau et **2 salles de réunions** à disposition des entreprises du territoire. De **nombreux services** pour répondre aux besoins quotidiens des occupants sont également proposés : connexion fibre optique 100 Mo, reprographie, espace cafétéria, domiciliation d'entreprises, affranchissement...

L'enjeu étant d'offrir aux différents publics (télétravailleurs, salarié nomade, entrepreneur, porteurs de projet...) un lieu pour travailler, ainsi qu'un programme d'animation leur permettant d'avoir accès à des outils, des formations et à un espace d'échanges avec d'autres entrepreneurs.

Le coût global de l'opération s'est élevé à **2,5 Millions d'euros** financés par l'Etat (150 000 €), la Région Bretagne (250 000 €) et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban : 2,1 M€

### OBJECTIFS

- 1 à 2 animations tous les 2 mois
- Atteindre 20 – 25 % de remplissage de l'espace de coworking
- Fidéliser les utilisateurs et attirer plusieurs coworkers « résidents »
- Faire vivre l'espace entreprise et l'animer tout en sensibilisant et en promouvant les modes de travail alternatifs pouvant répondre aux enjeux de la transition.
- Promouvoir ce lieu aux entreprises rennaises, et à leurs salariés habitant sur le territoire
- Accompagner la création d'entreprises et les porteurs de projets
- Accompagner et outiller les chefs d'entreprise et favoriser les échanges inter-entreprises et les retours d'expériences

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

#### 1. Un premier format d'animation sera destiné aux porteurs de projet, aux auto-entrepreneurs ou TPE.

Le format proposé devra permettre les partages d'expériences entre les entrepreneurs. Des matinales, des ateliers ou des formations leur seront proposés, avec l'objectif de traiter différents aspects de la gestion d'une entreprise (portant notamment sur les « outillages destinés aux chefs d'entreprises »).

#### 2. L'espace de coworking est également ouvert aux télétravailleurs.

Afin de promouvoir l'espace entreprise « Le Tissé », comme espace de travail alternatif, ce dernier a été inscrit dans le réseau des espaces de coworking de l'aire urbaine de Rennes Métropole élargie. Le but étant d'encourager les salariés et entreprises à faire du télétravail tout en leur faisant bénéficier d'un cadre propice au travail. Le télétravail permet de désengorger les transports et peut limiter l'autosolisme des mobilités domicile-travail.

Un site internet commun aux réseaux des espaces de coworking devrait être lancé prochainement.

L'objectif est d'organiser 1 à 2 événements tous les 2 mois.

Il est prévu l'organisation d'une journée porte ouverte des espaces de coworking à l'échelle du réseau.

« Le Tissé » doit accueillir le forum « travailler autrement » en 2022.

## ACTEURS DU PROJET

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Budget prévisionnel dédié à l'animation : 9 000 € / an (2022 – 2023)

# Contributions de Montfort Communauté

Accompagner, développer et animer la pratique du coworking

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, intervenants extérieurs sur différentes thématiques,

## CONTEXTE - ENJEUX

Une des propositions citoyennes de l'Opération Tournesol est de mettre à disposition un espace de coworking pour faciliter le télétravail et ainsi réduire les déplacements domicile-travail.

## OBJECTIFS

- Volet économique : Accompagnement des créateurs d'entreprise, proposition d'une offre immobilière économique alternative
- Volet emploi : Aide aux salariés en télétravail en cette période de crise (rompre l'isolement)
- Volet mobilité : Diminution des trajets domicile-travail (vers Rennes Métropole notamment)

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Deux espaces de coworking privés ont ouvert leurs portes en 2020 sur Montfort Communauté, les deux localisés sur la commune de Bédée :

- Newwork (dans les locaux de 5/5 traduction) : <https://www.newworkbedee.fr/>
- Exig Coworking (dans les locaux d'Exig Informatique) : <https://coworking.exig.fr/>

Ces services dédiés au coworking peuvent être utilisés :

- Par des indépendants qui travaillent habituellement à leur domicile (métiers du graphisme, du design, bureau d'études...) et qui peuvent, dans ces espaces, se créer un réseau professionnel ;
- Par des créateurs d'entreprises, dans l'attente d'avoir des locaux professionnels hors de leur domicile ;
- Par des salariés en télétravail.

Ils proposent un accès informatique haut-débit, des bureaux en open-space ou fermés, des salles de réunions, etc. Ces deux espaces privés ont ouvert en pleine période de crise sanitaire et n'ont pas pu réellement lancer leurs activités et leurs communications. Les deux gérantes ont sollicité la communauté de communes pour savoir si un accompagnement par Montfort Communauté était envisageable et, si oui, de quelle façon. Montfort Communauté, contrairement à d'autres collectivités voisines, ne porte pas d'espace de coworking public. C'est néanmoins un outil d'accompagnement aux créateurs d'entreprise et aux indépendants qui peut avoir sa place dans un parcours résidentiel d'entrepreneur.

Aussi, une aide de la collectivité sur le lancement de ces deux espaces privés, a sa pertinence sur plusieurs volets cités en objectifs.

Il a donc été proposé au bureau communautaire du 6 juin 2021 d'accompagner financièrement le développement du coworking sur le territoire de Montfort Communauté, en s'appuyant sur l'existence de ces deux espaces. Les membres du conseil communautaire ont donné leur accord selon les principes suivants :

- Paiement de 3 jours de tests par personne physique des espaces de coworking (dans la limite de 2500 € par espace) : 1 journée coûte 30 €, un budget de 5 000 € équivalait à 167 journées de tests, soit 56 personnes physiques utilisatrices.
- Paiement d'une campagne publicitaire (référencement / campagne addwords / publicité Facebook / LinkedIn) sur les actions en matière de coworking (la page cible sera une page dédiée à ce sujet sur le site internet de Montfort Communauté).

## ACTEURS DU PROJET

Les deux espaces de coworking privés développent le coworking sur le territoire.

Montfort Communauté les accompagne financièrement pour favoriser la pratique du coworking.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

### Axe de communication

- Journée portes ouvertes dans le cadre de l'effet numérique
- Création d'une page dédiée sur le site internet, articles dans le magazine « Agir Ensemble », publication sur les réseaux de Montfort Communauté
- Lettre d'information économique

**Moyens humains** : Développeur économique

**Budget** : 10 000 €



## Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** :

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Gains GES estimés liés à la création de voies cyclables (t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>)

Voies cyclables créées (en %, en km pour 1 000 hab et évolution annuelle)

Aide à l'achat de VAE / Prêts de VAE (Nombre)

### CONTEXTE - ENJEUX

Depuis plusieurs années, chaque EPCI a mis en place des dispositifs favorisant la pratique cyclable sur son territoire. Au moment de l'élaboration du plan d'action du PCAET, ces actions existent et sont en vigueur dans les territoires. Dans le Plan Climat, elles sont reprises, ajustées au besoin et amplifiées pour permettre un impact plus fort, grâce notamment à l'élaboration de plan et de schéma dédiés à la mobilité.

## Contributions de Brocéliande Communauté

Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : les communes, Département 35, organismes de formation pour les scolaires, les habitants, etc. ...

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Stationnement vélo (Nombre pour 100 hab.)

Personnes formées à la pratique du vélo (Nombre global et par public)

Entreprises sensibilisées lors de challenge, défis. (Nombre)

Evaluation des différentes parts modales (%) : piéton, vélo.

### CONTEXTE – ENJEUX

Pérenniser les dispositifs existants et poursuivre les projets en cours :

• **Aide à l'achat de VAE :**

L'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance électrique (VAE) a d'abord été expérimenté sur 4 mois, de septembre à décembre 2020, par délibération du conseil communautaire du 14/09/2020, avec une enveloppe de 3 000 €. Le dispositif est réservé à toute personne physique majeure domiciliée sur le territoire, sans condition de ressources. L'aide correspond à une aide forfaitaire de 100 €, limitée à deux fois maximum par foyer fiscal et dans la limite d'un seul dossier déposé par an.

L'expérimentation ayant fonctionné auprès de la population, les élus ont souhaité renouveler le dispositif pour l'année 2021, avec une enveloppe de 6 000 €.

• **Projet de liaisons cyclables inter-bourgs pour les usages du quotidien** : phase de diagnostic des cheminements doux existants réalisé par les services communautaires et les élus en 2018, sur la base de 3 critères essentiels à la pratique du vélo au quotidien :

- la distance la plus courte
- une praticabilité en toutes saisons
- un faible dénivelé

Ce diagnostic a ensuite été externalisé pour mener une étude de maîtrise d'œuvre : de fin d'année 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Un démarrage prévisionnel des travaux pour l'automne 2021 ou début 2022 au plus tard est planifié ; travaux qui concernent 2 circuits reliant, d'une part les communes de Plélan-le-Grand, Saint-Péran et Treffendel (pour 14,4 km) et, d'autre part les communes de Saint-Thurial et Bréal-sous-Montfort (pour 6,2 km), soit une première phase de travaux qui compte un linéaire de 20 km environ et qui emprunte uniquement des chemins ruraux existants et routes communales peu fréquentées par les véhicules.

Ces travaux comprennent l'aménagement des voies existantes à la pratique du vélo (sablé, signalétique horizontale et verticale) et la pose de mobilier (1 abri vélo par commune couvert sur 3 côtés avec des attaches vélos permettant de stationner 8 vélos) dans les cœurs de bourg, à proximité des services.

### OBJECTIFS

- **Aide à l'achat d'un VAE** : consommation de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée et renouvellement du dispositif chaque année.
- **Liaisons cyclables inter-bourgs** :
  - Aboutir à une fonctionnalité des 4 itinéraires cyclables cités ci-dessus pour, au plus tard, la fin de l'année 2022, soit près de 20 km de voies cyclables empruntant des chemins existants aménagés et balisés de bourg à bourg. Considérant que la construction de 1 km de voie cyclable engendrerait une réduction de 600 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub> par an, le gain estimé pour 20 km de voies serait de 12 000 t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>.
  - Poursuivre le projet sur les autres itinéraires qui nécessiteront une réflexion plus importante et plus concertée avec les acteurs concernés : acquisition de foncier, négociation/concertation avec les propriétaires, échanges avec le Département 35.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### Mise en œuvre des actions dans le cadre du PCAET : actions poursuivies / nouvelles actions :

En matière de mobilité, Brocéliande Communauté envisage le démarrage d'une étude permettant d'identifier la stratégie de mobilité à adopter pour le territoire (voir fiche dédiée). Des besoins émergeront de cette étude. Ainsi, en plus des outils existants qui seront renforcés, d'autres outils et dispositifs devront être adaptés pour répondre aux besoins et mobiliseront un public plus large (habitants, scolaires, entreprises).

- **Tous publics / Habitants :**
  - Poursuite du projet de liaisons cyclables inter-bourgs en cours de mise en œuvre (travaux 2021-2022) pour les 4 itinéraires cités et planifier la mise en œuvre des autres itinéraires nécessitant plus de réflexion ;
  - Prolongation de l'aide à l'achat d'un VAE ;
  - Proposition de formations de type « remise en selle » pour les personnes réticentes à la pratique du vélo par crainte/appréhension ;
  - Action permettant de pérenniser la pratique : repair'velo (savoir réparer son vélo) ou recyclerie spéciale vélo.
- **Scolaires :** Formation « *Savoir Rouler A Vélo* »
- **Entreprises :** flotte de VAE en prêt pour test auprès des salariés
- **Collectivités :** incitation financière (type prime) permettant de favoriser les déplacements alternatifs à l'autosolisme (dont la pratique du vélo) lors des trajets domicile-travail des agents publics de la Communauté de communes et des communes intéressées (voir fiche Mobilité durable et décarbonée des agents).

---

### ACTEURS DU PROJET

La Communauté de communes, sur la mise en œuvre opérationnelle des 2 projets (VAE et liaisons cyclables).

---

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Lancement Plan						

---

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- **Aide à l'achat d'un VAE :**
  - **Moyens humains :** La chargée de mission Développement Durable pour l'analyse des demandes de subvention et diffusion des notifications d'accord et l'agent en charge de la comptabilité pour le versement de l'aide.
  - **Budget :** 3 000 € en 2020 : 19 demandes de subvention accordées, pour un montant de 1 900 €. Solde de l'enveloppe budgétaire restante consommée en février 2021. Renouvellement de l'enveloppe en 2021 : 6 000 € : 41 demandes de subvention accordées au 1<sup>er</sup> semestre, pour un montant de 4 100 €.
- **Liaisons cyclables inter-bourgs :**
  - **Moyens humains :**
    - Groupes de travail communaux composés d'élus, de citoyens habitués de la randonnée et du cyclisme sur le territoire pour proposer un itinéraire reliant chaque bourg au bourg voisin (réalisé en août 2018) ;
    - Chargée de mission Environnement pour la réalisation d'un 1<sup>er</sup> estimatif de travaux issu des cheminements identifiés par les groupes de travail communaux (1<sup>er</sup> semestre 2019) ;
    - Cabinet de maîtrise d'œuvre - mission confiée au dernier trimestre 2019 ;
    - Agents du pôle Aménagement du Territoire (Responsable du pôle, chargée de mission développement durable et chargée de mission mobilité) pour le lien avec le cabinet de Moe et le lien avec les élus (organisation de séminaires relatifs à l'avancement technique du projet) ;
    - Responsable du pôle technique et responsable du service Commande Publique de la collectivité.
  - **Budget :**
    - Coût de la MOe : 41 287 € HT
    - Coût du projet de travaux pour les 4 itinéraires cyclables : 382 754 € HT
    - La deuxième tranche des travaux n'est pas estimée à ce jour et dépendra notamment du partenariat avec le Département 35.

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Les communes

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Indicateurs à préciser suite à l'élaboration du schéma directeur des mobilités actives

## CONTEXTE – ENJEUX

Depuis 2017, la CC Saint-Méen Montauban propose un service de location de Vélo à Assistance Electrique (VAE) à l'intention des habitants ou salarié du territoire. La CC Saint-Méen Montauban a fait l'acquisition de 33 vélos à assistance électriques en 2017 et 10 vélos en 2019. Dans le but de préciser sa politique cyclable et plus globalement celle sur les mobilités actives, la Communauté de communes a répondu en juin 2021 à l'appel à projet lancé par l'ADEME, à savoir « AVELO 2 ». La CC Saint-Méen Montauban souhaite développer l'usage du vélo et de la marche. Pour ce faire, elle a pour ambition de construire un schéma directeur des mobilités actives adapté à son territoire et aux besoins de ses habitants.

## OBJECTIFS

- Initier une politique mobilité à l'échelle de l'intercommunalité, en complémentarité des actions menées dans les communes ;
- Favoriser le transfert modal de la voiture vers des modes de déplacement peu voire non carbonés ;
- Sécuriser les usagers des modes de transports actifs (piétons, cyclistes) ;
- Faire émerger une culture commune de la mobilité afin de faciliter la mise en œuvre des aménagements.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### 1. Lancement du marché et choix du bureau d'étude en charge de la rédaction du schéma

### 2. Lancement de l'étude

- **Réaliser un état de lieux : La CC Saint-Méen Montauban souhaite faire un état des lieux à l'échelle des 17 communes :**
  - Recenser, identifier, cartographier les aménagements et équipements existants en matière de déplacements ;
  - Identifier et qualifier les pôles générateurs de déplacements à l'échelle de la commune ;
  - Evaluer les contraintes / identifier les points dangereux ;
  - Prendre en compte les liaisons douces des communes limitrophes afin d'être dans une logique de continuité des itinéraires ;
  - Prendre en compte les différents modes de déplacements (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage, transport à la demande, etc.)
- **Réalisation d'un diagnostic des besoins/pratiques des habitants**
  - Réaliser un diagnostic des besoins/pratiques des habitants pour s'assurer d'un maillage de voies et cheminements mobilités actives en cohérence avec les besoins et le cas échéant de prioriser ses actions.
  - Diagnostic des mobilités actives vers les écoles et les services de proximité, équipements du territoire type médiathèque, terrain des sports, arrêt transport en commun, zones d'activités et des besoins exprimés par les habitants.
- **Création d'un schéma directeur des mobilités actives**

Il est primordial d'aboutir à un schéma directeur le plus opérationnel possible. A cet effet, il sera demandé de déterminer les orientations générales à 10 ans, mais également de disposer à court/moyen terme du plan d'action à engager, avec les coûts précisés et la maîtrise d'ouvrage définie. Les objectifs du plan d'actions sont les suivants :

  - **Innover** dans la manière de concevoir (apéro-mobilité, aménagements tests, café-vélo, etc.) Pour aboutir à une co-construction du plan d'action ;
  - **Optimiser les cheminements existants**, développer des itinéraires bis : s'assurer l'utilisation des investissements ;
  - **Définir un plan des liaisons** interurbaines et inter-communes déléguées afin de favoriser l'usage des modes de déplacements actifs et alternatifs à l'échelle de l'intercommunalité ;
  - **Prioriser les actions** pour aboutir à un plan pluriannuel d'investissement sur 5 ans pour la mise en place de ces actions, avec les estimations de coûts correspondantes ;
  - **Développer des outils de communications innovants** ;
  - Être en mesure de **mesurer l'évolution des pratiques** : nécessité de développer des outils permettant de mesurer les effets du schéma directeur.

## ACTEURS DU PROJET

-

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Rédaction du marché	Lancement de l'étude	Animation				

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Diagnostic mobilités actives et plans d'action (pour les établissements scolaires) : 12 000 €
- Diagnostic mobilités actives et plans d'action (pour l'accès aux commerces, aux services) : 12 000 €
- Étude d'élaboration schéma directeur vélo ou mobilités actives : 40 000 €
- Aide de l'ADEME : 39 000 €

# Contributions de Montfort Communauté

Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté, les communes volontaires suivant la nature des actions engagées

**PARTENAIRE(S)** : État, Distributeurs / revendeurs locaux, Associations locales, services techniques des communes, prestataires

## OBJECTIFS

- **Aide à l'acquisition** : Les aides à l'acquisition de VAE mises en place depuis 2018 à Montfort Communauté ont été attribuées à 177 habitant-es. L'aide est de 100 € additionnée de 50 € en chèques commerçants si le vélo est acheté dans un commerce de centre-bourg. Pour en bénéficier, aucune condition de revenu n'est exigée, il faut habiter le territoire et acheter son vélo dans un commerce du territoire.
- **Aide à la location** : L'ensemble des vélos mis à la disposition sur le parc est loué toute l'année depuis 2018. Le programme est complet.
- **Inclure les mobilités douces dans la conception des aménagements urbains** : Baisse des émissions de GES et des polluants atmosphériques, Favoriser la pratique d'exercice physique, Amélioration de la qualité de l'air
- **Accompagner l'arrivée des nouveaux arrivants dans leurs quartiers (Action n°2D du POA du PLUI-H)** : Meilleure connaissance des solutions de déplacements alternatifs : usages des pistes cyclables et ou des transports en commun. Evolution des parts modales de la marche à pied, du vélo, des transports en commun...

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### • Aide à l'achat VAE

Les membres du bureau communautaire de Montfort Communauté ont validé le 14 juin 2018 la mise en place d'un système d'aide à l'achat sur les Vélos à Assistance électrique, pour les habitants effectuant un achat de ce type sur le territoire.

Dans le cadre de son plan mobilités, l'État abonde cette prime d'un montant allant jusqu'à 100 €.

### • Aide à la location VAE

Montfort Communauté a mis en place à titre expérimental un service de location de vélos à assistance électrique (VAE), à partir de juillet 2018. Via ce service, la collectivité a souhaité permettre à ses habitants de tester ce mode de déplacement en louant un vélo électrique à prix modéré, sur une période allant de 1 mois à 3 mois.

Pour mettre en place ce dispositif, Montfort Communauté s'est appuyée sur les professionnels du cycle, afin de conforter le commerce de proximité et de garantir un accompagnement local au développement de la pratique du vélo électrique sur le territoire.

Ce dispositif ayant été une réussite sur la période d'expérimentation, la convention est reconduite pour une durée de 15 mois, afin de rétablir un calendrier en année civile.

### • Perspectives

Le conseil communautaire a validé, par délibération du 25 novembre 2021, l'instauration d'une aide à l'achat de vélo classique de 100 € à hauteur de 50% du prix d'achat, additionnée de 50 € en chèques commerçants si le vélo est acheté dans un commerce de centre-bourg. La somme de la subvention et des chèques commerçants ne pourra pas dépasser le prix d'achat du vélo, et sera conditionnée à un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 € l'année précédant l'acquisition du vélo. Ce seuil est identique à celui fixé par l'État pour ses aides à l'achat de VAE, et sera éventuellement révisé tous les ans en prenant en compte l'inflation.

## Un réajustement de l'aide à l'achat de VAE va également être mis en place :

- Pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 13 489 € l'année précédant l'acquisition du vélo, l'aide sera de 200 €, additionnée de 50 € en chèques commerçants si le vélo est acheté dans un commerce de centre-bourg.
- Pour les personnes dont le revenu fiscal de référence par part est supérieur à 13 489 € l'année précédant l'acquisition du vélo, l'aide sera de 100 €, additionnée de 50 € en chèques commerçants si le vélo est acheté dans un commerce de centre-bourg.
- Les modalités pour l'attribution de l'aide sont les suivantes :
  - Versement de l'aide sur présentation de la facture d'achat du vélo ;
  - Les pièces justificatives sont : un justificatif de domicile d'une résidence principale, pièce d'identité, relevé d'identité bancaire, avis d'imposition N-1 si nécessaire.
  - Le demandeur devra également fournir une attestation sur l'honneur de non revente du vélo dans un délai de 3 ans à compter du versement de l'aide.

Le formulaire de demande est disponible à l'accueil de Montfort Communauté. Ce nouveau dispositif entrera en vigueur en 2022.

**Inclure les mobilités douces dans la conception des aménagements urbains** : Cette OAP impose des compatibilités avec certaines dispositions, notamment en zones d'activités, pour tous projets de densification ou en extension, ou encore concernant les stationnements vélo. Pour ces derniers, certaines normes sont à respecter selon le type de projet (logement collectif, bureau, artisanat, etc.).

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

--	--	--	--	--	--	--	--

---

**MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS**

-





## Renforcer et promouvoir les transports en commun



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** :

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Energétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Évaluation
	Émissions GES (k <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> /passager/km)		Part modale des transports en commun (%) Fréquentation des lignes (Nombre de montées, taux d'évolution (%)) Nouvelles lignes ouvertes durant le PCAET (Nombre et Projet réalisé / en cours / non réalisé) Typologie des usagers

### CONTEXTE – ENJEUX

## Contributions de Brocéliande Communauté

Renforcer et promouvoir les transports en commun

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Département 35, Région Bretagne, Oust à Brocéliande Communauté (OBC) et autres collectivités limitrophes

**INDICATEURS**

Energétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Évaluation
	<b>Ligne Redon-Plélan</b> : Emissions GES évitées (Nombre de véhicules individuels substitués) Si utilisation d'un véhicule à carburant peu émissif = t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> de rejets évités annuellement ou k <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> /passager/km		Montées / mois, année (Nombre) Typologie des usagers et des usages (enquête) Ouverture de la ligne Redon – Plélan (Réalisée / Non réalisée / En cours) Mise en place des lignes de rabattement (Réalisée / Non réalisée / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

#### OBJECTIFS

• **Création d'une ligne de transport en commun de Redon à Plélan-le-Grand**

Projet à l'initiative de l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) pour la création de la ligne de transport collectif régional reliant Redon à Plélan-le-Grand, en passant par Beignon (dernière commune d'OBC avant d'entrer sur Brocéliande Communauté, sur le secteur Ouest – Côté Paimpont).

Participation financière de Brocéliande Communauté aux frais de fonctionnement annuel de la ligne.

• **Dessertes de 2 communes du territoire aux axes de transports en communs actuels**

A ce jour, les communes de Saint-Péran et de Maxent ne sont pas desservies par la ligne de transport en commun *BreizhGo* qui passe de Rennes à Paimpont par les autres communes de la Communauté de communes (ligne 1a et 1b).

#### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

#### ACTEURS DU PROJET

Oust à Brocéliande Communauté, Département 35 et Région Bretagne

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

#### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Brocéliande Communauté contribuera à l'ouverture de cette nouvelle ligne : montants investissement et fonctionnement non connus.

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Renforcer et promouvoir les transports en commun

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban, Ploërmel Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Ploërmel Communauté, Région Bretagne

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé - Environnement

Suivi / Évaluation

Lancement de l'étude de préfiguration  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

## CONTEXTE – ENJEUX

### 1. Lancement d'une étude de préfiguration concernant la réouverture de la ligne ferroviaire ouverte aux voyageurs entre Saint-Méen le Grand - Gaël, Mauron

Dans le cadre du contrat de plan 2006-2013, la ligne ferroviaire La Brohinière-Mauron a été remise en état pour le développement d'un trafic fret vis à vis d'un projet de développement de deux entreprises situées à Saint-Méen-le-Grand et Gaël. Ainsi, la section a été réouverte sur la section La Brohinière – Gaël (la section Gaël - Mauron reste à traiter). Un trafic régulier entre Saint Méen le Grand et La Brohinière a permis de faire vivre la ligne de 2009 à 2014. Malgré l'arrêt du trafic et afin de préserver l'infrastructure en vue de permettre le cas échéant la reprise de l'activité ferroviaire, SNCF Réseau a assuré jusqu'en 2018 une maintenance a minima de la ligne et la CC Saint-Méen Montauban réalise un entretien de la végétation. A ce jour, Ploërmel Communauté et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban sont saisis par un collectif de citoyens sur le devenir de cette voie et notamment sur la potentialité de cette ligne pour développer une offre de transports passagers desservant les communes de Saint-Méen-le-Grand, Gaël et Mauron.

### 2. Renouvellement de la convention avec Ploërmel Communauté : Navette de rabattement Ploërmel > Montauban de Bretagne (Gare)

Une enquête réalisée en 2017 auprès de la population dans le but d'évaluer les besoins des habitants en termes de transport, a permis de justifier la mise en place d'une navette de rabattement vers la gare TER de Montauban. En parallèle, Ploërmel Communauté a sollicité la CC Saint-Méen Montauban afin de mutualiser les services d'une navette Ploërmel > Montauban (gare)

Compte tenu des éléments de contexte, la communauté de communes a décidé d'engager un partenariat avec Ploërmel Communauté pour offrir un service plus complet aux habitants avec des dessertes dans plusieurs communes du territoire.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, une navette reliant Mauron à Montauban (gare) est proposée et passant par les communes de Gaël, Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne

## OBJECTIFS

- Ligne ferroviaire : évaluer le potentiel d'une réouverture de ligne ouverte aux voyageurs entre Saint-Méen-le-Grand et Gaël
- Proposer une offre de transport en commun adaptée aux besoins des habitants

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### 1. Lancement d'une étude de préfiguration concernant la réouverture de la ligne ferroviaire ouverte aux voyageurs entre Saint-Méen le Grand - Gaël, Mauron

Dans le but de mesurer le potentiel de flux de voyageurs et d'apporter tous les éléments d'ordre technique, financier, ou d'exploitation de la ligne, il est nécessaire de mener une étude socio-économique détaillée. La région Bretagne soutient financièrement les deux communautés de communes dans la réalisation de cette étude pré-opérationnelle.

- Lancement du marché et choix du bureau d'étude en charge de la réalisation de l'étude pour 2022
- Réalisation de l'étude socio-économique
- Arbitrage

### 2. Renouvellement de la convention avec Ploërmel Communauté : Navette de rabattement Ploërmel > Montauban de Bretagne (Gare)

Ploërmel Communauté et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban ont renouvelé leur partenariat.

## ACTEURS DU PROJET

Ploërmel Communauté (partenaire) et la Région Bretagne (soutien financier)

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Étude pré opérationnelle pour la réouverture de la ligne : 41 500 € (total de 83 000 € partagé avec Ploërmel Communauté)
- Renouvellement de la convention (navette de rabattement) : 2022-2023 : 38 500 €

# Contributions de Montfort Communauté

Renforcer et promouvoir les transports en commun

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté, les communes

**PARTENAIRE(S)** : Région Bretagne, Département 35 (mobilité inclusive), SNCF, entreprises de Montfort Communauté, transporteurs privés, Conseil de développement, associations locales de vélos et commerçants de vélo, association Ehop, Rézo Pouce, les consommateurs (collectifs design informatique)

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Diminution de la dépendance à l'automobile et des émissions de GES

Nombre d'auto-stoppeurs (identification et comptage grâce à l'application mobile) : objectif de 1 000 trajets effectués en autostop/an

## CONTEXTE - ENJEUX

Une des propositions citoyennes de l'Opération Tournesol est de mettre en place un réseau de bus communautaires (navettes desservant les bourgs et les gares) afin de faciliter les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

## OBJECTIFS

- L'objectif principal est de capter les flux vers Rennes et de faire concorder les horaires de la navette avec ceux des trains.
- Mettre en place des navettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, entre les bourgs de la Communauté de communes qui desservent la gare de Montfort, la gare de Breteil et l'aire de covoiturage de Pleumeleuc. Ce nouveau service permettrait de favoriser l'intermodalité et de limiter le stationnement des voitures en ville.
- Favoriser le covoiturage en modifiant les représentations de l'auto-stop : sécurisation, incitation, convivialité et esprit familial.
- Encourager l'autostop passe par de l'animation, de la communication et une présence sur le terrain à accompagnement au changement de comportement, de la dépendance à la voiture individuelle, etc ...

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### Navette de rabattement

Possibilités de mise en place du service :

- 3 navettes le matin
- 3 navettes le soir
- 1 à 2 navettes supplémentaires en journée
- 2 navettes tous les matins et tous les soirs

A faire :

- Identifier le circuit, bien localiser les arrêts et les faire corrélés avec les autres modes de transports (Bus, BreizhGo, covoiturage, train) ;
- Établir le mode de gestion du transport en commun (parc électrique/diesel/gaz (quelle énergie alimente les véhicules ?)) ;
- Travail de négociation et de coordination avec les services mobilités de Rennes Métropole (groupe de travail) ;
- Mettre en place des navettes de rabattement depuis chaque commune vers les gares et aires de covoiturage afin de limiter l'utilisation de la voiture et permettre aux personnes non motorisées de se rendre sur leur lieu de travail plus facilement.

Les arrêts seront à matérialiser en périphérie, afin de limiter le stationnement non désiré en centre-bourg. Une réflexion sur les flux internes au territoire pourrait permettre aux personnes se déplaçant habituellement en voiture de trouver une solution alternative. Si cette option est choisie, des arrêts en centre-bourg seront nécessaires. Attention, ce service peut être un inconvénient pour les personnes souhaitant simplement rejoindre la gare et qui recherchent de la fluidité et de la rapidité. La question de l'aménagement des stationnements (départ et arrivée) devra être abordée et les arrêts devront être intégrés à la réflexion dans les aménagements des espaces publics, comme par exemple à la gare de Montfort. Une forte communication sera nécessaire pour lancer le service.

Un défi « *Cap ou pas Cap* » peut être imaginé le premier mois pour amener les habitants à tester ce mode de transport. L'abonnement sera intégré sur la carte KorriGo afin d'avoir une carte multi-services entre l'abonnement TER, STAR et autres loisirs.

### Mettre en place un réseau d'autostop

Une des propositions citoyennes de l'Opération Tournesol est de mettre en place un réseau d'autostop.

La mise en place d'un réseau d'auto stop local permettrait de démocratiser le covoiturage, de mettre en relation les habitants et de faciliter la mobilité des personnes non motorisées, personnes à mobilité réduite, les jeunes, etc ... Pour cela, une application pourrait être mise en place, qui recenserait conducteurs et covoitureurs (avec une certification pour sécuriser les utilisateurs comme une carte d'identité scannée sur le compte de chaque usager). L'application permettrait de publier un trajet ponctuel ou régulier d'un conducteur (recherche passagers), mais pourquoi pas aussi, la demande d'un covoitureur pour faire un trajet (recherche conducteurs).

## ACTEURS DU PROJET

Prestation de service / accompagnement par le Rézo pouce ou une autre structure.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Réunion de lancement avec tous les partenaires identifiés pour évaluer la faisabilité (finances, type de TC) ;
- Benchmarking sur les autres territoires ;
- Identifier le circuit, bien localiser les arrêts et les faire corrélés avec les autres modes de transports (Bus BreizhGo, covoiturage, train) ;
- Établir le mode de gestion du transport en commun ;
- Identifier le type de véhicule et de carburant (GNV – Biogaz en lien avec l'unité de méthanisation à Bédée ?) ;

Réflexion dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilité simplifié et également de la mise en place du réseau d'autostop :

- Adhésion à REZO POUCE

Cette adhésion permettrait de structurer la pratique de l'auto-stop sur le territoire en la matérialisant par des arrêts sur le Pouce, placés dans le respect du Code de la Route. Il s'agira ici de travailler avec l'équipe du réseau pour bien identifier les emplacements idéaux. L'auto-stop se formalise grâce à une application mobile qui identifie passagers et conducteurs. L'auto-stop Rézo pouce permet de se déplacer en toute confiance et propose des solutions aux personnes moins à l'aise avec les applications mobiles.

Comment ça marche ? Toutes les infos sur : [https://www.rezopouce.fr/page/L\\_autostop\\_avec\\_Rezo\\_Pouce](https://www.rezopouce.fr/page/L_autostop_avec_Rezo_Pouce)

Montfort Communauté se réserve le droit d'étudier toutes autres possibilités qui s'offrent à elle, s'il existe d'autres structures/entreprises qui proposent ce genre d'outil.

**Moyens humains** : Création d'un poste pour la gestion du service transport ou mettre en place une délégation de service public (DSP) pour confier la gestion globale du service à un prestataire.



## Déploiement des bornes de recharge de véhicule (Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques)



**PILOTE(S)** : SDE 35

**PARTENAIRE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande, les communes, ENEDIS, CEREMA

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Emissions de GES évitées  
(t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>)

Bornes installées (Nombre)

Taux de réalisation (%)

Fréquentation des bornes (Nombre moyen de charges  
journalières, mensuelles, annuelles)

### CONTEXTE - ENJEUX

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (SDIRVE) ouvertes au public. Concernant le territoire des trois intercommunalités, c'est le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 35) qui porte la compétence IRVE et qui a donc la responsabilité de rédiger ce document et de déployer les bornes de recharges sur le territoire. Le schéma directeur donne au SDE 35 un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur le département pour aboutir à une offre qui soit :

- Coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- Cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- Adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit, visant à des objectifs très opérationnels à un horizon de temps court et porteur d'une vision à plus long terme.

L'objectif national de déploiement des bornes de recharge est de 100 000 bornes d'ici la fin de l'année 2021, soit 1 550 bornes pour le Département d'Ille-et-Vilaine.

#### Calendrier

- Diagnostic et objectifs opérationnels : 2021
- Validation du document : pour le 31 décembre 2021
- Mise en œuvre opérationnelle : 2022

#### Le réseau B<sub>éa</sub>, le réseau de bornes de recharges du SDE 35

Il est intégré à Ouest Charge permettant une compatibilité avec un réseau de bornes plus large : interopérabilité avec le Morbihan, les Pays de la Loire, la Normandie et le Réseau Corri-door

- Compatibilité des différents abonnements pour l'utilisateur (Ouest Charge, B<sub>éa</sub>, KorriGo)
- Plateforme numérique Ouest Charge : localisation des bornes sur la Bretagne
- Coût pour l'utilisateur : 0,20€/kWh pour les bornes de recharges lentes, 0,30€/kWh pour les bornes de recharges rapides.

ENEDIS et le CEREMA sont partenaires du SDE 35 dans le cadre de l'élaboration du schéma et de sa mise en œuvre. ENEDIS a un rôle de conseil pour favoriser la cohérence du réseau, identifier l'impact sur le réseau. ENEDIS est également le relai pour la sensibilisation. Le CEREMA est un appui méthodologique et technique.

## Contributions de Brocéliande Communauté

Déploiement des bornes de recharge de véhicule électrique

**PILOTE(S)** : SDE 35

**PARTENAIRE(S)** : Les EPCI, les communes

### CONTEXTE - ENJEUX

La loi LOM prévoit l'obligation de mettre en place un plan de mobilité pour les autorités organisatrices des mobilités (AOM). Dans ce cadre, un schéma directeur des IRVE doit être intégré dans le plan de mobilité. En parallèle, l'objectif national vise à déployer 100 000 bornes d'ici la fin de l'année 2021, soit 1 550 pour le département d'Ille et Vilaine. Le SDE35, qui porte le projet pour l'ensemble des EPCI du département, s'accorde sur la nécessité d'un objectif ambitieux, mais cohérent et concerté sur le département. En ce sens, il a lancé un diagnostic au premier semestre 2021 pour aider à définir la réalité des besoins en lien avec les collectivités et dans le but d'aboutir à un schéma directeur finalisé avant le 31 décembre 2021.

### OBJECTIFS

Communes	Nombre de bornes en 2020	Nombre de bornes à installer en 2025	Nombre de bornes total en 2025	Nombre de bornes à installer en 2030	Nombre total de bornes installées en 2030
Bréal-sous-Montfort	1	2	3	3	6
Maxent	0	0	0	0	0
Monterfil	0	1	1	0	1
Paimpont	NSP	NSP	NSP	NSP	NSP
Plélan-le-Grand	1	NSP	1	NSP	1
Saint-Péran	0	1	1	0	1

Saint-Thurial	0	2	2	0	2
Treffendel	0	1	1	1	2
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>11</b>

#### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Les collectivités mettent à disposition le foncier, le cas échéant en lien avec le déploiement de services de mobilité ou d'ombrières photovoltaïques. Le SDE 35 finance ou participe au financement de l'installation de ces bornes. Le plan de déploiement ci-dessus ne prend pas en compte les projets situés sur le domaine privé.

#### ACTEURS DU PROJET

Le chargé de mission mobilité est le référent désigné pour le suivi du projet au niveau communautaire.

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

#### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens techniques** : Les collectivités mettent à disposition le foncier, le cas échéant en lien avec le déploiement de services de mobilité ou d'ombrières photovoltaïques.

**Moyens financiers** : Le SDE 35 finance ou participe au financement de l'installation de ces bornes. Le plan de déploiement ci-dessus ne prend pas en compte les projets situés sur le domaine privé.

## Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Déploiement des bornes de recharge de véhicule électrique

**PILOTE(S)** : SDE 35

**PARTENAIRE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban, ENEDIS, CEREMA, les communes

#### OBJECTIFS

Suite à la transmission des objectifs prévisionnels de déploiement des bornes sur le territoire, la CC Saint-Méen Montauban, pour le compte du SDE 35, a recensé les besoins pressentis des communes et les possibilités de mise à disposition de foncier envisageable en juin 2021.

Communes	Nombre de bornes en 2020	Nombre de bornes à installer en 2025	Nombre de bornes total en 2025	Nombre de bornes à installer en 2030	Nombre total de bornes installées en 2030
Saint-Méen Montauban	5	17	22	41	63
Bléruais	0	0	0	0	0
Boisgervilly	0	2	2	3	5
Gaël	0	2	2	2	4
Irodouër	1	2	3	3	6
La Chapelle du Lou du Lac	0	1	1	2	3
Landujan	0	1	1	2	3
Le Crouais	0	0	0	2	2
Médréac	0	2	2	3	5
Montauban-de-Bretagne	2	3	5	6	11
Muel	0	0	0	2	2
Quédillac	0	1	1	2	3
Saint-Malon-sur-Mel	0	0	0	1	1
Saint-Maugan	0	0	0	2	2
Saint-Méen-le-Grand	2	2	4	4	8
Saint-Onen-la-Chapelle	0	1	1	3	4
Saint-Pern	0	0	0	2	2
Saint-Uniac	0	0	0	2	2
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>41</b>	<b>63</b>

#### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

-

#### ACTEURS DU PROJET

-

#### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

**MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS**

**Moyens techniques** : Les collectivités mettent à disposition le foncier, le cas échéant en lien avec le déploiement de services de mobilité ou d'ombrières photovoltaïques.

**Moyens financiers** : Le SDE 35 finance ou participe au financement de l'installation de ces bornes. Le plan de déploiement ci-dessus ne prend pas en compte les projets situés sur le domaine privé.

## Contributions de Montfort Communauté

Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage

**PILOTE(S)** : SDE 35

**PARTENAIRE(S)** : Montfort Communauté, ENEDIS, CEREMA, les communes

**OBJECTIFS**

Communes	Nombre de bornes en 2020	Nombre de bornes à installer en 2025	Nombre de bornes total en 2025	Nombre de bornes à installer en 2030	Nombre total de bornes installées en 2030
Bédée	1	5	6	7	13
Breteil	2	3	5	6	11
Iffendic	2	4	6	6	12
La Nouaye	0	0	0	1	1
Montfort-sur-Meu	2	6	8	9	17
Pleumeleuc	1	4	5	5	10
Saint-Gonlay	0	0	0	1	1
Talensac	0	3	3	4	7
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>39</b>	<b>72</b>

**MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE**

-

**ACTEURS DU PROJET**

-

**CALENDRIER PREVISIONNEL**

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

**MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS**

**Moyens techniques** : Les collectivités mettent à disposition le foncier, le cas échéant en lien avec le déploiement de services de mobilité ou d'ombrières photovoltaïques.

**Moyens financiers** : Le SDE 35 finance ou participe au financement de l'installation de ces bornes. Le plan de déploiement ci-dessus ne prend pas en compte les projets situés sur le domaine privé.



## Élaborer une stratégie de mobilité



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : Région Bretagne

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Réalisation de la stratégie de mobilité  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

Les trois communautés de communes ont pris en 2021 la compétence Mobilité (Loi d'Orientation des Mobilités). Les EPCI prévoient ainsi l'élaboration d'une stratégie de mobilité à l'échelle de leur territoire respectif, favorisant l'intermodalité, les transports en commun et les mobilités alternatives et décarbonées (mobilité douce incluant à la fois piéton et vélo, covoiturage, autopartage, autostop, etc ...). Par cette étude, les collectivités vont pouvoir analyser les besoins et l'offre multimodale existante :

- Situation en matière de covoiturage, d'autopartage, de location de vélos et services associés ;
- Enjeux de l'intermodalité et moyens à disposition pour la mise en œuvre d'actions en sa faveur ;
- Faciliter le changement de mode de transport (parking relais, autopartage, transports alternatifs, ...).

## Contributions de Brocéliande Communauté

### Élaborer une stratégie de mobilité

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** :

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Estimation de l'évolution des parts modales (%)  
Participants au processus de concertation  
(Nombre)  
Entreprises et écoles impliquées (Nombre)

### CONTEXTE - ENJEUX

La collectivité a pris la compétence mobilité au 1<sup>er</sup> avril 2021. La réalisation d'un plan de mobilité simplifié sera le point de départ de cette stratégie qui devra intégrer des éléments tels que le covoiturage et son réseau d'aires, le plan de déplacement des agents, les transports en commun, les mobilités douces (piéton, vélo), etc.

En effet, la part modale majoritaire et très élevée de l'automobile dans les déplacements du territoire, associée à une densité relativement faible du fait du caractère rural de Brocéliande Communauté, conduisent à porter une réflexion approfondie sur les différents types de mobilité, intégrant par ailleurs le projet déjà engagé de liaisons cyclables (voir fiche sur la pratique cyclable). Pour cette étape, Brocéliande Communauté a candidaté à l'appel à projets du Ministère de la Transition écologique et de France Mobilités intitulé « *France mobilités - Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables* » (TENMOD). Cette opportunité permet d'avoir un soutien financier et un soutien en ingénierie de l'ADEME et du CEREMA. Il permet également de mobiliser concrètement les financements nécessaires à la poursuite de cet engagement communautaire, en déployant dans un 1<sup>er</sup> temps une stratégie de planification de la mobilité concertée et illustrée par un plan de mobilité rural et dans un 2<sup>nd</sup> temps, la mise en place d'expérimentations concrètes pour aboutir à une mobilité durable, adaptée aux besoins du territoire. Brocéliande Communauté est lauréat de cet appel à projets (réponse septembre 2021).

### OBJECTIFS

Pour la collectivité, le démarrage du projet va consister au recrutement d'une chargé-e de mobilité et à la sélection du prestataire, en appui au projet. Le calendrier se déclinera de la manière suivante :

- **Phase n°1** : Plan de mobilité simplifié et suivi / accompagnement des actions déjà engagées (septembre 2021 à septembre 2022 – 12 mois)
- **Phase n°2** : Déploiement des actions (septembre 2022 à septembre 2024 – 24 mois)

En concertation avec les différents acteurs et partenaires sur le sujet de la mobilité (habitants, communes, EPCI voisins, pays de Brocéliande, Département, Région, ...), Brocéliande Communauté a réalisé, au 1<sup>er</sup> semestre 2021, un diagnostic territorial permettant d'identifier les contours de cette nouvelle compétence et de poser les enjeux territorialisés des déplacements sur le territoire.

**Objectifs à long terme** :

- 1.3 personnes par véhicule en moyenne d'ici 2030
- 15% des déplacements domicile-travail réalisés à pied à ou à vélo d'ici 2040

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Suite à la réponse positive à l'appel à projets « TENMOD », les projets portés dans le cadre de cette candidature porteront sur les éléments suivants :

- Recrutement d'un-e chargé-e de mission mobilité pour le suivi qualitatif du projet et garantir la transversalité des projets entre les différents services.
- Il sera appuyé d'un prestataire extérieur spécialisé, chargé également de l'animation locale et de la concertation de la démarche.

Les solutions déployées et leur évaluation résulteront de ce travail, mais certaines actions émergentes déjà comme des actions à engager à court/moyen terme. Il s'agit essentiellement de la **desserte des communes actuellement non desservies par les transports en commun** (Maxent et Saint-Péran), d'un programme de **déploiement de promotion du covoiturage** pour limiter les flux motorisés, notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail, de **formations à « l'écomobilité »** ou encore du **déploiement de solution de « démobilité »** (coworking, télétravail, déplacements des services et du commerce sur le territoire).

## ACTEURS DU PROJET

-

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

PHASE 1 : STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE		
Chargé-e de mission Mobilité	40 000 €	ADEME : 30 000 €
Plan de mobilité simplifié	40 000 €	Région : 10 000 €
PHASE 2 / EXPERIMENTATION ET EVALUATION DE SOLUTIONS DE MOBILITE / DEMOBILITE		
Chargé-e de mission Mobilité	80 000 €	ADEME : 100 000 €
Desserte pour les communes de Maxent et de Saint-Péran	100 000 €	
ECOV	25 000 €	VTA : 15 000 €
Ehop	9 000 €	
Promotion de la démobilité	10 000 €	
Formations à l'écomobilité	8 000 €	
	<b>312 000 €</b>	<b>Autofinancement : 117 000 €</b>

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Elaborer une stratégie de mobilité

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Région Bretagne

## CONTEXTE – ENJEUX

La Communauté de communes Saint-Méen Montauban, compétente au sujet de la mobilité depuis le 16 février 2021, est tenue de réaliser un Plan de Mobilité Simplifié.

## OBJECTIFS

Dans le cadre du projet de territoire, la CC Saint-Méen Montauban a pointé les enjeux liés à la mobilité sur le territoire. Le Plan de Mobilité Simplifié aura donc pour objectif de :

- Faciliter la mobilité pour tous, à tout âge et aux besoins de la vie (déplacements « contraints », professionnels, médicaux, et de loisirs) ;
- Faciliter l'accès à la métropole rennaise pour les travailleurs, mais également pour les besoins du quotidien et loisirs, trafic pendulaire dense ;
- Éviter ou diminuer les déplacements des habitants (offre de services et équipements...) : c'est la démobilité.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux pour une mobilité durable, solidaire et inclusive ;
- Accompagner au changement des pratiques
- Améliorer la cohérence et connaissance des offres existantes

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### Cadrage et organisation de la démarche

1. Rédaction du marché et sélection du bureau d'étude qui sera en charge d'élaborer pour le compte de la CC Saint-Méen Montauban le Plan de Mobilité Simplifié
2. Conduite du diagnostic
  - Réaliser un état des lieux et une évaluation des actions des actions existantes ;
  - Réaliser un diagnostic des pratiques de mobilités et des enjeux et faiblesses du territoire
  - Prendre en compte les autres politiques menées au sujet de la mobilité (stratégie de mobilité active, plan de déplacement centre-ville pour les communes de Montauban de Bretagne et de Saint-Méen le Grand dans le cadre de « Petites Villes de Demain », etc...).
3. Définition de la stratégie
4. Élaboration du programme d'action
5. Mise en œuvre, suivi et évaluation du plan

## ACTEURS DU PROJET

-

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Réalisation de l'étude : budget prévisionnel de 30 000 €

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Prestataire d'animation de l'étude, associations, entreprises, acteurs du territoire.

## CONTEXTE - ENJEUX

Le plan de mobilité simplifié définit la politique de mobilité du territoire et poursuit plusieurs objectifs :

- Rendre effectif le droit à la mobilité pour tous ;
- Intégrer les spécificités du territoire ;
- Couvrir l'ensemble du ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité et s'articuler avec les territoires voisins ;
- Faire l'état des lieux des actions existantes et définir les mesures et actions prioritaires à mettre en place ;
- Prendre en compte les plans de mobilité employeurs et autres mesures de politiques plus transversales, telles que l'urbanisme, la qualité de l'air, etc...

Cet outil de planification sera axé sur l'intermodalité afin de faciliter les déplacements, sur des actions en faveur d'une mobilité plus inclusive notamment à destination de publics non-motorisés (jeunes, publics précaires, personnes âgées ...), et sur des solutions de mobilités décarbonées.

## OBJECTIFS

Plan de mobilité simplifié approuvé en 2022

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

La démarche se déroule en 3 phases :

1. Diagnostic qui comprend un état des lieux des habitudes de déplacements et infrastructures du territoire ;
2. Rédaction d'une stratégie ;
3. Rédaction du plan d'action.

Tout au long des trois phases, une démarche de concertation sera menée auprès des différents acteurs du territoire : les habitants, les associations, les entreprises, les communes, ...

# Contributions de Montfort Communauté

## Elaborer une stratégie de mobilité

### ACTEURS DU PROJET

**Prestataire pour l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié** : Le recrutement d'un bureau d'études est envisagé. Il devra conduire toute la phase de concertation avec la population, les acteurs du territoire et les élus, ainsi que l'élaboration de la stratégie du plan de mobilité.

Il est donc attendu du bureau d'études qu'il soit compétent en matière d'analyse de comportement de mobilité, de besoins du territoire, d'enquêtes de terrain, d'animation et de politique de déplacements. Son travail devra permettre de définir le programme d'action.

**La collectivité** : La chargée de mission mobilités de Montfort Communauté se chargera de construire le projet, en sollicitant l'avis de la vice-présidente référente, dès que cela sera nécessaire. Les élus présents dans la commission « cadre de vie », dont fait partie la thématique des mobilités, valideront chaque étape du plan de mobilité simplifié (diagnostic et stratégie), et travailleront sur le programme d'action avec la chargée de mission et la vice-présidente. Le diagnostic et la stratégie seront également présentés au bureau communautaire. Enfin, le plan de mobilité simplifié finalisé sera présenté pour approbation au conseil communautaire.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Diagnostic réalisé en interne
- Prestation de service pour la démarche de concertation et l'élaboration de la stratégie
- Programme d'action défini en interne en lien avec le bureau d'étude
- Budget de l'EPCI : 35 000€ pour la prestation de service

Mobilisations nécessaires : Réalisation du plan de manière concertée



## Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : -

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Émissions GES liées aux déplacements domicile-travail des agents (t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>, évolution %)

Emissions GES des trajets évités grâce au télétravail (t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>)

Part modale des déplacements actifs des agents (marche, vélo) dans les déplacements domicile-travail (%)

Pratique du télétravail par les agents (Nombre d'agents, nombre moyen de jours télétravaillés et total par agent par an)

### CONTEXTE – ENJEUX

-

## Contributions de Brocéliande Communauté

Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : -

**INDICATEURS**

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Agents bénéficiant du dispositif Forfait Mobilités Durables et part parmi les services communautaires (Nombre)

Trajets domicile-travail réalisés de manière alternative ou décarbonée (Nombre de km ou %)

### CONTEXTE - ENJEUX

-

### OBJECTIFS

**Forfait Mobilités Durables (FMD) :**

- FMD déclenché par au moins 2 agents de la Communauté de communes au cours de sa 1<sup>ère</sup> année de mise en place ;
- 5 agents communautaires bénéficiaires du forfait, mais pas obligatoirement de façon systématique d'année en année dans les 3 ans de sa mise en place ;
- Une dizaine d'agents communautaires auront déclenché le forfait, avec environ 4 à 5 d'entre-eux qui bénéficient du forfait tous les ans. Cela signifie que, pour eux, le déplacement jusqu'à leur lieu de travail se réalise très régulièrement de manière alternative ou décarbonée, d'ici à la fin du PCAET.
- Plusieurs communes auront mis en place le dispositif.

**Télétravail** : en attente des résultats de l'enquête auprès des agents. Mise en place d'une charte du télétravail.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

#### 1. Forfait Mobilités Durables :

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la mise en œuvre du Forfait Mobilités Durables, prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, est avancée au 11 mai 2020 pour les trois versants de la fonction publique. Ainsi, les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait de 200 € par an. Le gouvernement a souhaité avancer la date d'entrée en vigueur de cette disposition afin d'accompagner les agents qui souhaiteront modifier, dès le 11 mai 2020, leurs modes de transport pour se rendre sur leur lieu de travail.

La Communauté de communes a souhaité proposer à ses agents ce dispositif la fin d'année 2021 pour une application dès janvier 2022.

En référence au décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du FMD dans la fonction publique territoriale, les agents publics peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Le FMD permettra à de nouveaux publics, en particulier les agents résidant en zone rurale ou périurbaine et n'ayant pas accès aux transports en commun, de bénéficier d'un accompagnement financier de leurs déplacements domicile-lieu de travail ; accompagnement jusqu'ici réservé au remboursement des abonnements aux services de transport en commun.

**Les bénéficiaires** : les agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps partiel, temps non complet et les agents contractuels de droit public, à l'exception des agents :

- bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ou d'un véhicule de fonction
- bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail
- transportés gratuitement par leur employeur.

Les modalités d'octroi du dispositif sont **obligatoirement** définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité.

#### Le versement / ses modalités d'attribution :

- Le forfait maximum annuel est de 200 €.
- Le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible au versement du forfait est de 100 jours sur une année civile. L'agent peut alternativement utiliser le vélo ou le covoiturage pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation.
- Le seuil de 100 jours par an est modulé en fonction du temps de travail de l'agent.  
*Exemple : un agent travaillant à 80% peut bénéficier du forfait de 200 € s'il utilise au moins pour 80 trajets aller-retour entre son domicile et son lieu de travail. Il peut aussi bénéficier du forfait de 200 € s'il a utilisé son vélo pour 60 trajets aller-retour et 20 fois un covoiturage (en tant que conducteur ou passager).*
- Le nombre minimal de jours et le montant du forfait sont modulés à proportion de la durée de présence de l'agent (si : recrutement en cours d'année, radiation des cadres en cours d'années, placement d'un agent dans une position autre que la position d'activité en cours d'année).
- Le FMD est exonéré de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu.
- L'agent doit remettre à son employeur une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport suivant :
  - vélo personnel
  - vélo électrique personnel
  - covoiturage (conducteur ou passager)

Cette déclaration sur l'honneur doit être établie au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. L'utilisation d'un de ces moyens de transport peut faire l'objet d'un contrôle par l'employeur qui peut demander à l'agent tout justificatif utile à cet effet.

En cas de doute manifeste, l'employeur peut demander à l'agent de produire tout justificatif utile à sa demande (ex : factures d'achat du vélo, d'assurance ou d'entretien).

Concernant le covoiturage, les justificatifs peuvent être :

- un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage ;
- une attestation sur l'honneur du covoitreur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles ;
- une attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr>).

Lorsqu'un agent travaille dans plusieurs collectivités, il doit remettre à chacune d'elles une déclaration sur l'honneur. Le montant du forfait sera versé par chaque employeur, sous réserve que chacun ait pris une délibération instaurant ce forfait, au prorata du temps travaillé chez chacun d'eux.

Le versement du FMD n'est pas cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport public ou de service public de location de vélos.

## 2. Le télétravail :

La crise sanitaire rencontrée à partir de mars 2020 a totalement modifié les conditions de travail. Des modalités de travail à distance exceptionnelles ont pu être déployées très rapidement grâce à un grand nombre d'agents équipés d'ordinateurs portables. Au moment du déconfinement, mi-mai 2020, le retour sur site s'est fait progressivement, de manière limitée, le télétravail restant possible dans de très larges proportions.

Depuis début septembre 2021, et au regard de la situation sanitaire, le dispositif dérogatoire de télétravail demeure possible jusqu'à 2 jours maximum par semaine, si les missions le permettent et selon les nécessités de service et la continuité de l'action communautaire.

Néanmoins, cette situation a clairement fait évoluer nos pratiques et la question se pose aujourd'hui d'adapter nos modalités de travail aux enjeux de demain. C'est la raison pour laquelle une enquête a été menée auprès des agents communautaires en septembre 2021 pour permettre de tirer le bilan de la pratique pendant la crise sanitaire et de recueillir les souhaits d'avenir.

Il appartiendra ensuite à la collectivité de proposer de faire évoluer le télétravail, notamment pour renforcer son action en faveur du climat, mais aussi apporter davantage d'agilité dans l'organisation du travail tout en veillant à maintenir l'équilibre et les besoins de temps collectifs et le lien social.

Ce cadre réglementaire est en cours d'élaboration et sera intégré au règlement intérieur de la collectivité.

**A noter :** Les communes seront invitées, si elles le souhaitent, à délibérer pour également proposer le dispositif Forfait Mobilités Durables à leurs agents communaux, avec les mêmes modalités d'octroi.

Dans le cas où la Communauté de communes et une ou plusieurs communes disposent du Forfait Mobilités Durables, il pourra être instauré un système de mise en relation / mise en réseau des agents entre eux, pour ainsi faciliter la mise en place d'un covoiturage par exemple. En effet, une liste répertoriant les communes de résidence des agents publics pourra être diffusée au sein des services des collectivités voisines proposant ce forfait. A charge ensuite à chaque agent le désirant de se rapprocher de l'agent avec qui il pourra organiser un covoiturage (la collecte et la diffusion des données personnelles étant réglementées - RGPD - la liste ne fera pas apparaître les coordonnées des agents avec les adresses postales de résidence associées.)

Concernant la pratique du télétravail, chaque commune est libre d'instaurer ou non un cadre réglementaire concerté avec ses agents. Toutefois, si des communes souhaitent s'inscrire dans la même démarche que la Communauté de communes, les efforts et les effets du télétravail en matière de déplacements évités seront bien évidemment ajoutés à ceux de la Communauté de communes et intégrés au bilan de la présente fiche.

## ACTEURS DU PROJET

- Pôle Ressources / Moyens Généraux de l'EPCI : pilotage, suivi et contrôle des 2 dispositifs.
- Agent en charge du PCAET : suivi et impacts GES.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
expérimentation télétravail	expérimentation télétravail					

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens :** Communication auprès des services de la collectivité, par le biais de la direction, des responsables de pôles et via le règlement intérieur.

Diffusion d'une liste des communes de résidence des agents communautaires aux mairies si celles-ci ont également mis en place le FMD, et inversement, pour faciliter la mise en relation des agents qui souhaiteraient covoiturer.

#### Budget de l'EPCI :

- **FMD** : 400 € minimum la première année, puis 2 000 € par an à partir de 2028.
- **Télétravail** : éventuels coûts d'investissement en équipements numériques supplémentaires selon les besoins remontés de l'enquête auprès des agents (achats d'ordinateurs portables par exemple) et coût de l'indemnité journalière de télétravail plafonnée si validée.

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** :

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Classement Crit'Air de la flotte de véhicule intercommunal (%)

## CONTEXTE - ENJEUX

-

## OBJECTIFS

- Sensibiliser et promouvoir auprès des agents des modes de déplacements durables et alternatifs ;
- Faciliter la mise en place du télétravail ;
- Intégrer dans les directives d'achat des critères d'efficacité énergétique et des carburants faiblement émetteurs en CO<sub>2</sub> et polluants atmosphériques (attention portée à l'étiquette énergie pour les véhicules neufs) ;
- Communiquer auprès des agents sur les actions et indicateurs de résultats.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### 1. Sensibiliser et promouvoir auprès des agents des modes de déplacements durables et alternatifs

- Préciser et valoriser en interne les dispositifs de covoiturage ou de mutualisation des véhicules et des trajets entre les services ;
- Promouvoir des déplacements à vélo, quand cela est possible, ou en transport en commun (mise en place d'un forfait mobilité durable par exemple) ;
- Sensibiliser et communiquer (rubrique dans l'essentiel, encourager le personnel à l'écomobilité...).

### 2. Création d'une charte pour faciliter la mise en place du télétravail

Un cadre réglementaire à la mise en place du télétravail a été validé en conseil communautaire du 8 mars 2022 pour une mise en place effective au 1<sup>er</sup> avril 2022. Ainsi, selon la part des activités éligibles au télétravail dans le poste de travail, 3 régimes différents au regard du télétravail peuvent être distingués :

- le régime classique de télétravail : les activités télé-travaillables sont régulières et récurrentes ;
  - 3 jours minimum par semaine de présentiel sur site (que les agents exercent à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet)
  - 2 jours maximum de télétravail par semaine ;
  - les journées de télétravail sont fixes dans la semaine ;
  - les journées de télétravail sont fixées en fonction du planning du service ;
  - il est possible de télétravailler sur des demi-journées.
- le régime particulier de télétravail : une partie seulement des activités du poste sont télétravaillables et ce, de façon ponctuelle :
  - 3 jours minimum par semaine de présentiel sur site (que les agents exercent à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet) ;
  - nombre de jours de télétravail sur l'année civile : entre 0 et 20 jours maximum ; en concertation avec le responsable de service ;
  - il est possible de télétravailler sur des demi-journées ;
  - le planning des journées de télétravail devra être établi au mois et validé par le responsable de service.
- le télétravail n'est pas possible au vu de l'absence ou du trop faible volume d'activités télétravaillables de façon régulière.  
Plusieurs projets sont prévus pour optimiser le télétravail : la mise en place d'un outil collaboratif, la mise en place d'une solution softphone (solution logiciel permettant de recevoir les appels téléphoniques + équipement en casque)

### 3. Intégrer dans les directives d'achats des critères d'efficacité énergétique et des carburants faiblement émetteurs en CO<sub>2</sub> et polluants atmosphériques (attention portée à l'étiquette énergie pour les véhicules neufs)

### 4. Communiquer auprès des agents sur les actions et indicateurs de résultats

En mars 2021, un travail a été réalisé dans le but de sensibiliser et d'informer les agents aux déplacements domicile-travail, en communiquant sur les gaz à effet de serre « économisés » liés au déplacement dû à la mise en place du travail à distance (chiffres publiés dans le journal interne).

Selon les mêmes modalités, il sera communiqué aux agents les impacts « Gaz à effet de serre » liés aux déplacements professionnels (Ex : les consommations annuelles sont en diminution (kW/an/agent, les émissions de polluants atmosphériques associés à l'usage de la flotte de véhicules sont en diminution...).

## ACTEURS DU PROJET

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Le télétravail : Sa mise en place suite au covid a généré un surcoût d'environ 12 000 € HT.**

Ce montant inclut :

- L'achat de 8 PC portables : 10 250 € HT
- L'achat de 10 licences pour l'application LogMein (solution d'accès à distance à un PC) : 650 € HT
- L'achat de 30 licences VPN (solution permettant de se connecter de façon sécurisée au réseau) : 1 100 € HT

Concernant la mise en place du télétravail de manière effective et durable, aucun coût supplémentaire n'est à prévoir que ce soit sur le plan matériel ou logiciel. En revanche, plusieurs projets sont prévus pour optimiser le télétravail :

- La mise en place d'une solution collaborative. Budget prévisionnel : entre 6 000 € et 7 000 € HT d'investissement et 5 000 € HT/an de fonctionnement.
- La mise en place d'une solution softphone (solution logiciel permettant de recevoir les appels téléphoniques + casque)

## Contributions de Montfort Communauté

Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** :

**INDICATEURS**

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Classement Crit'Air de la flotte de véhicule intercommunal (%)

### CONTEXTE - ENJEUX

Montfort Communauté a engagé depuis le début de l'année 2020 une réflexion sur la mise en place du télétravail au sein de son organisation. Cette réflexion a été accélérée par la crise sanitaire qui a conduit la collectivité à recourir de fait au travail à distance dans des conditions qui ne sont pas celles du futur télétravail. Cette expérience, dont la fin n'est pas encore connue, a conforté Montfort Communauté dans son souhait d'édicter un cadre à part entière pour la mise en place du télétravail, qui doit trouver sa juste place dans l'organisation future au-delà du contexte connu.

En effet, la mise en place du télétravail au sein de Montfort Communauté traduit la volonté de l'autorité territoriale de tenir compte des évolutions socioculturelles et techniques.

### OBJECTIFS

- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail ;
- Moderniser l'organisation du travail ;
- S'engager dans la voie du développement durable ;
- Répondre aux aspirations de ses agents ;
- Renforcer l'attractivité de la collectivité.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

#### Expérimentation

L'expérimentation a été actée par délibération n°133 du 17.12.2020 après avis du comité techniquement pleinement en présentiel. L'expérimentation a débuté dès que les conditions sanitaires ont été favorables et a permis à chacun de revenir travailler en présentiel ou en distanciel selon les règles établies.

Montfort Communauté met en place au sein de sa collectivité le télétravail pour ses agents, selon les conditions suivantes :

- 3 jours fixes par mois
- 5 jours flottants par an
- Une note de service du 06.01.2021 définissant les règles

### ACTEURS DU PROJET

- Agents de Montfort Communauté
- Pôle Ressources Humaines
- Note de service télétravail expérimental (hors télétravail dérogatoire en période de crise sanitaire)

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Équipement des agents en ordinateurs portables
- Mise en place d'un système de téléphonie à distance
- Mise en place d'un accès au serveur à distance
- Mise en place d'une plateforme collaborative permettant de travailler en ligne

**Moyens humains** : un agent du service numérique assure le bon équipement de chaque agent. La gestion administrative est gérée par le service RH, et le service environnement et mobilité aura pour rôle d'évaluer l'efficacité de l'action.





## Etudier le potentiel d'ouverture d'une plateforme multimodale de transport de marchandises à « La Brohinière »



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Etat, Région Bretagne, SNCF, Chambre consulaire, Entreprise de la logistique, PC

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Energétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Evaluation
Gain énergétique (Kwh ou Gwh)	Emissions de GES (t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> )	Emissions particules fines NO <sub>x</sub> du fait de l'absence de combustion de gasoil.	Mener l'étude de faisabilité (Réalisé / Non réalisé / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

La CC Saint-Méen Montauban dispose d'un parc d'activités reconnu d'intérêt régional ; « La Brohinière » situé à Montauban de Bretagne, en bordure de voie ferrée. Une dizaine d'hectares de foncier, propriété de la CC Saint-Méen Montauban, est aujourd'hui « gelée » en vue de l'aménagement éventuel d'une plate-forme multimodale de dimension régionale, pour permettre de massifier le transport Fret de marchandises en amont du barreau de Rennes. Les enjeux climatiques, le projet LNOBPL (Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire), et le présent CRTE (Contrat de Relance pour la Transition Ecologique) sont l'occasion de rouvrir les échanges sur ce sujet.

Des études ont déjà été réalisées dans le but d'évaluer l'intérêt de l'ouverture d'une ligne ferroviaire de transport de marchandises, ainsi que la création d'une plateforme. Dans le cadre du contrat de plan 2006-2013, la ligne ferroviaire La Brohinière-Mauron a été remise en état pour le développement d'un trafic fret vis à vis d'un projet de développement de deux entreprises situées à Saint-Méen-le-Grand et Gaël. Ainsi, la section La Brohinière – Gaël (la section Gaël - Mauron reste à traiter) a été réouverte.

Un trafic régulier entre Saint-Méen le Grand et La Brohinière a permis de faire vivre la ligne de 2009 à 2014.

Malgré l'arrêt du trafic et afin de préserver l'infrastructure en vue de permettre le cas échéant la reprise de l'activité ferroviaire, SNCF Réseau a assuré jusqu'en 2018 une maintenance a minima de la ligne et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban réalise un entretien de la végétation.

### OBJECTIFS

L'objet de cette action porte sur l'actualisation des études qui ont été menées dans le passé au sujet de la création de cette plateforme. L'objectif étant de confirmer ou non le potentiel ferroviaire de cette zone d'activité. Le cas échéant, la collectivité devra envisager de libérer le foncier gelé jusqu'à maintenant.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNEL

- Réalisation d'une étude de potentiel :
- Lancement du marché et choix du bureau d'étude
- Réalisation de l'étude et arbitrage

### ACTEURS DU PROJET

-

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Etude de potentiel : 83 000 € avec un reste à charge pour la CC Saint-Méen Montauban de 35 125 € (co-financement avec Ploërmel Communauté, et 10% de prise en charge par la Région Bretagne).



**ORIENTATION 3 : LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : VERS  
UN TERRITOIRE AUTONOME ET PEU ÉMETTEUR EN 2050**

- **DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES**
- **DÉVELOPPER LA RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE**



## Réalisation d'une planification énergétique



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** :

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Réalisation d'une planification énergétique territoriale  
(Réalisée / Non réalisé / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

Pouvoir se faire accompagner dans la réalisation d'une planification énergétique permettra aux EPCI de traduire en mesures concrètes la politique énergie et climat que les pouvoirs locaux se sont fixés à l'échelle territoriale. La planification énergétique territoriale est un processus qui permet de concevoir un développement durable des énergies renouvelables du territoire en prenant en compte les enjeux environnementaux, socio-économiques et techniques. Les trois EPCI souhaitent mener conjointement cette étude de planification, en répondant à trois à l'appel à projet lancé par l'ADEME en mars 2022 : « Planification Énergétique Territoriale ».

### OBJECTIFS

1. **Complémenter et mettre à jour le diagnostic et la stratégie du PCAET initiaux**
  - Analyse des acteurs et flux financiers
  - Mise à jour du bilan des consommations énergétiques du territoire
  - Mise à jour du bilan de production des énergies renouvelables et de récupération (EnR & R) du territoire
  - État des réseaux de distribution et stockage
2. **Réaliser une étude prospective de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR & R)**
  - État de l'art avec le recensement des ressources disponibles, notamment auprès de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne - OEB (données territorialisées de consommation / production), des Syndicats Départementaux d'Énergie (SDE) ou des services de l'État (cartographie des enjeux pour le développement de l'éolien terrestre en Bretagne, filière bois-énergie, photovoltaïque, etc....) ;
  - Évaluation de la capacité d'intégration de production d'énergie renouvelable sur les réseaux dans une approche multi-énergies (réseaux de chaleur, électricité, biogaz, hydrogène) et hors réseaux, en réponse aux usages locaux ;
  - Schématisation des flux (production, distribution, consommation), cartographie ;
3. **Recherche et analyse des zones à enjeux pour les réseaux de chaleur**
  - Étude de faisabilité technico-économique et juridique par filière à l'opérationnel
  - Choix de filières énergétiques pour les zones à aménager ou à renouveler ;
  - Identification des points forts et points de vigilance des énergies mobilisables ;
  - Élaboration d'un Schéma Directeur des réseaux (Chaleur, Electricité, Gaz) ;
  - Élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies et planification des investissements assortis en pluriannuel.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

1. Lancement d'une gouvernance de coopération à trois EPCI et de ses principes
2. Candidature à trois EPCI à l'Appel à Projet de l'ADEME « Planification Énergétique Territoriale »
3. Lancement du marché de consultation et choix du bureau d'étude
4. Lancement de l'étude

### ACTEURS DU PROJET

Coopération des trois EPCI du pays de Brocéliande

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Budget prévisionnel de 75 000 € pour la réalisation la planification énergétique territoriale.
- Financement possible via l'appel à projet proposé par l'ADEME « Planification Énergétique Territoriale »





## Développer les installations photovoltaïques en ombrières, au sol ou en toiture



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : Energ'iv (partenaire potentiel)

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Évaluation
Production d'énergie (Mwh)	Émissions de GES évitées liées à la production d'énergie solaire (t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> )		Ombrières installées (Nombre)
Puissance moyenne installée (kWc)			Surface de panneaux installée (m <sup>2</sup> )
			Représentation de la production en nombre de foyers

### CONTEXTE - ENJEUX

Les trois EPCI se sont fixés des objectifs en termes de production D4d'EnR . Pour cela, les trois Communautés de communes du pays de Brocéliande souhaitent développer sur chacun de leur territoire la production d'énergie solaire et photovoltaïque en valorisant au maximum les espaces de parking déjà artificialisés, ainsi que les surfaces de toiture. L'énergie produite par des ombrières photovoltaïques pourra contribuer également au déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Les collectivités peuvent se rapprocher de la Société d'Économie Mixte Locale Energ'iv du SDE35 pour l'accompagner dans son projet et faciliter l'investissement dans les énergies renouvelables.

### OBJECTIFS

L'étude de planification énergétique permettra de définir des objectifs de développement du photovoltaïque par EPCI.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

- L'inventaire devra être réalisé dans le cadre de la « Planification Énergétique Territoriale » par EPCI**  
La planification énergétique devra permettre de définir les potentiels de production d'énergie solaire par EPCI pilote. Cette étude pourra prévoir la réalisation d'un cadastre solaire ou l'évaluation du potentiel de développement sur les parkings existants.
- Phase « développement du projet »**
  - Conduire des études techniques et environnementales du projet au sol ou en toiture.
  - Consultation des services de l'état et de la commune : déclaration préalable ou demande de permis de construire
  - Concertation politique et citoyenne
  - Élaboration du design du projet en fonction des résultats de l'expertise
- Instruction administrative**
- Phase « travaux »**
  - Installation des structures et modules, raccordement ...
- Vie du Parc**
  - Production d'électricité, gestion, exploitation et maintenance
- Démantèlement et/ remise en état du site**

### ACTEURS DU PROJET

Energ'iv est l'outil créé pour aider les collectivités à atteindre ses objectifs de production d'énergie renouvelable :

- Energ'iv peut réaliser gratuitement une étude de préféabilité permettant à la collectivité de comprendre le potentiel technique et économique du bâtiment.
- Si le bâtiment a un potentiel intéressant et que la collectivité ne souhaite pas investir, une mise à disposition de toiture peut être réalisée, afin qu'Energ'iv réalise le projet.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

L'étude de planification énergétique permettra de définir un plan pluriannuel d'investissement par territoire et EPCI pilote.

Budget prévisionnel : 150 K€ environ par ombrière, 100 K€ pour une centrale PV de 100kWc.



## Fiche Projet : Initier et mener une réflexion sur un projet d'autoconsommation collective sur le territoire



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : A définir le cas échéant

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★

### Énergétique

Part des besoins du bâtiment couvert par les EnR (%)

Autoconsommation totale en MWh/an

### Carbone

### Santé – Environnement

### Suivi / Évaluation

Moyenne économisée en € / an pour les usagers

Réalisation du projet  
(Réalisé / Non réalisé / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

L'autoconsommation collective (AC) est le fait de produire et consommer de l'électricité d'origine renouvelable à l'échelle locale. L'AC répond à plusieurs enjeux sociétaux dans le cadre de la transition énergétique en encourageant une production locale et renouvelable et l'implication du consommateur. Sa mise en œuvre engendre toutefois une certaine complexité et impacte la chaîne de valeur traditionnelle.

### OBJECTIFS

Lutte contre la précarité énergétique, développement des énergies renouvelables.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

#### 1. Identification du schéma organisationnel :

Plusieurs configurations sont possibles selon les acteurs impliqués (collectivités, bailleurs sociaux...) et il convient d'abord de caractériser clairement la situation de départ. Dans le cas présent, l'hypothèse est d'encourager un bailleur à suivre la collectivité sur ce projet. Un appui financier et un soutien politique de la CC Saint-Méen Montauban pourrait encourager un bailleur présent sur le territoire à se joindre au projet. Le cadre de ce partenariat Public/Privé est à définir. La réglementation prévoit une simplification des procédures et de l'opération dès lors que le projet en autoconsommation concerne des logements sociaux. Dans ce cadre-là, le bailleur est la personne morale organisatrice.

La CC Saint-Méen Montauban devra identifier les bailleurs présents sur le territoire, puis les contacter dans le but d'échanger au sujet de ce projet. Le schéma organisationnel peut se faire également en projet dit « ouvert ». Un projet est dit « ouvert » quand plusieurs entités juridiques souhaitent s'associer dans le projet. De ce fait, les différentes entités sont liées entre elles au sein d'une personne morale organisatrice (PMO).

#### 2. Lancement de l'étude de faisabilité et choix du scénario

Dès lors que le bailleur a été identifié et sélectionné, il faut lancer une étude de faisabilité. Cette étude de faisabilité peut parfois freiner le porteur de projet. L'appui de la CC Saint-Méen Montauban et le financement de cette étude préalable peut rassurer et encourager le bailleur à lancer la démarche.

#### 3. Réalisation et exploitation

### ACTEURS DU PROJET

A définir le cas échéant

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

L'enveloppe budgétaire destinée à ce projet devra être définie et validée.

- Etude de potentiel : Entre 2 000 € (Pour 20 à 30 logements) et 5 000 € (pour environ 400 logements)
- Démarches administratives, gestion avec les opérateurs et réseau: Entre 4 000 € et 5000 € en fonction de la taille du projet.
- Travaux : D'après les retours d'expériences, le CAPEX installation solaire (études, matériel dont provisionnement du remplacement de l'onduleur, pose, raccordement) revient à environ 2 000 €/kWc.



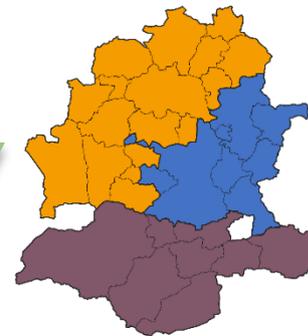
**ORIENTATION 4 : L'AGRICULTURE ET LA FILIÈRE BOIS :  
PILIERS FONDAMENTAUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE  
DU TERRITOIRE**

- **ALLER VERS DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION DURABLES, RÉSILIENTS ET ÉCONOMES EN ÉNERGIE**
- **DÉVELOPPER LE STOCKAGE DU CARBONE**





## Dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'éco conditionnalités



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande  
**PARTENAIRE(S)** : Région Bretagne, les Jeunes Agriculteurs (JA)  
**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★  
**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Exploitations agricoles soutenues, dont part de celles en « Agriculture Biologique » (Type, Nombre, €)  
 Agriculteurs répondeurs à l'éco-conditionnalité (Nombre, %)

## Contributions de Brocéliande Communauté

Dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'éco conditionnalités

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté  
**PARTENAIRE(S)** : Région Bretagne, les Jeunes Agriculteurs, Chambre d'Agriculture de Bretagne  
**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★

### CONTEXTE - ENJEUX

L'action proposée vise à accompagner les jeunes agriculteurs en vue de leur installation. Cette aide au démarrage a pour objectif de faciliter les nouvelles installations en agriculture conventionnelle et biologique pour assurer un renouvellement des générations et donc une pérennisation des activités agricoles en Bretagne. En effet, beaucoup de collectivités proposent ce dispositif de soutien auprès des jeunes agriculteurs, et cela depuis quelques années. Cependant, Brocéliande Communauté n'a pas mis en place cette politique de soutien (à la différence des deux EPCI voisins (Montfort Communauté et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban)).

Il conviendra à la collectivité de se prononcer en faveur de cette nouvelle politique de soutien et de convenir des modalités d'attribution de l'aide. Les modalités « de base » sont celles convenues par la Chambre d'Agriculture de Bretagne.

### OBJECTIFS

Brocéliande Communauté pourra réfléchir à la mise en place, soit de cette politique de soutien dite « de base », soit d'aller directement plus loin en appliquant une éco-conditionnalité : critères d'octroi de la subvention qui permettent de renforcer le caractère « environnemental et en faveur de la transition écologique » du projet pour lequel la subvention est demandée. Une expérimentation de cette éco-conditionnalité pourrait alors être menée.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Une réflexion avec les partenaires sera nécessaire, notamment pour ce qui concerne l'organisation de l'instruction des demandes d'aide, d'autant plus si une éco-conditionnalité est instaurée.

Les modalités de mise en place de ce dispositif seront soumises aux avis des deux commissions thématiques concernées, à la fois la Commission Transition écologique, Mobilités, Grand cycle de l'eau et la Commission Economie, Emploi. Les modalités seront ensuite applicables par délibération du conseil communautaire.

### ACTEURS DU PROJET

Le dispositif n'étant pas acté : les modalités d'instruction des dossiers et le rôle des partenaires potentiels restent à définir. De plus, il implique une mobilisation large du fait de sa transversalité (transition écologique, plan climat, agriculture, économie).

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028



### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Budget de l'EPCI : à définir

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'éco conditionnalités

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Région Bretagne, les Jeunes Agriculteurs, Chambre d'Agriculture de Bretagne

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Modulation versée (Nombre, €, type)

## CONTEXTE - ENJEUX

Fin 2017, les représentants du syndicat professionnel, les Jeunes Agriculteurs, composés exclusivement d'agriculteurs âgés de moins de 40 ans, ont sollicité la Communauté de communes pour présenter leur démarche intitulée : « Associer les territoires au renouvellement des générations en agriculture » dont l'objectif est d'assurer le renouvellement des générations en agriculture et de renforcer les liens entre agriculteurs et territoires notamment. Compte tenu des enjeux économiques liés au renouvellement des générations en agriculture, le conseil communautaire a décidé d'octroyer une aide à l'installation à hauteur de 5 000 € par siège d'exploitation. Une convention de partenariat a été établie avec la chambre d'agriculture de Bretagne et les Jeunes Agriculteurs pour l'instruction des demandes d'aides.

Les critères en place jusqu'au 31 décembre 2021 pour pouvoir bénéficier de la subvention sont les suivants :

- S'installer en agriculture avec la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) et suivre son dispositif d'installation (Plan prévisionnel)
- Suivre le dispositif d'accompagnement à l'installation. (Parcours 3P : Plan de professionnalisation personnalisé)
- Avoir un âge compris entre 18 et 40 ans
- Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau IV

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET et du renouvellement de la convention début 2022, il a été décidé de faire évoluer le dispositif. Premièrement, la subvention a été découpée en deux parties :

- Une part forfaitaire versée pour toute nouvelle installation (3 000 €)
- Une part variable versée sous réserve de la justification d'un critère environnemental (2 000 €)

Deuxièmement, il a été décidé d'ouvrir l'aide aux porteurs de projet de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Au vu des chiffres d'installations en agriculture, un nombre important de porteurs de projet concernent des futurs agriculteurs de plus de 40 ans (36% des nouveaux immatriculés en Bretagne avaient plus de 40 ans entre 2017 et 2019 - source MSA). La subvention communautaire peut donc bénéficier aux candidats éligibles au soutien à l'installation agricole (SIA) attribué par la Région (cette aide s'adressant aux porteurs de projets ayant entre 40 et 50 ans).

## OBJECTIFS

Faire évoluer les critères d'éligibilité de l'aide à l'installation en agriculture en incluant des objectifs environnementaux.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### 1. Les conditions d'accès à la part forfaitaire de la subvention

- Réaliser une première installation en agriculture (ne sont pas éligibles les changements de statuts et les transferts entre époux) ;
- Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau IV ;
- Suivre le dispositif d'accompagnement à l'installation (Parcours 3P : Plan de Professionnalisation Personnalisé) ;
- Être exploitant à titre principal selon les statuts de la MSA, toutes productions confondues ;
- Réaliser une étude prévisionnelle d'installation ;
- Fournir l'arrêté d'attribution DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) ou l'arrêté d'attribution SIA (Soutien à l'installation en agriculture) ;
- S'engager sur l'honneur à rencontrer le technicien Breizh Bocage du secteur dans les deux ans suivant l'attribution de la subvention.

### 2. Les conditions d'accès à la part variable de la subvention

#### Au titre des porteurs de projets éligibles à la Dotation Jeunes agriculteur (DJA):

- **Modulation « Projet Agroécologique »**. Pour bénéficier de cette modulation, l'agriculteur doit respecter au moins un des critères suivants :
  - S'installer sur une exploitation à convertir à l'agriculture biologique ou reprendre une exploitation déjà certifiée en agriculture biologique (tout ou partie) ;
  - Engager son exploitation dans une Mesure Agro Environnementale et Climatique (MAEC) système ou reprendre une exploitation engagée dans une MAEC système ;
  - Appartenir à un groupe d'exploitants retenu par la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projet pour une agriculture écologiquement performante (AEP). L'exploitation devra adhérer au groupe au plus tard dans l'année suivant la date d'installation inscrite dans le certificat de conformité. Le jeune agriculteur devra se maintenir dans le groupe AEP jusqu'au terme du projet du groupe.
- **Modulation « Projet Générateur de Valeur ajoutée et d'emploi »** : Pour bénéficier de cette modulation, l'agriculteur doit respecter au moins deux des critères suivants :
  - Adhérer à une CUMA ;
  - Adhérer à une association de remplacement ou adhérer à un groupement d'employeurs ;
  - Adhérer à un groupe de développement ;
  - Commercialiser sa production en circuits courts, en démarche individuelle ou collective. Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce, soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Ce critère sera étudié sur la base du plan d'entreprise : le candidat devra réaliser au moins 30% de son chiffre d'affaires en fin de plan.
  - S'engager dans une démarche Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (AOP, AOC, IGP, STG, Label Rouge et AB). Il devra maintenir son adhésion jusqu'à la fin de son PE (Plan d'Entreprise).

#### • Au titre des porteurs de projets éligibles au Soutien à l'Installation en agriculture (SIA) :

Reprise des mêmes critères figurant dans les modulations « projet agroécologique » et « valeur ajoutée emploi » dans le cadre de la DJA. Certains critères sont vérifiables dans l'arrêté d'attribution de l'aide SIA (AB, MAEC, AEP, GIEE, Production sous signe de qualité). L'étude économique réalisée par le porteur de projet devra également être fournie.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Cette aide représente actuellement un budget d'environ 40 000 €/an pour la Communauté de communes.

# Contributions de Montfort Communauté

Dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'éco conditionnalités

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB), Région Bretagne

## CONTEXTE - ENJEUX

Le dispositif d'aide JA est en place depuis le 01/01/2019. Il permet d'aider toutes les installations réalisées jusqu'au 31/12/2022 (installation = date d'affiliation à la MSA en tant qu'exploitant principal). Des aides pourront donc être versées en théorie jusqu'au 31/12/2023 sur ce dispositif (deux années pour réaliser les formations suite à la date d'installation). Montfort Communauté soutient l'installation des jeunes agriculteurs dans leurs démarches d'installation, à condition :

- que le siège de l'exploitation soit sur le territoire intercommunal ;
- que l'exploitant ait moins de 40 ans ;
- que l'exploitant ait suivi le parcours 3P de la Chambre d'Agriculture ;
- que le courrier de demande de subvention soit envoyé avant la date de l'installation.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

L'aide que propose la collectivité est scindée en deux parties :

- 2 000 € sont versés dès l'installation
- 3 000 € supplémentaires peuvent être demandés par l'exploitant afin de financer des formations et/ou prestations de conseils, à condition d'en réaliser au minimum 3, dont au moins une qui vise à réduire l'impact environnemental de l'exploitation.

Il s'agit d'une enveloppe maximum, si l'exploitant fournit un cumul de factures de moins de 3 000 €, Montfort Communauté lui verse uniquement le montant total de ses factures. A contrario, si le montant est supérieur, la collectivité ne versera que 3 000 €. L'expérimentation prendra fin en décembre 2022.

Les évolutions possibles seront étudiées à la fois en Commission Développement Économique et en Commission DDTE (Développement Durable et Transition Ecologique). Les élus souhaitent en effet développer davantage les conditions environnementales de l'aide, mais puisqu'il s'agit d'une aide au développement économique, la collectivité doit conventionner avec la Région. Montfort Communauté est donc contrainte d'attendre les décisions de la Région sur la poursuite du dispositif d'aide ou non avant d'engager des démarches en interne.

## ACTEURS DU PROJET

### Montfort Communauté

- L'instruction des dossiers est réalisée par la CRAB, ce pourquoi l'aide est conditionnée à la réalisation du parcours 3P
- Le service développement économique assure le suivi des dossiers
- Le service environnement assure le suivi des dossiers en lien avec le PAT (Plan Alimentaire Territorial) et le PCAET
- Toutes les demandes sont étudiées par un groupe de travail composé de trois élus

### CRAB

- Assure l'instruction des dossiers.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- **Moyens humains** : Agents de Montfort Communauté (Pôle Économie Emploi, Pôle Environnement, Aménagement du Territoire)
- **Moyens financiers** : Pass JA : 5 dossiers en cours (2021) 10 dossiers à engager fin 2021 / début 2022 : 35 000 € d'aide à provisionner.



## Adhérer au groupement de commande Terres de Sources® (Marché Public n° 3)



**PILOTE(S)** : Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)

**PARTENAIRE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PRIORITE DONNE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Impact carbone (t<sub>éq</sub> CO<sub>2</sub>)

Impact sur la qualité de l'eau

Agriculteurs labellisés (Nombre)  
Restaurations collectives s'approvisionnant avec  
TDS® (Nombre)

### CONTEXTE - ENJEUX

La Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) souhaite associer les trois Communautés de communes du pays de Brocéliande, ainsi qu'une dizaine d'autres EPCI, à rejoindre la démarche Terres de Sources (TDS®) au titre de leur Plan Climat. L'adhésion à ce groupement de commande permettra aux communautés de communes :

- D'assurer aux agriculteurs qui le souhaitent, situés sur le territoire, des débouchés commerciaux ;
- De pouvoir bénéficier du processus de labélisation Terres de Sources® ;
- Pour les communes qui ne seront pas dans le groupement de commande au titre de leur compétence « restauration collective », il sera proposé un accompagnement pour pouvoir acquérir des denrées TDS® en gré à gré, ou dans le cas d'une prestation externe, il sera proposé l'ajout de clauses au marché permettant de viser ces produits ;
- Possibilité de bénéficier des subventions octroyées au projet Terres de Sources dans le cadre de l'appel à projet « *Territoire d'innovation* » et gérées par la Banque des Territoires :
  - Subvention aux entreprises dans le cadre de leurs investissements comme levier de la transition agroécologique.
  - Soutien financier pluriannuel aux projets destinés aux acteurs socio-éducatifs en lien avec le sujet de l'alimentation durable (+ une aide au montage des projets)

### OBJECTIFS

- Inciter les agriculteurs à protéger la ressource en eau en leur proposant une valorisation économique de leurs productions et en rémunérant les services environnementaux ;
- Favoriser la transition agroécologique des filières de productions agricoles et alimentaires ;
- Sensibiliser et éduquer largement à la consommation responsable ;
- Valoriser les produits locaux auprès des professionnels, collectivités et usagers du territoire et développer les approvisionnements locaux et durables dans la restauration collective.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

L'engagement des trois EPCI, après adhésion au 3<sup>ème</sup> groupement de commande, consiste à accompagner les exploitations agricoles du territoire et se traduit par l'éventuelle prise en charge financière :

- Du diagnostic IDEA des exploitations agricoles dont le siège se situe sur leur territoire et n'ayant aucune parcelle sur les aires d'alimentation de captage d'eau (prix moyen : 1.200 € HT / diagnostic) ;
- L'accompagnement des exploitations agricoles dans le cadre de la mise en œuvre de leur démarche de progrès (prix moyen : 200 € HT / accompagnement / an) ;
- Le paiement des services environnementaux (PSE) des exploitations agricoles, attributaires des marchés Terres de Sources® et engagées dans une démarche de progrès. (Maximum : 3.000 € HT / exploitation / an + un bonus de 2.000 € HT si l'exploitation s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires de synthèse). Etant précisé que dans le cadre de la démarche, les exploitations agricoles bio ne nécessitent ni de diagnostic IDEA, ni de démarche de progrès, mais peuvent le demander.

### ACTEURS DU PROJET

La Collectivité Eau du Bassin Rennais

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

CC Saint-Méen Montauban : Prévion de 2 500 €/an

Montfort Communauté : La Collectivité Eau du Bassin Rennais prend en charge les frais de mise en place du diagnostic IDEA.

Brocéliande Communauté : à définir



## Mettre en place une convention partenariale avec le CIVAM 35 IT au sujet d'une animation de territoire sur la transmissibilité des fermes



**PILOTE(S)** : Le CIVAM 35 et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Les communes

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Agriculteurs accompagnés (Nombre)

Participants au café transmission (Nombre)

### CONTEXTE - ENJEUX

Le 4 novembre 2021, le CIVAM 35 Installation-Transmission (IT) est intervenu en Conférence des Maires de la CC Saint-Méen Montauban dans le but de présenter les dispositifs et animations de territoire qu'il porte pour le compte de différentes collectivités sur le volet de l'installation et de la transmission des fermes. La mise en place d'actions territorialisées pour susciter des vocations et mettre en place un réseau territorial d'appui à l'installation et la transmission peut être un vrai levier pour répondre aux besoins du renouvellement des générations d'agriculteurs. C'est une action complémentaire à l'aide communautaire dédiée aux porteurs de projet agricole.

### OBJECTIFS

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs autour de la transmission sur le territoire ;
- Accompagner les chefs d'exploitation dans la transmission de leur ferme ;
- Accompagner les porteurs de projet à s'installer ;
- Éviter que les fermes partent à l'agrandissement, diversifier les productions sur le territoire, engranger des changements de système.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Signature d'une convention partenariale pluriannuelle (3 ans).

- **Etape 1** (mars-avril-mai 2022) : Création d'un groupe de travail composé d'élus  
L'objectif va être d'identifier les problématiques du territoire et les communes à forts enjeux, c'est-à-dire les communes où les futures cessations d'activités sont nombreuses. L'objectif va également être de réaliser un sourcing des agriculteurs de plus de 52 ans.
- **Etape 2** (printemps/été 2022) : Lancement du porte à porte transmissibilité  
Sensibilisation individuelle de 40 agriculteurs de + de 52 ans, identifiés avec les communes et autres acteurs du territoire (6 jours de travail CIVAM 35 IT).
- **Etape 3** (fin d'année 2022) : Organisation d'un Café de territoire ou transmission-reprise  
Temps de témoignages et d'échanges autour de la transmission des exploitations, d'expériences de transmission-reprise, présentation des actions pour poursuivre la réflexion sur la transmission (2 jours de travail CIVAM 35 IT).

En fonction des résultats qui découleront du porte-à-porte et du café de territoire de la première année, le programme d'actions pourra évoluer et être amendé. En partant de ce principe, un avenant à la convention sera signé et renouvelé chaque année en précisant les objectifs et les actions annuels et le montant de la participation de la CC Saint-Méen Montauban pour l'année concernée.

### ACTEURS DU PROJET

Le CIVAM 35 IT est le porteur du projet sur le territoire de la collectivité.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Budget prévisionnel : 4 000 € / an





## Réaliser une étude en périmètre de captage d'eau potable : vers une agriculture moins consommatrice et dépendante de la ressource en eau



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban, Chambre d'Agriculture de Bretagne

**PARTENAIRE(S)** : Syndicat Mixte de gestion de l'Eau potable 35 (SMG 35)

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

GES évités grâce aux économies d'eau réalisées  
(Production d'eau potable = 132 gCO<sub>2</sub>e/m<sup>3</sup>.  
Traitement des eaux usées 262 gCO<sub>2</sub>e/m<sup>3</sup>)

Volume d'eau économisé par exploitation dans  
le cadre de ce programme (m<sup>3</sup>)

Agriculteurs accompagnés dans cette  
étude (Nombre)

### CONTEXTE – ENJEUX

La CC Saint-Méen Montauban est au lancement d'une étude menée par la chambre d'agriculture, visant à étudier des solutions pour limiter la consommation d'eau des exploitations agricoles du territoire, à l'échelle de l'exploitation. Les ressources souterraines du territoire, utilisées pour l'alimentation en eau potable, sont des ressources fragiles en qualité, mais aussi en quantité, d'autant plus dans un contexte de changement climatique. Afin de soutenir les agriculteurs dans leurs démarches de préservation quantitative de la ressource, la Communauté de communes accompagne un petit groupe témoin (environ 6 agriculteurs) dans la réalisation d'une étude portant sur les solutions d'économies d'eau et de stockage de l'eau de pluie sur les exploitations en périmètre de captage d'eau potable. Si les conclusions de l'étude le permettent, cet accompagnement pourra alors s'élargir à l'ensemble du territoire alimentant les nappes souterraines.

### OBJECTIFS

- Protéger les nappes en limitant les prélèvements, inciter aux économies, implanter des matériels économes ;
- Identifier les actuels points de consommation au sein des exploitations (réseau d'eau, pompes, pluie, source...);
- Identifier les consommations incompressibles (besoins physiologiques, hygiène, process...);
- Identifier les points d'économies « faciles » (fuites, débordements, gaspillage...);
- Définir la faisabilité d'implanter des équipements économes (rapport coûts/efficacité...);
- Définir la faisabilité d'une récupération d'eau de pluie (qualité eau vs standard d'hygiène, traitements nécessaires, volumes stockable vs besoins vs pluviométrie locale...).

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

1. Identification d'un groupe d'agriculteurs intéressés
2. Hiver 2021 : réalisation d'une étude par la chambre d'agriculture :
  - Bilan des besoins et des consommations en eau
  - Etude des équipements
  - Réflexion et hypothèse alternatives (recyclage, nouveaux matériels, pluie...)
3. Janvier 2022 : dépôt candidature, le cas échéant, auprès du SMG Eau 35 pour financement
4. Printemps 2022 : le cas échéant, réalisation des travaux (modalités à définir)

### ACTEURS DU PROJET

**Chambre d'agriculture** : Réalisation des études auprès des exploitations agricoles

**SMG Eau 35** : Financement en partie des travaux découlant des études.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Coût : 4 000 € (frais d'étude) + 50 000 € (Provision travaux)





## FICHE-PROJET : Réaliser une étude prospective pour le développement d'une filière bois sur le territoire



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : FIBOIS Bretagne

**FICHE-PROJET**

**INDICATEURS COMMUNS :**

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Lancement de l'étude  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

La filière forêt-bois est au cœur d'enjeux majeurs pour les territoires. Source d'emplois locaux, de développement économique et vecteur d'attractivité, elle a également les moyens d'apporter aux territoires des solutions aux enjeux de maintien de la qualité de l'eau et de l'air, à la diminution de leur empreinte carbone, à la préservation de la biodiversité ou à leur dépendance énergétique.

### OBJECTIFS

- Acculturer et sensibiliser les acteurs du territoire à la filière forêt-bois
- Réaliser un diagnostic territorial de la filière pour identifier les forces et faiblesses
- Elaborer une stratégie territoriale et co-construction d'un programme d'action

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

1. Réaliser un diagnostic et une étude de gisement sur la filière bois et bocage sur le territoire et les possibilités de valorisation (bois d'œuvre, bois énergie ...)
2. Écrire une stratégie territoriale et les actions qui en découlent
3. Communiquer et mettre en œuvre un programme

Les trois EPCI pourraient être accompagnés dans le cadre du dispositif « forêt bois territoire » qui est un dispositif d'accompagnement, proposé par FIBOIS Bretagne, transversal, permettant d'atteindre les objectifs de développement économique, environnementaux et d'attractivité des territoires dans un principe de cohérence entre la ressource forestière, le bois d'œuvre et les valorisations connexes telles que le bois énergie.

### ACTEURS DU PROJET

FIBOIS Bretagne, Acteurs privés de la filière bois, Agriculteurs, Collectivités, ONF, CNPF, Collectif Bois Bocage 35.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028



### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Coût de la démarche et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec FIBOIS Bretagne : 30 000 € sur 3 ans pour la réalisation de l'étude et la construction/animation du programme d'action spécifique.





Poursuivre, pérenniser et assurer une montée en puissance des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage



**PILOTE(S)** : EPTB Eaux & Vilaine, les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : FIBOIS Bretagne, AILE, ALEC du Pays de Rennes, Breizh ALEC, Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne (ATBVB), Groupements Agricoles

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

GES séquestrés (t<sub>e</sub>CO<sub>2</sub>)

Haies plantées, (Mètre linéaire)

Bénéficiaires (Nombre)

## CONTEXTE – ENJEUX

-

## EPTB Eaux & Vilaine - Unité de gestion Vilaine Ouest

Poursuivre, pérenniser et assurer une montée en puissance des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage

**PILOTE(S)** : EPTB Eaux & Vilaine

**PARTENAIRE(S)** : Les 3 EPCI du Pays de Brocéliande, Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB), Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne (ATBVB), SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), Commission Locale de l'Eau (CLE), Eau et Rivières de Bretagne, Office Internationale de l'eau (OIE), Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE), Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Fédération de Pêche 35, Fédération de chasse, Chambre d'Agriculture de Bretagne (CRAB), Fédération Nationale et Départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA, FDSEA), CIVAM 35 (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), Agrobio, Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)

## CONTEXTE - ENJEUX

L'acteur institutionnel sur le bassin versant de la Vilaine est l'EPTB Eaux & Vilaine (Établissement Public Territorial de Bassin) qui agit pour la gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Une réorganisation du volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA de la compétence GEMAPI) et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollution diffuses) sur l'amont de la Vilaine souhaitée par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole avec d'autres EPCI, ainsi que la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine s'est initiée en 2019. En février 2020, après étude de plusieurs scénarios, les délégués des EPCI membres de l'EPTB Eaux & Vilaine concernés se sont prononcés favorablement pour un scénario de transfert de ces compétences au sein de l'EPTB Eaux & Vilaine en 2 unités Est et Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Plusieurs actions se sont alors engagées avec une perspective de mise en place des unités et de transfert des agents des 5 syndicats de bassins versants (Semnon, Seiche, Rivières de la Vilaine amont, Ille-et-Illet-Flume, Meu), qui vont être dissous, à l'EPTB Eaux & Vilaine début 2022. Parmi les actions reprises dans le cadre du transfert à l'unité Ouest de l'EPTB Eaux & Vilaine, il y figure le bocage avec le volet « Travaux bocagers » et le volet « animation sur le bocage ».

A destination des exploitants agricoles des territoires de Montfort Communauté et de Brocéliande Communauté, des propriétaires fonciers et des collectivités, ce programme implique, sur la base du volontariat, l'élaboration de projets d'aménagements bocagers (création de haies bocagères à plat ou sur talus) en concertation avec ceux-ci. Il est cofinancé par l'Europe (via FEADER), la Région Bretagne, le conseil départemental du Morbihan et l'EPTB Eaux & Vilaine.

## OBJECTIFS

- La lutte contre l'érosion des sols notamment en présence d'un talus perpendiculaire à la pente ;
- La protection des cultures et du bétail face aux aléas climatiques (effet brise-vent pour les cultures, ombrage pour le bétail...) ;
- Le refuge pour des auxiliaires bénéfiques aux cultures (par exemple les carabes qui sont des prédateurs de limaces) ;
- Selon les essences, la production de bois de chauffage, de bois d'œuvre, de plaquettes... ;
- La préservation de la qualité de l'eau et l'atténuation des pics de crues en aval des bassins versants ;
- La diversité des paysages.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Accompagnement de l'EPTB Eaux & Vilaine sur :

- La création de nouvelles haies et le choix des essences les composant ;
- Le déplacement de haies intégrées au PLU ou en déclaration PAC (BCAE7) ;
- La taille de formation et l'entretien des jeunes haies ;
- La gestion de haies anciennes ;
- L'insertion dans une Filière Bois Énergie ;
- La mise en place de linéaires de semis ou de régénération naturelle.

## ACTEURS DU PROJET

-

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Participation financière des deux EPCI.

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Poursuivre, pérenniser et assurer une montée en puissance des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : EPTB Eaux & Vilaine, Conseil départemental Ille-et-Vilaine, Chambre d'agriculture, AELB, Commission bocage, ATBVB, Groupements Agricoles

## CONTEXTE - ENJEUX

L'élaboration d'une stratégie Breizh Bocage 3 est en cours. La valorisation des plantations et une animation territoriale plus poussée et générale autour de la filière bois fera l'objet d'un volet important du Breizh Bocage 3. Du fait qu'il existe déjà beaucoup d'acteurs d'animation de la filière bois sur le territoire, la stratégie devra s'appuyer sur ces mêmes acteurs. La Région a réalisé une évaluation de la programmation 2015-2020 (bilan technique et évaluation sociologique, acceptation du programme). Ce bilan permet d'avoir des retours d'expériences concernant le programme animé sur les autres territoires, et permettra d'en tirer des enseignements pour le prochain programme. Le dispositif national pour la haie insiste sur la filière et la valorisation économique des haies par la mise en cohérence des acteurs, leurs interrelations et leurs organisations.

Le syndicat du bassin versant du Meu réalisait jusque maintenant des campagnes de plantation de haies dans le cadre du programme Breizh Bocage sur une partie du territoire de la CC Saint-Méen Montauban. Parmi les actions reprises dans le cadre du transfert à l'unité Ouest de l'EPTB Eaux & Vilaine, il y figure le bocage avec le volet « Travaux bocagers » et le volet « animation sur le bocage ». Mais la CC Saint-Méen Montauban est compétente sur huit communes de son territoire et anime le programme Breizh Bocage.

## OBJECTIFS

Les objectifs afférant au Programme Breizh Bocage 3 ne sont pas encore définis.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Les volets déjà présents dans les programmes Breizh Bocage 1 et 2 :

### 1. Les campagnes de plantations : Plantations, report et suivi de plantation

Intervention et accompagnement :

- Choix d'essence effectuée avec le bénéficiaire selon une liste d'essences locales ;
- Plusieurs interventions : création de haie (haie plat, haie sur talus), regarnissage de la haie, ou régénération naturelle ;
- Un paillage est posé pour chaque haie plantée ;
- Une aide à l'entretien est effectuée par 1 à 2 passages de débroussailluse par an, pendant 3 ans maximum ;
- Des démonstrations de taille et formation gratuites sont organisées chaque année, et à la demande, des formations individuelles peuvent être effectuées. (journée permettant de sensibiliser les bénéficiaires de l'intérêt agroécologique de la haie)

### 2. Inventaires et recensement des haies dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme

La CC Saint-Méen Montauban apporte son soutien aux communes dans l'inventaire de leurs éléments antiérosifs communaux dans le cadre des révisions de PLU, conformément aux dispositions du SAGE Rance-Frémur-Baie de Beausseis. Le technicien accompagne les groupes de travail communaux à la pré-localisation des dispositifs antiérosifs et aux vérifications sur le terrain.

### 3. Appui technique aux agriculteurs souhaitant contractualiser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ou demandant des déplacements/arasement de haies dans le cadre de la BCAA 7

Une action phare à venir : Le déploiement des Plans de Gestion Durable des Haies, développés par l'AFAC (Association Française Arbres et Champêtres)

1. Objectifs : prévenir la dégradation quantitative et qualitative du bocage, les haies sont majoritairement entretenues par les agriculteurs, prévenir les enjeux climatiques et lutter contre l'érosion de la biodiversité.
2. Création d'un label : le Label « Haie »
3. Mise en œuvre
  - Réalisation d'un diagnostic initial : meilleure connaissance de la haie (exploitation / état), évaluation de la qualité de l'habitat, et des capacités de stockage de carbone.
  - Réalisation d'un plan de gestion de la haie : planification des travaux selon des priorités d'intervention, calcul des prélèvements possibles sans épuiser la ressource.
  - Permet d'envisager une valorisation du bois (label haie, label bas carbone...)

Volets supplémentaires pris en compte dans le prochain programme Breizh Bocage 3 :

1. La valorisation économique de la haie
2. La structuration d'une filière bois

## ACTEURS DU PROJET

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## **MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS**

Environ 50 000 €/an avec 20% à 30 % de reste à charge (2015-202), budget Breizh Bocage 3 encore inconnu



## **ORIENTATION 5 : L'ÉCORESPONSABILITÉ, MAÎTRE MOT DES PRATIQUES QUOTIDIENNES**

- **FAIRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DU RÉEMPLOI UNE DES SOURCES PRINCIPALES D'APPROVISIONNEMENT LOCAL**
- **ALLER VERS DES MODES D'ALIMENTATION ET DE CONSOMMATION RÉSILIENTS**
- **ALLER VERS DES POLITIQUES PUBLIQUES INTÉGRANT LES ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES CONSÉQUENCES**
- **MIEUX GÉRER LES DÉCHETS ET RÉDUIRE LEUR PRODUCTION**



## Lancer le programme « Territoire Économique en Ressources » (TER)



**PILOTE(S)** : SMICTOM Centre-Ouest

**PARTENAIRE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Chaque fiche TER dispose d'indicateurs qui seront repris dans le suivi du PCAET

### CONTEXTE - ENJEUX

Le SMICTOM Centre Ouest est lauréat de l'appel à projet « Territoire Économique en Ressources » (TER) de l'ADEME et s'apprête à mettre en œuvre un programme de trois ans pour développer l'économie circulaire sur le territoire, en partenariat avec les trois EPCI. Le programme d'action TER se décline en 15 actions articulées autour de six thématiques :

- Biomasse,
- Réemploi,
- Matériaux minéraux,
- Eco-exemplarité,
- Entreprises
- Tourisme.

### OBJECTIFS

Ce projet a pour objectif de réduire les déchets à la source et d'impulser une dynamique d'économie circulaire entre les différents acteurs du territoire.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

- **Biomasse**
  1. Établir un schéma territorial « Matière Organique »
  2. Conforter le compostage en établissement
  3. Réduire les déchets verts des professionnels et des habitants
- **Réemploi**
  1. Établir un schéma directeur pour structurer le réemploi sur le territoire
  2. Animer et structurer le réseau des acteurs locaux du réemploi et de la réparation
  3. Développer un projet innovant dans le cadre de la création de la nouvelle déchetterie de Montauban de Bretagne
- **Matériaux minéraux de construction** : Établir un schéma territorial de la ressource minérale
- **Mobilisations entreprises**
  1. Proposer une offre de service : pré-diagnostic énergie, déchets, eau
  2. Diffusion du dispositif « éco défis » de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) auprès des artisans et commerçants
  3. Inciter les entreprises à entrer dans la démarche Diag' Écoflux
  4. Sensibilisation-formation et accompagnement collectif des entreprises vers l'économie circulaire
- **Tourisme** (Cet axe sera en lien avec la stratégie tourisme durable) : Accompagner les hébergeurs touristiques vers une offre durable.
- **Eco-exemplarité**
  1. Promouvoir une gestion éco exemplaire du lac de Trémelin
  2. Valoriser et capitaliser l'expérience de la construction du Pôle entrepreneurial de Bréal-sous-Montfort (nommé « Le Repaire »)
  3. Valoriser et capitaliser l'expérience d'une ZAC gérée durablement
  4. Intégrer la prise en compte de l'économie circulaire dans les projets d'aménagement, de construction et de déconstruction
  5. Intégrer les clauses environnementales dans les achats de fournitures

### ACTEURS DU PROJET

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

2 ETP ont été recrutés par le SMICTOM Centre Ouest pour animer le programme :

- 1 chargé-e de mission coordonnateur biomasse/réemploi/matériaux minéraux : il-elle est chargé-e de piloter, mettre en œuvre et animer l'ensemble de la stratégie économie circulaire du territoire y compris sur le volet « entreprises »
- 1 chargé-e de mission spécialisé « entreprises » : il-elle est mis à disposition des trois EPCI et leurs services « développement économique ». Cet ETP est directement pris en charge par les trois EPCI (4 333 €/EPCI/an).



## Soutenir les communes et leurs restaurations collectives dans l'application de la loi EGALIM



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Les communes

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★

**INDICATEURS** :

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Création du réseau  
(Réalisé / Non réalisé / En cours)

Appui technique (Nombre)

Appui financier (Nombre, €)

### CONTEXTE - ENJEUX

Dans le cadre de son PCAET, la CC Saint-Méen Montauban souhaite soutenir les communes membres dans leurs réflexions et actions portant sur les cantines scolaires. Les motivations sont les suivantes :

1. Soutenir financièrement et apporter une aide à l'ingénierie aux communes ;
2. Proposer des menus sains et équilibrés dans les cantines en ayant une maîtrise budgétaire ;
3. Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
4. Avoir une cohérence à l'échelle de l'EPCI sur la gestion des cantines et dans les projets alimentaires.

Une enquête destinée aux communes dans le but de définir leurs besoins et difficultés au sujet de la gestion des cantines a été réalisée en novembre 2021. Sur les 11 communes répondantes, 5 communes ont répondu être intéressées par un accompagnement d'ordre financier ou technique dans la mise en place du respect de la loi EGALim.

### OBJECTIFS

- Soutenir les communes à la mise en œuvre de la loi EGALim à savoir :
  - 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (loi EGALim) ;
  - 60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (loi Climat et Résilience),
  - Proposer au moins 1 repas végétarien par semaine (Loi Climat Résilience)
  - L'interdiction de contenant plastique à usage unique d'ici 2024 (2028 pour les petites communes)

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Les modalités de mise en œuvre restent encore à définir mais il est prévu de :

1. Créer un réseau des cuisiniers sur le territoire ;
2. Mener une réflexion sur l'offre de formation des agents et cuisiniers ;
3. Favoriser les retours d'expérience et les échanges entre communes ;
4. Apporter un appui technique selon les besoins et selon la réglementation en vigueur ;
5. Apporter un appui financier selon les besoins et selon des modalités restants encore à définir en concertant des élu.e.s.

### ACTEURS DU PROJET

Toute commune souhaitant travailler sur la question de la restauration collective avec l'appui de la CC Saint-Méen Montauban.

Les communes ayant répondu être intéressées par un appui technique et/ou financier de la part de la CC Saint-Méen Montauban sont :

- Médréac
- Irodouer
- Le Crouais
- Boisgervilly
- Saint-Uniac

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Les moyens prévisionnels doivent être fixés en concertation avec les élu.e.s et en fonction des besoins.



## Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : -

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Evolution du système d'attribution  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

Associations subventionnées (Nombre)

Type de projets / événements subventionnés

Réalisation du guide / charte des éco-événements  
(Réalisé / Non réalisé / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

La volonté est ici de faire évoluer le système de subventions accordées aux associations sportives, culturelles et de loisirs, de manière à amener les associations à réfléchir sur leurs pratiques, afin de diminuer leurs impacts. Sachant qu'une collectivité ne peut verser une somme plus importante que ce qui est demandé, la subvention ne pourra pas être bonifiée. Deux options s'offriront alors aux élu-es :

- Mise en place d'une éco conditionnalité avec des critères. Ces dernières seraient progressives d'une année à l'autre, afin de ne pas trop restreindre les associations d'un seul tenant.
- Réduction de la somme demandée si les critères ne sont pas respectés.

En plus de cette subvention, les collectivités souhaitent apporter leur soutien aux associations en communiquant sur les bonnes pratiques, en réalisant un livret sur les éco événements de manière groupée entre les trois EPCI. Il s'agira ainsi de communiquer et diffuser cette charte. Une multitude de chartes portées par des structures ou associations existent déjà. L'idée serait donc d'adhérer à une charte déjà existante et de communiquer dessus à l'échelle du pays de Brocéliande.

## Contributions de Brocéliande Communauté

Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : les associations

### CONTEXTE - ENJEUX

La nécessité d'apporter des évolutions aux modalités d'attribution des subventions aux associations a été abordée en commission « Vie associative sports culture loisirs » avec les élus en 2021. En effet, actuellement, les associations souhaitant bénéficier d'une aide communautaire doivent répondre à des questions en matière d'environnement telles que l'incitation au tri des déchets, l'encouragement au covoiturage ou le recours à des produits locaux.

Les critères d'éco conditionnalité, non définis à ce jour, devront correspondre à un engagement concret de la part de l'association en faveur d'un impact environnemental réduit/limité et en faveur de la transition écologique.

### OBJECTIFS

L'objectif est d'aboutir à la définition de critères d'attribution qui soient pertinents pour éco-conditionner les subventions, dans la limite d'un budget qui devra également être défini. Ces critères doivent permettre d'aller dans le sens des enjeux identifiés dans le cadre du Plan Climat.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Les évolutions qui pourront être apportées à ces critères seront proposées à l'issue du travail d'un groupe spécifique constitué de techniciens de la collectivité et d'élus de ladite commission élargie aux communes qui voudront participer à la démarche de construction et de définition des nouvelles règles.

### ACTEURS DU PROJET

- Groupe de travail dédié constitué d'élus et de la responsable du pôle « Services aux habitants » et de la chargée de mission PCAET (éventuellement) : construction des nouvelles règles d'attribution.
- Responsable du pôle « Services aux habitants » de la Communauté de communes pour l'instruction des dossiers de demande de subvention et présentation des demandes en commission auprès des élus pour arbitrage.
- Les communes du territoire, et d'autant plus celles qui participeront à la démarche de construction des nouvelles règles d'attribution des aides, pourront également se faire le relais des informations liées à la demande d'une subvention auprès du réseau associatif de sa commune.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028



## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens financiers** : Enveloppe destinée aux associations à définir, en cohérence avec les critères qui seront retenus. L'évolution de la subvention ne devrait pas impacter l'enveloppe initialement prévue.

# Contributions de CC Saint-Méen Montauban

Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** :

## CONTEXTE - ENJEUX

Les évolutions à apporter aux attributions des subventions destinées aux associations est en cours de réflexion. L'objectif est également le soutien des associations du territoire dans leur rôle de sensibilisation et mobilisation citoyenne.

## OBJECTIFS

- Aboutir à la définition de critères d'attribution qui soient pertinents pour éco-conditionner les subventions, dans la limite d'un budget qui devra également être défini
- Réalisation d'une charte sur l'éco-responsabilité des associations

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

1. Définition des critères et du cahier des charges : conditions d'octroi partielles ou totales à définir.
2. Subvention devant encourager l'association à l'éco-responsabilité dans l'organisation de ses événements. Les objectifs visés par l'association ne doivent pas aller à l'encontre des objectifs Climat-Air-Énergie
3. Lancement et communication sur les conditions d'octroi des nouvelles subventions
4. Demande de subvention et instruction des dossiers par un agent de la collectivité

## ACTEURS DU PROJET

Les associations subventionnées

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Enveloppe destinée aux associations à définir, en cohérence avec les critères qui seront retenus. L'évolution de la subvention ne devrait pas impacter l'enveloppe initialement prévue.

# Contributions de Montfort Communauté

Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Les associations du territoire de Montfort Communauté

## CONTEXTE - ENJEUX

La volonté est ici de faire évoluer le système de subventions accordées aux associations sportives, culturelles et de loisirs, de manière à amener les associations à réfléchir autour de leurs pratiques, afin de diminuer leurs impacts. Sachant qu'une collectivité ne peut verser une somme plus importante que ce qui est demandé, la subvention ne pourra pas être bonifiée.

## OBJECTIFS

Deux options s'offriront alors aux élus :

- Mise en place d'une éco conditionnalité avec des critères. Ces derniers seraient progressifs d'une année à l'autre, afin de ne pas trop restreindre les associations d'un seul tenant.
- Réduction de la somme demandée si les critères ne sont pas respectés.

En plus de cette subvention, la collectivité souhaite apporter son soutien aux associations en communiquant sur les bonnes pratiques, en réalisant un livret sur les éco événements de manière groupée entre les trois EPCI. L'évolution des aides existantes sera réfléchiée en commissions sport et culture. Cela pourra également être de la communication régulière sur la gestion de l'eau, de la biodiversité, des déchets, en lien avec le livret créé. Une subvention supplémentaire sera également réfléchiée afin de financer l'organisation de projet et/ou d'événements dont les objectifs correspondent au PCAET. La collectivité soutient ainsi les associations de son territoire dans leur rôle de sensibilisation et mobilisation citoyenne et permet de fédérer l'animation territoriale et de créer des partenariats.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Évolution des subventions existantes :

- Réflexion à mener au sein des deux commissions et sélection d'un scénario
- Définition des critères environnementaux

Subvention supplémentaire :

1. Définir une enveloppe budgétaire qui sera dédiée sur le budget du service environnement et mobilité.
2. Écrire un cahier des charges et définition des critères :

La subvention sera accordée sur dossier selon un cahier des charges. L'argent reçue par l'association ne doit pas servir à son fonctionnement mais à l'organisation du ou des projets et événement(s) : exemple achat/location de matériel, ...

3. Un dossier de demande de subvention spécifique sera rédigé : Limitation à une demande par an par association, possibilité de regrouper plusieurs événements au sein du dossier. Groupement entre associations apprécié. Enveloppe maximum de X€ par demande. ...
  - Les dossiers seront analysés par un agent de la collectivité : Dossier correspondant au cahier des charges et aux objectifs du PCAET : subvention accordée, Dossier incomplet : demande de précisions, Dossier hors sujet : subvention non accordée
4. Les dossiers seront soumis en bureau ou en conseil communautaire selon les montants demandés pour prise de décision par délibération.
5. En cas d'acceptation : Versement d'une première partie pour amorcer le projet ? Paiement uniquement sur facture ?
6. Un bilan annuel sera effectué en commission Environnement.

## ACTEURS DU PROJET

Les associations subventionnées

## CALENDRIER PREVISIONNEL



## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens humains** : agents MC (Environnement, sport et culture)

**Moyens financiers mobilisés** : Budget inchangé pour les subventions existantes, 5 000 €/an sur le budget environnement





## Élaborer une politique d'achat écoresponsable



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : Prestataires / fournisseurs liés à la collectivité par une procédure de marché public.

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Mise en place de la politique d'achat  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

% des marchés intégrant des clauses  
environnementales (en nombre et en €)

Clauses respectées dans l'exécution du marché

### CONTEXTE - ENJEUX

La commande publique des collectivités locales peut contribuer à pérenniser un marché de produits générant un impact minimal sur l'environnement. Le code des marchés publics oblige désormais les acheteurs publics à intégrer des objectifs et des critères de développement durable dans les cahiers des charges soumis aux fournisseurs, et ce quel que soit le type d'achats (travaux, fournitures et services). L'engagement des collectivités publiques est à cet égard très important car il crée un réel effet d'exemplarité et d'entraînement auprès des acteurs locaux.

## Contributions de Brocéliande Communauté

Élaborer une politique d'achat écoresponsable

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** :-

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

### CONTEXTE - ENJEUX

-

### OBJECTIFS

Cette action vise à faire évoluer les pratiques d'achat public, mais également d'anticiper la dimension durable des différents projets très en amont afin de bâtir un projet responsable, à toutes les étapes clés de son évolution. Chaque commission thématique et chaque service (ou pôle) peuvent ainsi intégrer et faire évoluer leurs pratiques dans une optique d'amélioration et d'anticipation à moyen-long terme des projets.

Pour y parvenir, il conviendra par exemple de prendre connaissance et de mobiliser les fournisseurs et entreprises sur le sujet, de compiler des exemples de critères intégrables dans les procédures de marchés publics afin de disposer d'un panel suffisamment large pour élaborer différents scénarios selon le niveau d'ambition souhaité et d'anticiper les répercussions sur le coût total du projet (y compris à long terme et de façon plus globale). On intègre là la notion de curseur.

Cette démarche pourrait également trouver une illustration budgétaire permettant d'aboutir à une traduction financière des pratiques durables et d'en mesurer l'évolution.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Pour y parvenir, la collectivité pourra s'appuyer sur des structures existantes permettant l'accompagnement des collectivités en matière d'achat durable (ex : RESECO).

La mobilisation des élus est un préalable nécessaire à l'engagement du projet et cet engagement dépendra notamment de la décision expresse d'une ou plusieurs commissions, qui en définiront la méthodologie (en lien avec les services).

### ACTEURS DU PROJET

Un conseil et un appui externe à la collectivité serait un avantage important pour la mise en place de la mesure.

**Moyens humains** :

- Le Service Commande Publique (1 agent)
- La chargée de mission PCAET
- Le responsable des Finances

**Moyens techniques** :

- **Pour les services** : Une information, évolution du guide interne des achats publics, note, des formations et réunion générale des services de la collectivité seront nécessaires pour permettre une meilleure prise en compte de la notion de « durabilité » dans la construction des budgets, les marchés de fournitures, services et travaux des différents pôles de la collectivité
- **Pour les élus** : Formations des élus, co-construire une grille aidant à la réflexion des projets, notamment de travaux, contenant des critères « plan climat » avec les impacts environnementaux (GES et énergétiques) correspondants, ainsi que le coût généré. Selon la position du curseur sur ces critères, l'impact et le coût ne seront pas les mêmes.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens financiers** : A définir lors de l'élaboration de la politique d'achat en concertation avec les élus et le service Commande Publique. L'adhésion à la structure RESECO est estimée à 1 000 € par an.

# Contributions de CC Saint-Méen Montauban

Élaborer une politique d'achat écoresponsable

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : -

## CONTEXTE - ENJEUX

A l'heure actuelle la CC Saint-Méen Montauban n'a pas de politique d'achat définie et diffusée. Pour le moment, selon les profils d'achat, les candidats sont évalués par rapport à une note de prix et de compétitivité (60%) et une note technique (40%). La pondération des critères environnementaux représente 10% de la note technique, selon les marchés éligibles (et les critères « distinguables » ou non).

L'élaboration du Plan Climat Air Energie pour la collectivité est l'occasion d'amorcer une réflexion vis-à-vis de la politique d'achat. Pour cela, une concertation, et un travail préalable avec la commission achat est nécessaire dans le but de fixer des critères cohérents, ambitieux et faisable pour la communauté de communes.

Les conditions de réussite à la création d'une politique d'achat durable :

- Un portage de la part des élu.e.s de la collectivité ;
- Une vision globale et stratégique des achats de la structure ;
- Des moyens, humains, financiers et matériels, suffisants, calibrés et budgétés ;
- La mise en œuvre d'une concertation des parties prenantes.

Enjeux : Proposer des marchés intéressants et écoresponsables pour la collectivité mais qui soit à la fois réalisable et attractif pour les opérateurs économiques.

## OBJECTIFS

- Que la note attribuée au critère environnemental devienne un critère à part entière et non un sous critère de la note technique. (ex : la pondération des critères environnementaux est au moins égale à X% de la note global du marché)
- La fourniture du bilan GES des produits / services achetés est encouragée dans les appels d'offres.
- L'entretien des bâtiments et des espaces publics s'effectue selon des critères écologiques
- Le choix des matériaux de construction s'effectue selon des critères écologiques (le bois est notamment systématiquement étudié) et repose sur les gisements locaux (ossature bois, paille, etc.)
- Les techniques et matériaux de finition, ainsi que le mobilier sont choisis pour limiter la pollution de l'air intérieur (faibles émissions de COV et formaldéhydes notamment) soit en privilégiant des produits avec étiquette A+ soit en achetant des produits d'occasion
- La prise en compte de la durée de vie et de la fin de vie des produits achetés fait partie des critères d'achats

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### 1. Mobiliser les élu.e.s et s'organiser en interne

Voter une délibération sur la mise en œuvre de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics. Les élu.e.s devront se positionner sur la prise en compte des critères énergétiques et environnementaux (GES, cycle de vie des produits ect..) dans la commande publique. L'agent en charge du PCAET, ainsi que l'agent en charge de la commande publique sont chargés d'initier les réflexions en concertation.

### 2. Identifier et changer les pratiques sur les produits « faciles » à substituer ou à éviter

### 3. Réaliser un état des lieux des pratiques et concerter les fournisseurs (sourcing)

Un diagnostic des pratiques existantes constitue un prérequis avant de parler de la politique d'achat responsable. En effet, déterminer le point de départ est important. Cette phase a pour objectif de déterminer les axes forts déjà mis en place. Axes forts qui ne sont pas toujours formalisés. Cela permet aussi d'identifier les pistes d'amélioration.

4. **Réaliser un listing présentant l'étendue de l'offre locale** pour répondre aux besoins de la collectivité (producteurs, fournisseurs...) permettra lors de l'élaboration du marché, d'y ajouter des prérequis et critères de réponses réalisables et attractifs pour les répondants. Sur les « petits » marchés cela peut permettre également de diversifier les achats.

### 5. Identifier les lignes directrices et hiérarchiser les objectifs à court et moyen terme

La collectivité ne pourra pas être écoresponsable sur toutes ses commandes publiques. De ce fait, elle devra se positionner sur les marchés à fort enjeux (ex : la construction d'un nouveau bâtiment accueillant du public, la fourniture en produits d'entretien...). Les critères et la politique d'achat différeront en fonction des profils d'achats.

### 6. Formaliser la politique d'achat

Adopter une délibération définissant un plan pour les achats durables en y spécifiant les pratiques et les améliorations à apporter.

### 7. Une directive est rédigée et détaillée selon le profil d'achat.

## ACTEURS DU PROJET

Instance mobilisée : délégation en charge des marchés publics, Ressources humaines et formation

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Varie en fonction des marchés

# Contributions de Montfort Communauté

Élaborer une politique d'achat écoresponsable

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** :

## CONTEXTE - ENJEUX

Cette action vise à instaurer la politique d'achat durable dans la commande publique de la collectivité et ainsi systématiser la prise en compte de critères de développement durable (environnemental, sociale, économique) dans les marchés.

## OBJECTIFS

- Sensibiliser les élus pour assurer le portage politique au niveau de la Communauté de communes et de l'ensemble des services
- Sensibiliser les services et les amener à se questionner sur le fonctionnement de leur service et sur ce qui peut être amélioré dans leurs marchés

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

La collectivité pourra se faire accompagner par un organisme extérieur (Adhésion RESECO) afin de structurer cette stratégie d'achat de manière globale, et former tous les agents à la notion « d'achat public ». Ceci permettra d'amener l'ensemble des techniciens à mener ses propres réflexions sur ses marchés qui le concerne, la démarche ne pouvant être assuré uniquement par le service marché ou par le service environnement.

Les élus devront également être sensibilisés, pour que les réflexions puissent être menées par l'équipe communautaire bien en amont de la passation de marché. Une mutualisation pourra être proposée aux communes, notamment afin de développer les groupements d'achats (exemple : marché de fournitures)

La démarche peut être lancée sur les marchés de fournitures en priorité, puis sur les marchés travaux. Les prestations intellectuelles sont plus complexes pour y intégrer des critères environnementaux dans l'analyse des offres. Une fois la démarche bien instaurée sur les autres marchés, elle sera à élargir sur le volet « entreprise » dans lequel il est demandé aux prestataires de fournir des éléments sur leur mode de fonctionnement.

1. Faire appel à un organisme extérieur : adhésion RESECO
2. Accompagner les services dans la définition des besoins lors de la rédaction d'un cahier des charges
3. Mettre à jour le « guide d'achat » en y intégrant un paragraphe sur l'achat durable : qu'est-ce que c'est ? Comment cela se traduit dans les marchés publics ?
4. Préparer un document à intégrer dans le cahier des charges expliquant pourquoi la collectivité développe une politique d'achat durable : présenter la démarche du PCAET, ses objectifs et la stratégie de développement durable de la collectivité
5. Lancer les marchés en suivant la politique d'achat durable. Instaurer un moyen de suivi au sein des services afin de vérifier au moment de la facturation si les critères initiaux ont bien été respectés.

### Exemples de type de marchés

- Marchés travaux : matériaux écologiques (bâti, voirie, ...), limiter l'imperméabilisation des sols, favoriser les matériaux locaux dans la mesure du possible
- Fêtes et cérémonies : privilégier les produits locaux et de saison, supprimer les gobelets et touillettes jetables.
- Approvisionnement des chaufferies bois : favoriser le label HAIE

## ACTEURS DU PROJET

Organisme spécialisé : accompagnement de la collectivité dans la définition de sa stratégie

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	20

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Adhésion RESECO : 400 €
- Accompagnement par la chargée de mission PCAET de l'EPCI



## Définir une stratégie de tourisme durable sur le territoire de « Destination Brocéliande »



**PILOTE(S)** : Destination Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Réalisation d'une stratégie concertée et transversale  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

Destination Brocéliande est l'une des 10 destinations touristiques pour découvrir la Bretagne. Elle est la première destination bretonne à avoir été créée, lancée officiellement au printemps 2013. Elle est composée de 89 communes sur deux départements (Ille-et-Vilaine et Morbihan) regroupées en 5 intercommunalités : Brocéliande Communauté, Montfort Communauté, Communauté de communes Saint-Méen-Montauban, Oust à Brocéliande Communauté et Ploërmel Communauté. Elle compte 154 657 habitants et regroupe plus de 700 professionnels du tourisme.

Avec la création d'un syndicat mixte au 5 décembre 2019, les 5 communautés de communes sont maintenant aux commandes de la destination, en collaboration avec les 5 offices de tourisme du territoire, pour œuvrer sur trois sujets principaux : le développement touristique, la communication et le marketing, la commercialisation.

La Destination Brocéliande souhaite « développer des pratiques de tourisme durable dans l'environnement des professionnels touristiques du territoire, en s'appuyant sur un groupe pilote de professionnels déjà sensibilisés aux démarches écoresponsables ».

### OBJECTIFS

#### Caractéristiques principales

- Préserver l'environnement et les milieux
- Prendre en compte les impacts environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire, tout en répondant aux besoins et demandes des visiteurs et touristes et en veillant à l'équilibre territorial entre l'attractivité touristique, par exemple de Paimpont.
- Développer des programmes d'éducation des visiteurs, intégrés aux produits existants ou entièrement propres (environnement, sylviculture, nature)

#### Objectifs attendus

- Gestion des flux et des mobilités (limitation, organisation)
- Développement d'une offre permettant d'allonger la durée des séjours, véritable levier économique : Travailler sur le « rebond », la « seconde journée », à Paimpont comme sur d'autres sites d'attrait touristique.
- Protection - préservation du patrimoine (notamment sur le Tombeau de Merlin - site pilote dans l'étude des Univers menée par la Destination Brocéliande).
- Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une offre touristique culturelle.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Dès fin 2020, la volonté de développer un tourisme durable sur son territoire, le Syndicat mixte de la Destination Brocéliande a organisé des ateliers pour « accompagner un groupe pilote dans la construction d'un plan d'action à porter auprès des professionnels du territoire en s'appuyant sur de nouvelles méthodes, plus participatives et qui favorisent une meilleure appropriation des enjeux et une mise en action / mouvement des personnes ». Ces ateliers, qui se sont déroulés de novembre 2020 à février 2021, ont réunis des partenaires publics et des professionnels et ont permis de faire émerger les pistes d'action suivantes chez les professionnels du tourisme :

- Charte de tri : Sensibiliser les visiteurs à l'intérêt du tri des déchets ;
- Utiliser des produits locaux pour les petits déjeuners : réduire son impact environnemental à table, s'engager dans une démarche locale ;
- Création d'une page dédiée recensant les professionnels ou les services précis : aider les professionnels à concrétiser l'appel aux produits locaux ;
- Création d'un livret d'accueil « Tourisme durable » pour son équipe : sensibiliser et former ses collaborateurs, impliquer l'équipe et engager officiellement sa structure ;
- Eco-randonnée : réduire le plastique dans la nature, création d'un sac pour l'éco-randonnée ;
- Création d'une marque de territoire : permettre une meilleure identification/certification des produits, productions, acteurs locaux ;
- Initier l'échange de pratiques avec des acteurs / infrastructures déjà engagés : témoignage d'autres professionnels, rencontres entre professionnels (organisation de forums, de visites de structures, d'un « Educ'tour durable »), immersion chez un expert / professionnel similaire le temps d'une journée, utilisation d'outils numériques (vidéos courtes) à destination des professionnels.

Ces pistes d'action sont autant d'opportunités à mettre en place pour tendre vers un tourisme plus durable sur le territoire.

### ACTEURS DU PROJET

Les trois EPCI du pays de Brocéliande, offices de tourisme, le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Financement du syndicat « Destination Brocéliande » en partie par les trois EPCI



## Mettre en place un fonds de concours transition énergétique et écologique destiné aux communes membres



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : les communes membres

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★

**INDICATEURS** :

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Evolution des critères d'attribution  
(Réalisée / Non réalisée / en cours)

Enveloppes attribuées (Nombre, €)

Type de projets financés

### CONTEXTE - ENJEUX

Actuellement, un fonds de concours « solidarité », à destination des communes qui ne bénéficient pas des retombées directes et/ou importantes de l'action économique de la CC Saint-Méen Montauban, est en place sur le territoire. Ce fonds se répartit par commune sur la base du critère population avec une part fixe pour garantir à chaque commune un montant minimum et éviter les effets de seuil et une part variable qui porte seulement sur des projets d'investissement des communes.

### OBJECTIFS

- Encourager les actions en faveur de la transition écologique et énergétique menées par les communes membres
- Soutenir et inciter les communes à s'engager dans une politique volontariste de transition

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Dans le cadre de l'engagement pour la transition énergétique et environnementale de son territoire et du Plan Climat Air Energie, la CCSMM souhaite encourager les actions menées par les communes membres en faveur de la transition écologique et énergétique. Pour soutenir et inciter les communes à s'engager dans cette politique volontariste de transition, il est proposé d'apporter des évolutions au dispositif actuel.

L'objectif sera de mener une réflexion avec les élus et l'ensemble des communes à l'élaboration d'un dispositif cadre par fonds de concours à destination des communes sur la thématique transition énergétique et écologique.

Différentes instances seront mobilisées à ce sujet et notamment la commission « mutualisation, finances, coopérations et solidarité.

### ACTEURS DU PROJET

Gouvernance - Instances mobilisées :

- Instance de travail et de concertation : commission « Mutualisation, finances, coopération et solidarité
- Instance de concertation et de communication : La conférence des maires
- Instance de concertation et de communication : Le réseau de DGS des communes membres

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Le montant attribué à ce fonds reste encore à définir.





## Tendre vers un numérique plus responsable



**PILOTE(S) :** Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S) :**

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION :** ★★★

**INDICATEURS :**

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Définition de la stratégie numérique durable  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

Sur l'ensemble de la chaîne, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban a un rôle à jouer, dans le choix des matériels numériques, dans leurs utilisations et leurs amortissements et fin de vie. De ce fait, elle souhaite, dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, s'engager sur le sujet du numérique responsable.

### OBJECTIFS

Réduire l'impact énergétique et GES du numérique de la collectivité.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNEL

#### Etape 1 : Mobiliser et élaborer la stratégie visant à tendre vers un numérique responsable

- S'organiser en interne et initier la démarche en mobilisant les agents, les élus et les responsables numériques
- Formaliser et voter une délibération sur la mise en œuvre d'une politique visant à tendre vers un numérique responsable

#### Etape 2 : Réaliser un état des lieux des pratiques

- La réalisation d'un diagnostic des pratiques existantes constitue un prérequis. En effet, déterminer le point de départ est important. Cette phase a pour objectif de déterminer les axes forts déjà mis en place ; axes forts qui ne sont pas toujours formalisés. Cela permet aussi d'identifier les pistes d'amélioration, et les « pratiques faciles » à mettre en place.

#### Etape 3 : Identifier les lignes directrices et hiérarchiser les objectifs à court et moyen terme

#### Etape 4 : Formalisation de la politique numérique

Adopter une délibération définissant un plan pour le numérique responsable en y spécifiant les pratiques et les améliorations à apporter.

#### Etape 5 : Déployer sa politique numérique responsable. Plusieurs axes de travail sont envisagés.

1. Formation et communication
  - Communiquer en interne sur les bonnes pratiques, favoriser et accompagner en interne aux bonnes pratiques
2. Les démarches transversales
  - Favoriser une démarche d'achat numérique responsable, développer une démarche d'utilisation générale du numérique plus responsable
3. Les démarches centrées « usages »
  - Une politique centrée « poste de travail », une politique centrée « téléphonie » une politique centrée « impression »
4. Les démarches centrées « Organisation »
  - Centre de données et gestion des données, usage des clouds

### ACTEURS DU PROJET

Mobilisation du Service informatique de la CCSMM

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028



### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Enveloppe à définir lors de l'élaboration de la stratégie « Numérique Responsable » de la collectivité.





## Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



**PILOTE(S)** : SMICTOM Centre Ouest, les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : -

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Énergétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Évaluation
	Émissions de GES liées au traitement des déchets (t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> )		Tonnages des déchets ménagers et assimilés (kg/hab/an) Évolution annuelle de la production de déchets (%), pour les différents flux Fréquentation des déchetteries (Nombre de passages)

### CONTEXTE – ENJEUX

En tant que service public en charge de la gestion des déchets, le SMICTOM Centre-Ouest a l'obligation de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur son territoire, selon les conditions fixées par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015. Ce programme consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA). Il détaille les actions prévues pour 6 ans. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (ou loi AGEC) fixe de nouveaux objectifs de réduction des déchets. Le PLPDMA s'inscrit dans une dynamique de planification territoriale et requiert la compatibilité avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant sur leur territoire.

Le PLPDMA du SMICTOM Centre-Ouest est en cours de révision (avec l'intégration des résultats obtenus lors du 1<sup>er</sup> PLP 2010-2015) et doit démarrer sa phase de mise en œuvre début 2023.

Ses objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser et accompagner sur la réduction et la valorisation des déchets verts ;
- Promouvoir l'éco-consommation ;
- Informer et sensibiliser sur le réemploi et la réparation ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

L'opérationnalité du PLPDMA sera alors menée en parallèle du programme « *Territoire Econome en Ressource* ».

Pour rappel, lors du premier Programme Local de Prévention des déchets (PLP) en 2015, les collectivités portaient à tour de rôle une thématique par année du programme (jardinage au naturel, éco-exemplarité, etc) se déclinant en actions opérationnelles sur les territoires communautaires, comme par exemple un service de location ou de prêt de broyeur à végétaux, la mise en place de dispositifs en faveur des couches lavables (aide à l'achat pour les habitants ou équipement dans les maisons de la petite enfance), ou encore la promotion du compostage domestique et collectif, etc ...

## Contributions de Brocéliande Communauté

Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Association parents partage, multi-accueils du territoire

**INDICATEURS** :

Énergétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Évaluation
			Familles et assistants maternels bénéficiaires de l'aide à l'achat (Nombre) Budget annuel accordé aux bénéficiaires (€)

### CONTEXTE - ENJEUX

Dans le cadre du premier PLP, Brocéliande Communauté a sensibilisé le grand public sur plusieurs thématiques :

- le compostage domestique avec l'animation d'une opération foyers témoins ;
- la mise en service d'un prêt de broyeurs à végétaux pour les habitants, avec la participation d'entreprises de motoculture pour la gestion de la logistique liée aux emprunts ;
- l'éco-exemplarité des collectivités avec l'installation d'outils de tri dans les salles communales et le remplacement des essuie-mains jetables par des sèche-mains électriques ;
- la proposition d'un dispositif d'aide à l'achat pour les familles qui souhaitent investir dans l'alternative à la couche jetable : les couches lavables.

A ce jour, l'aide à l'achat de couches lavables à destination des familles et des assistants maternels du territoire est toujours en vigueur. En effet, depuis avril 2015, la collectivité propose à ce public une aide financière leur permettant de s'équiper en couches lavables neuves. Chaque famille ou assistant maternel remplissant les modalités d'attribution de l'aide peut obtenir une subvention à l'achat à hauteur de 40% du montant total des factures ttc, plafonnée à 200 € (à 400 € pour les assistants maternels). Sur présentation des pièces justificatives demandées dans le formulaire et de la charte d'engagement signée, l'aide est accordée une seule fois\* par famille ou assistant maternel.

\* la collectivité autorise une famille à être une 2<sup>ème</sup> fois bénéficiaire de l'aide lorsque 2 enfants (ou plus) ont moins de 3 ans ; le stock de couches lavables pour un enfant n'étant pas suffisant, en termes de quantité, pour servir à un 2<sup>ème</sup> enfant.

<b>Bénéficiaires de l'aide</b>	Accompagnement de <b>38 familles</b> dans l'achat de couches lavables neuves, dont 3 assistantes maternelles. <b>En moyenne 6 familles bénéficient de l'aide chaque année</b> , avec un « pic » de bénéficiaires (7 à 8 familles par an) pendant les 3 premières années du dispositif (2015 à 2017).
<b>Budget de l'EPCI</b>	<b>3 686,09 € (avril 2015 à juillet 2021), soit entre 500 et 800 € par an.</b>
<b>Mobilisations nécessaires</b>	Association Parents Partage : conseil sur l'utilisation des couches au quotidien, les modèles/matières/tailles des couches et possibilité de prêt de kit de couches lavables.

## OBJECTIFS

- Maintenir l'aide chaque année, avec les mêmes conditions d'éligibilité et d'attribution: 40%, plafond à 200 € (familles) ou 400 € (ass.mat.)
- Accompagner autant de familles que les 6 précédentes années, soit jusqu'à **40 nouvelles familles d'ici à la fin du PCAET en 2028** (ou 20 familles au moment du bilan à mi-parcours du PCAET).

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Le fonctionnement du dispositif sera le même que depuis sa mise en place : la famille retire et complète un dossier de demande d'aide (formulaire, charte d'engagement, pièces à joindre dont les factures d'achat) qu'elle retourne au service concerné pour instruction. Un courrier leur notifiant l'accord de l'aide leur est envoyé et le versement est effectué. Pour donner de l'envergure au dispositif, il sera pertinent de coupler sa promotion avec l'ouverture en 2023 du 2<sup>ème</sup> EAJE du territoire, à Bréal-sous-Montfort, puisque celui-ci, comme celui de Plélan-le-Grand, fonctionnera avec des couches lavables pour les enfants qui y seront accueillis. C'est un lieu relais intéressant pour « booster » la promotion du dispositif financier. Par ailleurs, la Semaine de la Petite Enfance (SPE), animée chaque année au printemps par le Relai Parents Enfants (RPE) de la Communauté de communes sera une occasion supplémentaire, en 2023, de faire connaître l'aide à l'achat aux familles et de les sensibiliser aux couches lavables, notamment par des animations, ateliers et échanges autour de ce sujet. A titre indicatif et si les calculs sont accessibles, une estimation sera faite de la quantité évitée en couches jetables.

## ACTEURS DU PROJET

**EPCI** : la gestion des demandes d'aide à l'achat reçues sont réalisées exclusivement par les services communautaires

**Association Parents Partage (basée à Le Verger)** : rencontre avec les familles qui le souhaitent pour conseiller sur l'utilisation des couches au quotidien, les modèles/matières/tailles des couches et possibilité de prêt de kit de couches lavables.

**EAJE** : Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants du territoire (Plélan-le-Grand et Bréal-sous-Montfort) : Relais / témoin de la pratique.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Budget annuel : 1 200 € max par an, soit environ 6 familles aidées par an. Soit un budget global de 8 000 € max sur les 6 ans du PCAET.

# Contributions de CC Saint-Méen Montauban

Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Mené Loisirs à Saint-Méen-le-Grand

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Emprunts et cartes de prêt (Nombre)

## CONTEXTE - ENJEUX

Dans le cadre du premier Programme Local de Prévention des déchets, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, appuyée par le SMICTOM Centre-Ouest, a mis en place un prêt gratuit de broyeur à végétaux pour les habitants du territoire. La Communauté de communes a souhaité encourager les habitants du territoire à gérer en autonomie leurs déchets verts, en pratiquant ou en améliorant leurs techniques de jardinage (broyage, paillage, ...) et de compostage. Pour cela, la CC Saint-Méen Montauban propose aux habitants du territoire qui le souhaitent un prêt de broyeur de déchets vert. Les broyeurs et les remorques pour le transport sont la propriété de la Communauté de communes, ainsi que les divers accessoires. Cependant, elle délègue le fonctionnement du service (c'est-à-dire la logistique) aux entreprises de motoculture sélectionnées. Une convention, établie entre la collectivité et les entreprises, explicite les conditions, droits et obligations de chacune des parties envers le matériel et les utilisateurs.

## OBJECTIFS

- Eviter et diminuer les dépôts de déchets verts en déchetterie ;
- Inciter à une gestion intégrée des déchets verts, et les valoriser à la parcelle.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Conditions d'emprunt :

- **S'inscrire : Dossier d'inscription à compléter et renvoyer à la CC Saint-Méen Montauban** : À l'issue de l'inscription et une fois le dossier validé, une carte de prêt est délivrée autorisant à l'emprunt du matériel. Cette carte est à présenter au moment de la réservation et le jour de l'emprunt du broyeur.
  - Contacter le lieu d'emprunt et réserver le broyeur
  - Le jour de l'emprunt :
- Versement d'un chèque de caution par l'utilisateur (montant à définir avec l'entreprise retenue) afin de garantir le retour des matériels prêtés et qu'ils soient utilisés de façon correcte.
- Formation à l'utilisation : démarrage / arrêt, gestes de sécurité, conseils techniques pour le broyage, gestes à faire en cas de bourrage, type de carburant à utiliser, etc. ... (notice d'emploi avec photos fournie avec le broyeur).
- Informations sur les règles de sécurité : casque anti-bruit, lunettes de sécurité, ...
- Sanglage du broyeur dans la remorque pour un bon maintien du matériel pendant le transport.
- Signature de la fiche d'état du matériel (un modèle type sera fourni par la Communauté de communes).
- Retour du matériel

La prestation de service inclut :

- Le stockage du broyeur, de la remorque et des accessoires se fait au sein des locaux du magasin. Ainsi, le magasin devient le lieu d'emprunt et de retour du matériel par les usagers.
- La gestion des emprunts (réservations par téléphone ou sur place, notes de l'identité de l'emprunteur, de ses coordonnées et de la durée de l'emprunt) se fait grâce à un planning de réservation fourni par la Communauté de communes. L'entreprise prend en charge la caution versée par l'utilisateur au moment du prêt jusqu'à la vérification complète de l'état de fonctionnement du broyeur par l'entreprise.
- La gestion des retours du matériel et accessoires (inventaire des matériels rendus, échange avec l'utilisateur pour remplir le carnet de suivi).
- Une formation courte, avant chaque emprunt : utilisation de la machine et respect des règles de sécurité notamment.
- L'entretien courant du matériel (aiguisage des outils de coupe, vérification des niveaux d'huile, graissage, ...).

## ACTEURS DU PROJET

Entreprise partenaire : Mené loisirs à Saint-Méen-le-Grand (en charge de la réservation du matériel et de son entretien)

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- Prise en charge par la Communauté de communes du service de location : Coût qui varie selon le nombre de location (2020 : 326,40€)
- Coût d'entretien des broyeurs à végétaux : environ 2 000 € / an (2020 : 2 296,90 €)

# Contributions de Montfort Communauté

Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : Les communes, associations, entreprises, Espace Émeraude, Eureka emploi service, SMICTOM Centre Ouest

**INDICATEURS** :

Énergétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Évaluation
			<b>Location de broyeur de végétaux</b> Distance parcourue par l'usager (km) Devenir des végétaux sans ce service Location du broyeur (Nombre /an) Cartes d'emprunt délivrées (Nombre) Quantité broyée (kg)
			<b>Promotion des Couches Lavables</b> Quantité de matières 1 <sup>ères</sup> évitées pour la fabrication de couches jetables (car nombre de couches jetables évitées : pour le savoir, calculer le nombre moyen de couches jetables utilisés par un enfant de 0 à 3 ans et comparer au nombre d'enfants qui ont utilisés des couches lavables sur le territoire). Familles / assistants maternels aidées par le dispositif d'aide à l'achat de couches lavables (Nombre)

## CONTEXTE - ENJEUX

Les actions menées par Montfort Communauté depuis le précédent Programme Local de Prévention des déchets (2010-2014)

- **Aide à la location d'un broyeur de végétaux**

Montfort Communauté conventionne avec son partenaire Espace Émeraude qui propose un service de location d'un broyeur de végétaux. La collectivité offre des bons de réductions à ses habitants, aux seules conditions d'habiter sur le territoire et de ne recevoir qu'une aide par an par foyer.

Deux options sont proposées :

- 2 bons de réduction de 20€ à utiliser en une seule ou deux fois pour une location seule
- 2 bons de réduction de 30€ à utiliser en une seule ou deux fois avec une prestation de service d'Eureka Emploi Service

- **Kit de prêt de couches lavables**

Le service Petite Enfance propose aux familles ou aux assistant-e-s maternel-le-s un kit de prêt de couches lavables, permettant de tester leur utilisation avant d'investir.

- **Installation de composteurs collectifs**

La collectivité finance l'installation des composteurs collectifs en pied d'immeuble, dans un quartier ou en restauration collective. Les communes préparent le terrain et les services techniques se chargent d'installer les composteurs. Le SMICTOM intervient en amont pour former les habitants et s'assurer qu'il y ait un référent dans l'immeuble ou le quartier. La matière sèche est apportée par les services techniques et ces derniers s'occupent également de vider les composteurs matures.

## OBJECTIFS

Prévention et diminution des déchets à la source.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Élaboration du futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par le SMICTOM Centre Ouest.

Dans un premier temps, le SMICTOM Centre Ouest doit réaliser la mise à jour du diagnostic de prévention des déchets, avec les éléments issus des animations menées au cours du PLP 2010-2014. La Commission composée d'élus des EPCI doit se réunir avant la fin de l'année 2021 pour identifier les axes prioritaires à intégrer au futur PLPDMA.

Dans un second temps, à l'issue des travaux de la commission, et une fois la gouvernance du PLPDMA entre les EPCI et le SMICTOM convenue, la mise en œuvre opérationnelle des actions pourra démarrer (courant 2022). Les actions seront menées en parallèle de celles menées dans le cadre du programme « Territoire Économe en Ressources » qui traite de l'enjeu de l'économie circulaire et des ressources d'un territoire via les acteurs économiques.

## ACTEURS DU PROJET

SMICTOM : porteur du PLPDMA

Montfort Communauté : porteur des actions

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Aide à la location d'un broyeur de végétaux

- Moyens financiers mobilisés : 2 000 €/an
- Bilan : 41 demandes en 2020
- Cette offre deviendra 100% dématérialisée.

Composteurs collectifs

- Moyens financiers mobilisés : 500 €/an
- Bilan 2020 : la crise sanitaire a empêché de mener à bien les demandes d'installations.

CPIE Forêt de Brocéliande : Peut contribuer à la réalisation d'animations/ateliers sur le compostage, le paillage, la gestion des déchets verts des particuliers, les produits ménagers et cosmétiques « fait maison/DIY » - en lien avec la préservation de la qualité de l'eau et la santé environnement.



**ORIENTATION 6 : LE TERRITOIRE FACE AUX NOUVEAUX  
ENJEUX : RÉPONDRE AUX DÉFIS DE L'ADAPTATION ET DE LA  
RÉSILIENCE**

- **INTÉGRER DES MESURES D'ADAPTATION ET DE RÉSILIENCE DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENTS**
- **GÉRER LES RISQUES D'ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS, LEUR AUGMENTATION ET LEUR FRÉQUENCE, CONSÉQUENCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
- **GERER ET DÉVELOPPER LES MILIEUX ET ÉCOSYSTÈMES NATURELS**



## Stratégie territoriale consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux de bassin versant



**PILOTE(S)** : EPTB Eaux & Vilaine, les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : les 3 EPCI du pays de Brocéliande, autres partenaires en lien direct avec les syndicats d'eau (Chambre d'Agriculture, ADAGE, Agrobio35...)

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Énergétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Évaluation
		Etat écologique de l'eau (Bon, Mauvais, Médiocre)	Taux de réalisation financier (%)
		Suivis biologiques :	Taux de réalisation technique (%)
		- Indice Biologique Diatomée (IBD),	Linéaire restauré / entretenu (Mètre linéaire)
		- Indice Global Normalisé (IBGN),	Nombre de réalisations (Nombre)
		- Indice Macrophyte en Rivière (IBMR),	Atteinte du bon état écologique (% de linéaire bon)
		- Indice Poissons Rivière (IPR),	
		- Indice Abondance Truite (IAT)	
	Séquestration Carbone (t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> )	Suivis hydrauliques (débits /inondations /sécheresses)	
		Suivis physico-chimiques	

## EPTB Eaux & Vilaine - Unité de Gestion Vilaine Ouest

Convention dans le cadre des contrats territoriaux avec les trois EPCI du pays de Brocéliande

**PILOTE(S)** : EPTB Eaux & Vilaine

**PARTENAIRE(S)** : Les 3 EPCI du Pays de Brocéliande, Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB), Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne (ATBVB), SDAGE, SAGE, Commission Locale de l'Eau (CLE), Eau et Rivières de Bretagne, Office International de l'eau (OIE), Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE), Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Fédération de Pêche 35, Fédération de chasse, Chambre d'Agriculture de Bretagne (CRAB), Fédération Nationale et Départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA,FDSEA), CIVAM 35, Agrobio, Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)

### CONTEXTE - ENJEUX

Les Syndicats historiques qu'étaient les Syndicats des bassins versants du Meu, de l'Ille et Illet-Flume, des rivières de la Vilaine amont, de la Seiche et du Semnon ont été dissous le 31 décembre 2021. L'ensemble de leurs compétences, ainsi que l'ensemble de leur personnel, ont été transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'EPTB Eaux & Vilaine (devenu Eaux & Vilaine).

Afin de rester opérationnel au plus près du terrain, deux unités de gestion ont été créées sur l'amont de la Vilaine. Une à l'Ouest, basée à Pacé et une à l'Est, basée à Chateaugiron. La mission principale de ces nouvelles entités reste la même : la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les actions reprises dans le cadre de ce transfert à l'unité Ouest de EPTB sont :

- Milieux aquatiques : travaux milieux aquatiques, connaissances, animations milieux aquatiques ;
- Actions agricoles : actions individuelles et collectives, dispositifs agro-environnementaux, animations agricoles ;
- Bocage : travaux bocagers, animation bocage ;
- Actions transversales : suivi qualité de l'eau, éducation à l'environnement, sensibilisation, animation générale et coordination.

### OBJECTIFS

- Améliorer et/ou préserver la qualité chimique des eaux dans une optique d'alimentation en eau potable et d'accueil des écosystèmes aquatiques ;
- Garantir la préservation quantitative de la ressource en eau dans une optique d'alimentation en eau potable et d'accueil des écosystèmes aquatiques ;
- Limiter la fragmentation des milieux pour accroître les échanges biologiques et sédimentaires longitudinaux ;
- Restaurer les milieux

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Sur l'année 2022, les actions et travaux seront mis en œuvre dans la poursuite du travail réalisé jusqu'alors par les syndicats de bassin versant selon les programmes définis sur la période 2020-2022 sur les grandes thématiques :

- Restauration hydromorphologique des cours d'eau et des continuités écologiques : travaux sur les cours d'eau et les milieux aquatiques associés,
- Amélioration de la qualité de l'eau et limitation du ruissellement : accompagnement des changements de pratiques (agricoles, gestion de l'espace urbain, particuliers, ...), restauration du maillage bocager,
- Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire sur les enjeux de l'eau : réunions techniques, animations auprès des scolaires, information des particuliers autour de ces enjeux, ...
- Transversalité avec les autres politiques locales en lien avec l'eau : travail notamment sur la gestion des eaux pluviales, l'assainissement, la gestion du foncier avec les collectivités du territoire qui possèdent ces compétences (EPCI, communes).

Les études en cours initiées sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté et le cœur de Rennes Métropole seront également poursuivies et finalisées durant cette année 2022.

Enfin, l'année 2022 sera aussi l'année de l'élaboration d'un nouveau contrat à l'échelle de la nouvelle Unité de Gestion Vilaine Ouest. Il s'agit de bâtir un nouveau programme d'action et de travaux pour la période 2023-2028 sur la base du bilan des programmes 2020 et 2021 des bassins versants du Meu, de l'Ille, de l'Illet et de la Flume, et des conclusions des

## ACTEURS DU PROJET

Cette unité de gestion est représentée par 34 élu-es issus des huit EPCI membres d'Eaux & Vilaine et situés sur le territoire de cette unité de gestion. Ces élus composent le Comité Territorial de cette unité de gestion.

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

-

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Stratégie territoriale consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Collectivité Eau du Bassin Rennais, Dinan Agglomération, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bretagne, Département d'Ille et Vilaine

## CONTEXTE - ENJEUX

La CC Saint-Méen Montauban est détentrice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et est maître d'ouvrage des programmes d'action milieux aquatiques sur 8 communes. Cette compétence porte sur la partie Ille-et-Vilaine du bassin versant de la Haute Rance. L'ambition du Contrat Territorial Rance-Frémur consiste à passer d'une logique de programme multithématique à une logique de projet de territoire capable de satisfaire les exigences d'une gestion globale et intégrée de l'eau :

- Coordination globale de la stratégie opérationnelle ;
- Territorialisation des actions en fonction des enjeux ;
- Organisation de la transversalité, lien avec les différentes politiques publiques (EPCI, acteurs économiques et monde associatif...).

L'objectif du Contrat Territorial du Bassin versant Rance Frémur (2020 – 2022) est de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Rance Frémur Baie de Beaussais en menant des actions de protection des eaux.

## OBJECTIFS

- Fournir des habitats qualitativement et quantitativement adaptés aux peuplements aquatiques naturellement présents sur les têtes de bassin versant ;
- Améliorer et/ou préserver la qualité chimique des eaux dans une optique d'alimentation en eau potable et d'accueil des écosystèmes aquatiques ;
- Garantir la préservation quantitative de la ressource en eau dans une optique d'alimentation en eau potable et d'accueil des écosystèmes aquatiques ;
- Limiter la fragmentation des milieux pour accroître les échanges biologiques et sédimentaires longitudinaux ;
- Restaurer les milieux annexes et riverains pour accroître les échanges biologiques et chimiques transversaux ;
- Restaurer les fonctionnements hydrauliques naturels (crues/décrués, expansion de crue) pour protéger les intérêts anthropiques et favoriser les écosystèmes naturels ;
- Limiter les perturbations diffuses ou ponctuelles en provenance des versant ;
- Atteindre 80% de linéaire de cours d'eau, sur chaque masse d'eau, en bon état écologique en accord avec les objectifs du SDAGE ;
- Informer les habitants des bassins versant sur leur dépendance à la qualité des milieux (besoins en eau potable, irrigation...), mais aussi sur leurs impacts sur les milieux.

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Plan d'action et objectifs des travaux « linéaire »	
Travaux	Linéaire (ML)
Remise à ciel ouvert	827
(Re)-méandrage	7671
Remise en talweg	1875
Recharge en tâches	1813
Recharge en plein	1005
Diversification	1545

Plan d'action et objectifs des travaux « ponctuels »		
	Travaux	Nombre
Continuité	Défecteur - interne	6
	Etude (MO)	3
	Rampe en enrochement	6
	Buse remplacement	20
Débits	Buse suppression	5
	Etang sur source	2
	Bassin tampon	4
	Diffusion	23
	Redents	18
Connexes	Franchissement voirie	1
	Franchissement agricole	16
	Passerelle	6
	Passage a gue	3
	Abreuvoir	5
	Fascinage	2
Forfait	Zones humides	1
	Entretien	1
	Suivi	1

## ACTEURS DU PROJET

-

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

**MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS**

2017– 2022 :

- Montant total des travaux sur 6 ans : 904 005 €
- Montant éligible aux aides publiques : 874 005 €
- Reste à charge pour la CC Saint-Méen Montauban : 204 801 €





## Outils et modes de gestion des parcelles en périmètre de protection de captage : protéger la ressource en eau



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Département d'Ille-et-Vilaine, Agence de l'eau Loire Bretagne

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Indicateurs de suivi de la qualité de l'eau potable

Hectares acquis par la collectivité (Nombre d'ha, ha/an)

Agriculteurs en BRE (Nombre)

Elaboration de la politique foncière  
(Réalisée / Non réalisée / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

Le Département d'Ille-et-Vilaine peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles à la CC Saint-Méen Montauban, gestionnaire de l'eau. Ce droit de préemption se limite à un territoire préalablement sélectionné en tout ou partie sur les périmètres de captage. La CC Saint-Méen Montauban souhaite définir une politique d'acquisition de parcelle pour sa ressource, couplée à des outils de gestion. Lors de la location de terres acquises par une collectivité, celle-ci dispose d'un outil pour orienter les pratiques agricoles vers des pratiques bénéfiques pour l'environnement: le Bail Rural Environnemental (BRE). Ce type de bail inclut une à 15 clauses environnementales qui peuvent s'insérer directement dans un premier bail au moment d'une installation ou bien lors d'un avenant ou renouvellement d'un bail préexistant. Cette solution de maîtrise de l'usage de parcelles acquises par la collectivité permet d'assurer la pérennité des pratiques culturales nécessaires pour préserver la qualité de l'eau. La valorisation et la gestion des parcelles restent préférentiellement confiées à des exploitants agricoles.

### OBJECTIFS

En cas d'acquisition de terrains agricoles sur les périmètres de protection de captage, les objectifs sont de :

- Préserver et restaurer la qualité de l'eau (en quantité et en qualité) en prescrivant des pratiques environnementales limitant les risques de pollution des nappes et cours d'eau
- Tout en maintenant une activité agricole économiquement viable et favorisant l'installation ou le confortement d'exploitants.
- Protéger de manière globale l'environnement ou les paysages en réalisant des plantations et favorisant la restauration à l'état naturel de certains milieux sensibles.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

1. **Travail technique et méthodologique d'élaboration des Baux Ruraux Environnementaux en concertation avec les élu.e.s :**  
Inventaire des Baux Ruraux en cours et des dates de fin de bail (l'intention du renouvellement de bail en BRE doit être envoyée au locataire au minimum 18 mois avant la résiliation du bail).  
Inventaire des parcelles et de leurs caractéristiques techniques et environnementales (cartographie).  
Elaboration des baux ruraux en fonction des caractéristiques des parcelles louées et intégration des clauses environnementales.
2. **Lancement des acquisitions foncières**  
Courrier d'intention et de proposition d'acquisition foncière en périmètre de protection de captage aux propriétaires.  
Acquisition des parcelles et mise en place des outils de gestion (BRE, plantation, reboisement, remise à l'état naturel...).
3. **A terme, la collectivité, à l'aide du département, pourra mettre en place un droit de préemption en Périmètre de Protection de Captage (PCC).**

### ACTEURS DU PROJET

Le Département d'Ille-et-Vilaine pourra accompagner la CC Saint-Méen Montauban dans la prise de compétence du droit de préemption et dans la définition de sa politique foncière. Ce droit de préemption est institué par « l'autorité administrative de l'État » par arrêté après avis des communes, des EPCI, des chambres d'agriculture et des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural concernés par la délimitation des zones de préemption.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Enveloppe de 20 000 €/ an destinée à l'acquisition foncière. Financement possible de l'agence de l'eau à 50% pour l'achat de foncier en périmètre de captage.



## Fiche projet : Elaboration d'un Plan de Paysage pour la transition énergétique et climatique sur le territoire



PILOTE(S) : Communauté de

communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S) :** ADEME

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION :** Fiche-Projet

**INDICATEURS :**

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Réalisation du Plan de Paysage  
(Réalisé / Non réalisé / En cours)

### CONTEXTE - ENJEUX

Depuis 2017, l'appel à projets « Plan de Paysage » lancé par l'ADEME a été annualisé dans un contexte d'accélération du développement des plans de paysage en France. Chaque année, 15 nouveaux lauréats sont sélectionnés. Les collectivités lauréates bénéficient d'un soutien financier ainsi que d'un accompagnement méthodologique. La CC Saint-Méen Montauban souhaite profiter des opportunités des appels à projets successifs concernant cette thématique pour initier une réflexion au sujet de l'évolution future de son paysage. La réalisation d'un plan de paysage vise à définir une stratégie paysagère qui intègre les objectifs énergétiques issus de la planification énergétique de la CC Saint-Méen Montauban et s'appuie sur les spécificités du territoire pour définir des orientations stratégiques capables de les conforter, voire de les renforcer, tout en réduisant sa vulnérabilité aux risques liés au changement climatique.

**Enjeux :**

- Comment atteindre les objectifs d'économie d'énergies et de limitation des gaz à effet de serre que s'est fixé le territoire tout en préservant les paysages, les patrimoines et la qualité du cadre de vie des habitants du territoire ?
- Quels effets les actions d'économies d'énergies et de production d'énergies renouvelables auront sur les paysages riches et diversifiés, qui font l'attractivité et l'identité du territoire ?
- Quels sont les atouts et les faiblesses de nos paysages pour faire face au changement climatique ?

### OBJECTIFS

- Croiser les diagnostics existants (paysagers / urbanistiques / énergétiques) et les données disponibles pour caractériser et spatialiser les transformations des paysages et des écosystèmes, induite par la trajectoire énergétique et climatique ;
- Identifier et spatialiser pour chaque entité paysagère les fragilités et les ressources paysagère à préserver et à promouvoir pour une meilleure maîtrise des consommations d'énergie et pour promouvoir le potentiel d'énergies renouvelables ;
- Proposer différentes stratégies et formuler en concertation avec élus, les acteurs locaux et la population, des orientations et objectifs de qualité paysagère permettant d'atteindre les objectifs énergétiques de la planification de la CC Saint-Méen Montauban ;
- Proposer un programme d'action afin de concrétiser des objectifs énergétiques chiffrés par des actions en faveur d'une meilleure gestion, protection et valorisation des paysages et des qualités du cadre de vie.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

1. Candidature à l'appel à projet lancé par l'ADEME
2. Lancement du marché et choix du bureau d'étude
3. **Phase 1** : élaboration du diagnostic des dynamiques et enjeux paysagers liés à la transition énergétique et climatique s'appuyant sur le profil énergétique du territoire et un « portrait » paysagers
4. **Phase 2** : proposition de scénario prospectifs et construction d'une stratégie paysagère pour accompagner la mise en œuvre de la trajectoire énergétique fixée dans le cadre de la planification de la CC Saint-Méen Montauban.
5. **Phase 3** : définition du plan d'action à l'échelle du territoire en faveur d'une meilleure gestion, protection et valorisation des paysages et des qualités du cadre de vie sur les thématiques liées à la transition énergétiques et climatiques.

### ACTEURS DU PROJET

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Budget prévisionnel : 50 000 € pour la construction du diagnostic, de la stratégie et du plan d'action. En cas de candidature retenue participation financière de l'ADEME de 50 % à 70 % selon les types d'acteurs et les actions concernés



## Lancer un programme pluriannuel de plantation



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Office National des Forêts (ONF), Région Bretagne, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), les communes

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

GES séquestré (t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>)

Nombre d'hectares et mètres linéaires plantés

Nombre d'arbres plantés

### CONTEXTE - ENJEUX

La Communauté de communes Saint-Méen Montauban souhaite s'engager dans un programme de plantation. Du fait de la prise récente de la Compétence Eau Potable, la communauté de communes possède des parcelles en périmètre de captage qui pourraient être mobilisées pour la plantation, mais les futures plantations pourront être réalisées au-delà des périmètres de protection.

Les communes qui le souhaitent pourront prendre part au programme de plantation, en mettant à disposition par exemple du foncier.

Plusieurs types de plantation peuvent être envisagés, notamment en cas de foncier à vocation agricole ou non agricole.

- Les plantations pourront être surfaciées (parcelles non agricoles)
- Les plantations pourront être linéaires, celles-ci sont alors éligibles au programme Breizh Bocage, s'il existe un contexte agricole

### OBJECTIFS

La plantation permet en effet de croiser plusieurs politiques environnementales :

- La reconquête des paysages
- La biodiversité
- La séquestration de CO<sub>2</sub> et la lutte contre le changement climatique
- La protection de la ressource en eau
- La lutte contre l'érosion des sols
- La lutte contre les îlots de chaleur

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

La CC Saint-Méen Montauban souhaite favoriser dans un premier temps les plantations sur certaines parcelles (non agricoles) en périmètre de protection de captage. Elle souhaite inscrire son projet dans le programme d'aide à la plantation Breizh forêt bois ou Breizh Biodiv' porté par la Région Bretagne. La Région Bretagne subventionne à hauteur de 70% à 80% les projets de plantations surfaciées des collectivités à conditions :

- De monter un projet de trois hectares minimum. Ce projet peut regrouper plusieurs îlots / plusieurs propriétaires
- De choisir des essences de production de bois d'œuvre adapté au terrain

### Conception technique du projet :

1. Identification, sélection et validation par les élu.e.s des parcelles à boiser
2. Diagnostic et montage du dossier (accompagnement par l'ONF possible) et dépôt du dossier, instruction
3. Travaux de préparation et de plantations (préparation du sol, choix des professionnels, calendrier ...)
4. Mise en œuvre des dispositifs de suivi d'entretien des plantations et d'évaluation : séquestration du carbone, évolution des plantations, biodiversité...

### ACTEURS DU PROJET

Région Bretagne : pilote et finance le programme de Plantation Breizh Forêt Bois / Breizh Biodiv'

ONF : Appui technique

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

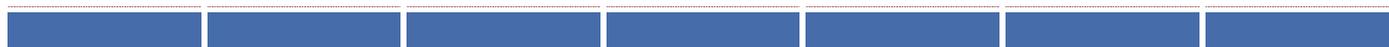
2024

2025

2026

2027

2028



### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

2 000 €/ha : 500 €/ha pour la préparation du sol et 1 500 €/ha pour la plantation (70% de financement possible)



## Identification des zones humides, des puits de carbone, et restauration des zones humides communales



**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bretagne, Département Ille et Vilaine, Forum des Marais Atlantiques, Fédération de Pêche 35

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Energétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Evaluation

Séquestration carbone (t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>  
par ha)

Régulation des crues  
Stockage d'eau, soutien d'étiage  
Epuration de l'eau (dénitrification particulièrement)  
Régulation thermique de l'air  
Support de biodiversité

Zones humides restaurées (Nombre)  
Surface restaurée (ha)  
Communes soutenues (Nombre)

### CONTEXTE - ENJEUX

### OBJECTIFS

- Restauration des zones humides et cours d'eau
- Protection de la ressource
- Identification et valorisation des puits de carbone
- Soutien technique et financier auprès des communes

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNEL

- 1. Identification des zones humides dégradées et des puits de carbone**
  - Sensibiliser et convaincre de l'intérêt des zones humides pour le territoire (animation et mobilisation des élu.e.s)
  - Identifier les zones humides pour mieux les protéger
  - Localiser les zones humides potentielles à restaurer
- 2. Enveloppe d'opportunité destinée aux communes membres et à la restauration des zones humides**

Dans le cadre des contrats territoriaux, la CC Saint-Méen Montauban réalise des travaux de restauration sur le territoire des communes volontaires à hauteur d'un forfait d'opportunité de 20 000 €HT destiné à la restauration des zones humides.

### ACTEURS DU PROJET

Les communes membres

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Forfait d'opportunité de 20 000 € / an dans le cadre du volet milieux aquatiques du contrat territorial





## LIFE ARTISAN - Accroître la Résilience des Territoires en Incitant à l'usage de Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature



**PILOTE(S)** : Communauté de communes C Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Europe-LIFE, Office Français de la Biodiversité (OFB), Forum des Marais Atlantiques (FMA), Laboratoire - Université de Rennes 2 - Littoral Environnement Télédétection et Géomatique (LETG), Université de Rennes 2, Centre de Ressources et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne (CRESEB), Berc''eau, SAGE RFBB (Rance Frémur Baie de Beaussais), Fédération de Pêche 35

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Energétique	Carbone	Santé – Environnement	Suivi / Evaluation
	GES séquestré (t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> )	Bioindicateurs zones humides (faune/flore) Bioindicateurs cours d'eau (IPR, IBGN, IBD, IBMR)	Evolutions des pratiques agricoles Disponibilité estivale du fourrage Mesures de débits et suivis météorologiques (diminution des assecs)

### CONTEXTE - ENJEUX

La CC Saint-Méen Montauban a été retenue pour participer à un programme européen étudiant sur le changement climatique, nommé « ARTISAN - Accroître la Résilience des Territoires en Incitant à l'usage de Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature ». Loin d'être un territoire pluvieux et gorgé d'eau, le territoire subit déjà de fréquentes sécheresses : depuis les années 1990, le débit du Néal en été est en constante diminution et plus d'un tiers des cours d'eau est à sec chaque été. L'objectif du projet est la mise en place d'actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative".

### OBJECTIFS

Le projet doit permettre d'aboutir à des préconisations techniques sur la restauration des milieux aquatiques dans le cadre de l'atténuation des effets du changement climatique, mais aussi sur des préconisations socio-économiques.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

- Consolidation du plan d'action sur le bassin-versant : 2020-2021**
  - Identification des secteurs d'action prioritaires sur la base des travaux déjà réalisés et réalisation d'un diagnostic complémentaire des enjeux liés au climat sur le bassin-versant.
  - Mise en place d'une consultation des acteurs locaux concernés et concertation active des agriculteurs avec l'appui de l'équipe de l'Université de Rennes 2.
  - Constitution d'un plan d'action sur 3 ans de travaux de restauration sur les secteurs où la concertation a abouti
- Etat initial du fonctionnement hydrologique du bassin-versant : 2020-2022**
  - Réalisation de diagnostic et description de l'état initial sur les secteurs où seront réalisés les travaux
  - Connaître l'état de fonctionnement du milieu avant travaux
  - Mise en place d'une station météo (précipitations et évapotranspiration potentielle) : Suivi des débits (limnimétrie et jaugeage), suivi des hauteurs de nappe (piézométrie), identification des zones humides potentielles
  - Bilans socio-économiques associés à ces milieux (étude sur les usages et les perceptions des usagers vis-à-vis de ces milieux)
- Mise en œuvre des travaux sur ±3 ans : 2021-2023** (réalisée par la CC Saint-Méen Montauban)
- Mesure de l'évolution des fonctions et services rendus : 2023-2027**

Les suivis effectués devront permettre de montrer les bénéfices des travaux de restauration des milieux aquatiques pour limiter les effets des changements climatiques. Il conviendra en particulier de vérifier l'effet cumulé des travaux sur la régulation des débits et l'atténuation de la sévérité ou la durée des étiages. Des indicateurs complémentaires pourront être suivis, comme l'évaluation de la disponibilité de fourrage estival. Les bénéfices associés notamment sur la qualité de l'eau et la biodiversité seront également estimés.

### ACTEURS DU PROJET

- L'université de Rennes 2 réalise l'étude sociologie-usages.
- Le Sage RFBB, la FDPMA35, le LETG, le CRESEB, Berc''eau apportent un soutien technique.
- Les communes d'Irodouër, de Miniac-sous-Bécherel et de Landujan constituent les territoires d'études

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Participation de la CC Saint-Méen Montauban : 2022: 173 795 €, 2023 : 163 715 €. Prévision globale du projet 2021-2027: 773 692 €





## **ORIENTATION 7 : UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE POUR UN TERRITOIRE AGILE**

- **COORDONNER UN PILOTAGE ENTRE LES COMMUNES, LES EPCI ET LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCÉLIANDE QUI PERMETTE UNE OPÉRATIONNALITÉ ET UN SUIVI-COMMUN**
- **SENSIBILISER ET METTRE EN PLACE UNE ANIMATION TERRITORIALE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE**





## Mise en œuvre d'une gouvernance locale Climat Air Energie



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : les communes, partenaires quelconques

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS COMMUNS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Commissions et réunions thématiques et autres réunions dédiées (Nombre/an)

### CONTEXTE – ENJEUX

Chaque EPCI s'est doté d'une gouvernance locale propre dans l'élaboration et le suivi / animation de leurs PCAET respectifs.

Le suivi consiste à situer l'avancement du projet dans le temps en s'appuyant sur une observation et une analyse annuelle. Il permet d'apprécier la réalisation et les résultats directs des actions du plan. Le programme d'action intègre les indicateurs de suivi par action afin de pouvoir définir ce qui est effectivement produit par le plan et ses effets immédiats.

Les indicateurs sont renseignés à la fois dans les fiches-actions du PCAET et compilés dans un tableau de bord ou outil de suivi (en cours de réalisation). Le tableau de bord ainsi constitué pourra reprendre et intégrer les données collectées auprès des acteurs partenaires et ce par la personne en charge du suivi de la mise en œuvre du PCAET. Le suivi permettra d'autant plus de communiquer régulièrement sur l'avancée des actions du programme auprès des publics. Le suivi du PCAET permettra d'identifier les éventuelles réorientations et ajustements nécessaires, et ce, à 3 ans (évaluation mi-parcours), et au terme des 6 ans de mise en œuvre (évaluation ex-post). Il pourra alors être utile de réinterroger le dispositif pour ajuster les organes et les outils à la nouvelle gouvernance. L'évaluation permet également de structurer les objectifs du PCAET.

## Contributions de Brocéliande Communauté

Gouvernance locale du Plan Climat

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : les communes, Montfort Communauté et Communauté de communes Saint-Méen Montauban, partenaires quelconques

### CONTEXTE - ENJEUX

#### OBJECTIFS

- Mobilisation des instances politiques et techniques
- Transversalité
- Communication / circulation de l'information
- Evaluation des moyens humains dédiés (communication et autres)

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

#### Le Pilotage et l'animation du PCAET

Au sein de Brocéliande Communauté, les instances politiques mobilisées lors de l'élaboration du PCAET sont :

- **Commission Transition écologique, Grand cycle de l'eau, Mobilité** : composée de 12 élu-es, communaux et communautaires, dont le Président. Les 8 communes du territoire y sont représentées. La fréquence de réunion est bimestrielle.
- **Bureau communautaire élargi aux maires** : composé des 8 maires et des 4 vice-présidents qui se réunissent 2 fois par mois.
- **Conseil communautaire** : composé de 30 élu-es qui se réunissent tous les mois.

Ces instances seront celles mobilisées lors des points d'étape / de validation et/ou de décision relatifs à l'avancement de chacune des actions menées. Ces instances s'appuient sur les services de la collectivité, répartis en **5 pôles** :

- Pôle Ressources, moyens généraux (finances, ressources humaines, commande publique)
- Pôle Technique (services techniques, gestion des bâtiments-environnement, voirie communautaire)
- Pôle Economie Emploi Tourisme (service de développement économique, point accueil emploi, tourisme-randonnée)
- Pôle Aménagement du territoire (urbanisme, habitat, développement durable, SIG)
- Pôle Services aux habitants (culture, sport, action sociale et vie associative)

Par la diversité des actions inscrites dans le cadre de ce 1<sup>er</sup> Plan Climat, les différents pôles de la collectivité seront amenés à être sollicités pour travailler de concert avec le service en charge du PCAET ou alors à mener de front une action/projet qui le concerne directement.

La transversalité en interne est indispensable au bon déroulement des projets. Elle garantit la réussite de ces derniers au regard des enjeux et objectifs visés par le Plan Climat. L'implication des élu-es dans la mise en œuvre des projets est également primordiale pour cadencer le rythme des décisions et phases clés des dits projets et aussi pour faciliter la circulation des informations / communication relative à ces projets.

Au-delà des instances communautaires ci-dessus présentées, une interaction vers les communes sera à privilégier (pour informer et permettre aux élu-es communaux volontaires d'intégrer des démarches opérationnelles).

A l'échelle des trois EPCI, un groupe technique constitué des trois référents techniques PCAET des EPCI pourrait également se réunir régulièrement, de façon à faciliter le suivi des actions communes et à veiller à une certaine homogénéité des indicateurs de suivi et des stratégies d'action déployées.

A la demande des élus, la commission PCAET du Pays de Brocéliande qui avait piloté les travaux d'élaboration pourra se réunir ponctuellement pour partager des points d'étapes.

### ACTEURS DU PROJET

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

- **1,1 ETP** présent à ce jour à Brocéliande Communauté, pour le suivi-coordination du Plan Climat, le pilotage, l'évaluation des actions et la communication. Ces missions se déclinent de la manière suivante :
  - **Suivi-coordination** : Conduite des différentes phases administratives jusqu'à l'approbation, transversalité (interne et externe) pour la collecte et le partage des données, animation et information des instances dédiées, rythme et chronologie des projets (0,3 ETP),
    - L'agent en charge du Plan Climat et la responsable du Pôle Aménagement du territoire se répartiront ces tâches, si nécessaire, au gré de l'avancement des projets, des pics d'activité et de leur plan de charge respectif. Cette répartition pourra être modulée au cours du PCAET.
  - **Pilotage des actions** : sont exclues ici les actions portées par d'autres structures comme le SMICTOM, le Pays, la Destination Brocéliande ou la stratégie SD3E. 29 actions à piloter au niveau communautaire et 4 fiches projets à suivre, selon une programmation pluriannuelle sur 6 ans (0,5 ETP)
    - L'agent en charge du Plan Climat et la responsable du Pôle Aménagement du territoire se répartiront ces tâches, si nécessaire, au gré de l'avancement des projets, des pics d'activité et de leur plan de charge respectif. Cette répartition pourra être modulée au cours du PCAET.
  - **Evaluation** : Créer et mettre en place les outils de suivi propres à chaque fiche action en lien avec les indicateurs identifiés, les compléter au gré des échanges en transversalité et de l'avancement des projet, extraire ponctuellement des bilans pour alimenter l'information des instances et le volet communication, à mi-parcours, anticiper une évaluation complète et globale intégrant les enjeux et objectifs de l'Evaluation Environnementale Stratégique, requestionner les fiches projets et fiches actions pour la deuxième partie du plan climat et retravailler les outils de suivi en conséquence (0,2 ETP)
    - L'agent en charge du Plan Climat et la responsable du Pôle Aménagement du territoire se répartiront ces tâches, si nécessaire, au gré de l'avancement des projets, des pics d'activité et de leur plan de charge respectif. Cette répartition pourra être modulée au cours du PCAET.
  - **Communication** : Rédaction de communiqués de presse et alimentation des supports existants en lien avec les communes, alimentation des réseaux sociaux, mise à jour du site Web, création de supports de communication spécifiques à certaines actions, organisation d'évènementiel (0,1 ETP).
    - L'agent en charge de la communication de Brocéliande Communauté sera mobilisé sur la communication globale sur le Plan Climat et spécifiquement sur les actions déployées.
- Intégration des différents services et des commissions selon les projets.

**Moyens techniques** : Un outil de suivi (tableur)

## Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Mise en œuvre d'une gouvernance locale Climat Air Energie

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : les communes, Brocéliande Communauté et Montfort Communauté, partenaires quelconques

## CONTEXTE - ENJEUX

La nouvelle gouvernance souhaitée pour le lancement du PCAET vise la transversalité. Afin d'inclure au maximum les élu.e.s, ainsi que l'ensemble des services, il a été choisi de ne pas créer une nouvelle commission spécifique à la mise en œuvre du Plan Climat. Le choix s'est plutôt porté sur la création d'un « groupe restreint » chargé d'échanger avec l'ensemble des commissions existantes. Cela doit laisser l'opportunité aux élu.e.s et agents d'être force de proposition et critique vis-à-vis des politiques, ou dispositifs mis en œuvre. L'implication des élu.e.s portant différentes délégations dans la gouvernance du PCAET facilitera la mise en place effective de cette transversalité.

La mise en œuvre du PCAET demande une nécessaire coordination avec l'ensemble des services. Par la diversité des actions inscrites dans le cadre de ce 1<sup>er</sup> Plan Climat, les différents pôles de la collectivité seront amenés à être sollicités pour travailler de concert avec le service en charge du PCAET ou alors à mener de front une action/projet qui le concerne directement. Les communes membres ont été largement concertées durant l'élaboration du plan d'action lors des conférences des maires. Cette instance de concertation souhaite être valorisée dans le cadre du lancement du Plan Climat et de sa mise en œuvre. Les communes au travers de cette instance sont invitées à prendre part aux échanges et à être force de propositions. Ce lieu servira également à communiquer sur les bilans annuels.

## OBJECTIFS

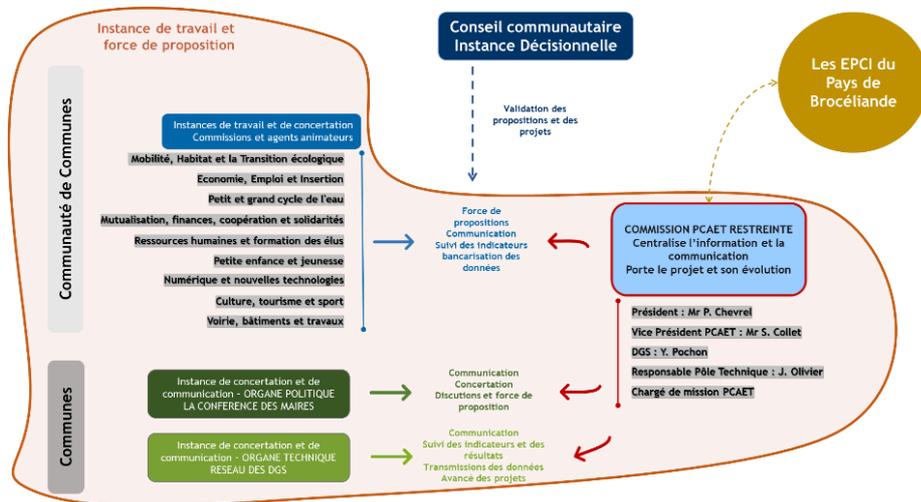
- Mise en place d'une gouvernance efficace, transversale et concertée
- Assurer un suivi et une évaluation continue du PCAET
- Impliquer les commissions thématiques dans le suivi / animation du PCAET

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

La CC Saint-Méen Montauban a délibéré sur la création d'un poste pérenne en charge de l'animation du Plan Climat Air Énergie. Depuis janvier 2021, 1 ETP est dédié au PCAET.

### Les ambitions du suivi du PCAET : Plusieurs niveaux de suivi sont envisagés

- **A l'échelle communale** : Dans le but d'inclure la progression et l'effort environnemental des communes membres à celui de la CC Saint-Méen Montauban, l'outil de suivi en cours d'élaboration pourra être partagé afin de systématiser la remontée d'information à la Communauté de communes.
- **A l'échelle de la CC Saint-Méen Montauban** : Réaliser une revue de projets tous les ans, suivre les indicateurs et apprécier le déroulement du programme d'action du PCAET. L'objectif est d'inclure l'ensemble des commissions thématiques dans le déroulé de l'animation du PCAET.
- **A l'échelle des EPCI du pays de Brocéliande** : un groupe technique constitué des **3 référents techniques PCAET des EPCI** se réuniront, de façon à faciliter le suivi des actions communes et de veiller à une certaine homogénéité des indicateurs de suivi et des stratégies d'action déployées.



### ACTEURS DU PROJET

Les communes, les 3 EPCI du pays de Brocéliande, partenaires

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

1 ETP dédié au PCAET

## Contributions de Montfort Communauté

Gouvernance locale du Plan Climat

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : les communes, Brocéliande Communauté et Communauté de communes Saint-Méen Montauban, partenaires quelconques

### CONTEXTE - ENJEUX

Dans le cadre de leurs compétences en matière de Climat Air Énergie, les Communautés de communes de Brocéliande, Montfort et Saint-Méen Montauban ont lancé leur Plan Climat Air Énergie Territorial en 2017. Elles ont mené l'élaboration du diagnostic et la stratégie de façon conjointe au travers d'une mission PCAET confiée au Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande. Le diagnostic a été arrêté en 2019, puis la stratégie en 2021. A la suite de cette élaboration conjointe, chaque EPCI a concerté et réalisé son propre programme d'action. Chacun des programmes d'action a été arrêté fin 2021. Les indicateurs afférents à ces programmes d'action (avec des fiches-actions « propres », communes ou mutualisées) ont été construits de façon transversale et également uniforme pour permettre un suivi et une évaluation du Plan Climat Air Énergie Territorial plus efficaces.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

#### 1. Pilotage et animation du PCAET

Pour Montfort Communauté la gouvernance s'organise comme suit :

- La Commission n°3 « Cadre de vie » traite des questions de mobilité, d'urbanisme et d'habitat
- La Commission n°4 « Économie du Territoire » traite des questions de développement économique et d'accompagnement des entreprises
- La Commission n°9 « Développement Durable et Transition Écologique » traite de l'ensemble des sujets de développement des énergies renouvelables, agriculture, eau, biodiversité, gestion des déchets, transition alimentaire, adaptation et résilience

Ces commissions sont assistées de groupes de travail : Projet Alimentaire Territorial et Plan Climat Air Énergie Territorial. Ces instances seront celles mobilisées lors des points d'étape / de validation et/ou de décision relatifs à l'avancement de chacune des actions menées. Ces instances s'appuient sur les services de la collectivité, répartis en 8 pôles :

- Pôle Ressources Humaines et Administration Générale
- Pôle Finances et Commande Publique
- Pôle Égalité des Chances
- Pôle Tourisme et Loisirs
- Pôle Économie et Emploi
- Pôle Environnement et Aménagement du Territoire
- Pôle Solidarité Enfance et Famille
- Pôle Ingénierie et Infrastructure

Ces Pôles sont assistés par les services de la Direction, le service Communication et plus récemment le Service Petites Villes de Demain. Par la diversité des actions inscrites dans le cadre de ce 1<sup>er</sup> Plan Climat, les différents pôles de la collectivité seront amenés à être sollicités pour travailler de concert avec le service en charge du PCAET ou alors à mener de front une action/projet qui le concerne directement. La transversalité en interne est indispensable au bon déroulement des projets. Elle garantit la réussite de ces derniers au regard des enjeux et objectifs visés par le Plan Climat. L'implication des élu-es dans la mise en œuvre des projets est également primordiale pour cadencer le rythme des décisions et phases clés des dits projets et aussi pour faciliter la circulation des informations / communication relative à ces projets. Au-delà des instances communautaires ci-dessus présentées, une interaction vers les communes sera à privilégier (pour informer et permettre aux élu-es communaux volontaires d'intégrer des démarches opérationnelles). A l'échelle des 3 EPCI,

un groupe technique constitué des 3 référents techniques PCAET des EPCI pourrait également se réunir régulièrement, de façon à faciliter le suivi des actions communes et à veiller à une certaine homogénéité des indicateurs de suivi et des stratégies d'action déployées.

## 2. Projection de suivi et d'évaluation du PCAET

Pour la projection de suivi et d'évaluation du PCAET, plusieurs niveaux de suivi sont envisagés :

**A l'échelle communale** : Dans le but d'inclure la progression et l'effort environnemental des communes membres à celui Montfort Communauté, l'outil de suivi en cours d'élaboration pourra être partagé afin de systématiser la remontée d'informations à l'EPCI.

**A l'échelle de Montfort Communauté** : Il est envisagé de réaliser une revue de projets tous les ans, avec la Commission DDTE, ce qui permettra de suivre les indicateurs et d'apprécier le déroulement du programme d'action du PCAET. Voir ce qui fonctionne ou non et pourquoi.

**A l'échelle des EPCI du pays de Brocéliande** : un groupe technique constitué des 3 référents techniques PCAET des EPCI pourrait également se réunir, de façon à faciliter le suivi des actions communes et de veiller à une certaine homogénéité des indicateurs de suivi et des stratégies d'action déployées.

Ce partenariat sera à cadrer via une délibération et/ou une convention partenariale.

---

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

---

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens humains mobilisés** : Chargée de mission PCAET : 1 ETP dédié au portage du projet du PCAET et intégration des différents services et des commissions selon les projets

**Moyens techniques mobilisés** : Un outil de suivi commun aux trois EPCI est à définir



## Gouvernance : Renforcer la coopération entre les 3 EPCI de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : -

**PRIORITE DONNEE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Comités de suivi, comités restreints, réunions techniques (Nombre/an)

Projets mutualisés (Nombre)

### CONTEXTE - ENJEUX

Dans le cadre de leurs compétences en matière de Climat Air Énergie, les Communautés de communes de Brocéliande, Montfort et Saint-Méen Montauban ont lancé leur Plan Climat Air Énergie Territorial en 2017. Elles ont mené l'élaboration du diagnostic et la stratégie de façon conjointe au travers d'une mission PCAET confiée au Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande. Le diagnostic a été arrêté en 2019, puis la stratégie en 2021. A la suite de cette élaboration conjointe, chaque EPCI a concerté et réalisé son propre programme d'action. Chaque programme d'action a été arrêté fin 2021.

Aussi, afin de poursuivre le travail commun sur les programmes d'action, et le suivi / évaluation du PCAET des trois communautés de communes, il a été fait rapidement le constat que les trois EPCI ont tout intérêt à mutualiser leurs moyens. Compte tenu de ce contexte et de la pluralité des actions, il est convenu entre les trois EPCI de partager des ambitions et enjeux permettant :

- D'asseoir et de renforcer la transition énergétique et écologique du territoire des trois EPCI ;
- Mutualiser leurs démarches à une échelle cohérente ;
- De peser face aux partenaires pour orienter l'action Climat Air Énergie de chacun des EPCI en fonction des enjeux communs.

### OBJECTIFS

- Mise en place d'un outil global et d'indicateurs communs de suivi et d'évaluation des politiques et action PCAET ;
- Coopération de projet entre les trois EPCI et articulation des PCAET : Initier et/ou participer à des actions mutualisées (ex : enquête d'opportunité CEP, planification énergétique, réponse à des appels à projet de manière conjointe...) ;
- Le Comité de suivi : 1 fois par an minimum // le Comité restreint : 1 fois par an minimum.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Création d'une convention liant les trois EPCI et les grands principes de la coopération dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

Création de deux instances de gouvernance principales au lancement du PCAET.

#### 1. LE COMITE DE SUIVI :

Cette instance réunit l'ensemble des membres suivants : Président-es, Vice-Président-es, les commissions dédiées aux PCAET, les DGS, les chargé-es de missions PCAET.

Le Comité de suivi, selon les sujets abordés, peut associer à ses travaux toutes les personnes qualifiées qu'il juge utile : personnes publiques associées, les financeurs des projets, autres partenaires éventuels.

Il a pour rôle la vérification de la mise en œuvre, la projection des bilans, le suivi du niveau de réalisation des objectifs préalablement fixés.

#### 2. LE COMITE RESTREINT

Cette instance réunit les Président-es, les Vices-Président-es et les chargé-es de missions PCAET.

Il a vocation à être sollicité notamment pour les décisions d'action à mutualiser, les arbitrages politiques avec l'appui et l'évaluation techniques des projets, l'articulation des PCAET et la création de nouveaux projets et l'approbation de nouveaux partenariats.

#### 3. Animation et lancement des actions : des EPCI pilotes

Chaque EPCI se voit attribuer la responsabilité du bon déroulé et de l'organisation d'une action ou projet spécifique en cours.

### ACTEURS DU PROJET

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

-



## Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie



**PILOTE(S)** : Les 3 EPCI du pays de Brocéliande

**PARTENAIRE(S)** : -

**PRIORITE DONNE A L'ACTION** : ★★★

**INDICATEURS** :

Énergétique

Carbone

Santé – Environnement

Suivi / Évaluation

Actions organisées / an (Nombre)

Participants (Nombre)

Publics sensibilisés

### CONTEXTE - ENJEUX

Les trois communautés de communes ont réalisé ou ont pour projet de développer un certain nombre d'actions d'éducation et de sensibilisation aux problématiques climat-air-énergie sur leur territoire respectif. Le public cible (agents, élu.e.s, scolaires, citoyens, etc.) et le format des animations peuvent être variés.

## Contributions de Brocéliande Communauté

Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie

**PILOTE(S)** : Brocéliande Communauté

**PARTENAIRE(S)** : les communes, les acteurs de l'éducation à l'environnement et aux transitions et tous partenaires / opportunités, SDE 35, le Service Info Jeunes de Brocéliande Communauté (SIJ)

### CONTEXTE - ENJEUX

Pour permettre une appropriation du programme d'actions du Plan Climat par tous et pour faciliter la compréhension de ses enjeux, la clé est d'une part de **sensibiliser aux effets du changement climatique et au rôle du PCAET**. Par ailleurs, lors des phases d'élaboration des projets, il est important de pouvoir **impliquer les citoyens dans la démarche**. Par exemple, sur cet aspect participatif des projets, Brocéliande Communauté a eu l'opportunité de mener des temps d'échanges avec la population sur des actions déjà en phase opérationnelle :

- Le projet de liaisons cyclables inter-bourgs,
- Le programme d'actions sur la biodiversité « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande »
- Et plus globalement lors de la construction du programme d'actions de développement durable sur le territoire communautaire.

### OBJECTIFS

- Communiquer sur les actions climat-air-énergie inscrites au Plan Climat de Brocéliande Communauté et les bilans qui en découlent ;
- Valoriser les démarches des différents acteurs et partenaires, et notamment les actions exemplaires et innovantes en matière de transition énergétique et écologique ;
- Sensibiliser les citoyens aux enjeux climat-air-énergie.

### MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Les possibilités d'animation et de sensibilisation auprès de différents publics (habitants, scolaires, entreprises, agriculteurs) sont multiples et variables. Il est même courant de recevoir des propositions d'animations par des structures qui sont adressées aux autres services de la collectivité (culture, petite enfance, pôle technique) plutôt que directement au service Développement Durable. Là aussi, la transversalité des services est importante pour partager les propositions et capter les opportunités : exposition itinérante sur le climat, mallette pédagogique sur la transition énergétique, etc. ...

Toutefois, une proposition déjà cadrée est formulée par le SDE 35 pour la mise en œuvre d'un programme pédagogique sur les enjeux de la transition énergétique auprès des scolaires et des enfants des accueils de loisirs.

### CALENDRIER PREVISIONNEL

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

### MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

**Moyens humains** :

- Agent en charge du PCAET
- SDE35 : Porteur et coordinateur de la démarche auprès des scolaires.
- Intervenants extérieurs, selon les opportunités
- Le Service Info Jeunes

**Moyens financiers** : Enveloppe à définir

# Contributions de la CC Saint-Méen Montauban

Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie

**PILOTE(S)** : Communauté de communes Saint-Méen Montauban

**PARTENAIRE(S)** : Collèges du territoire, cinémas

## CONTEXTE - ENJEUX

Le service jeunesse de la CC Saint-Méen Montauban est déjà porteur sur le territoire de nombreuses animations sur la thématique environnementale. Dans le cadre du PCAET, la collectivité souhaite mettre en place une réelle politique de sensibilisation et d'animation sur les thématiques du climat, de l'air, de l'énergie et de la protection de l'environnement de manière générale. Pour cela, elle souhaite mettre en œuvre chaque année un événement de développement durable : « *le printemps du développement durable* ». Pour commencer, la CC Saint-Méen Montauban lance un challenge des éco-délégués des collèges du territoire et une soirée ciné-débat. Cet événement a vocation à prendre de l'ampleur petit à petit.

## OBJECTIFS

- Valoriser l'investissement et les travaux des élèves en faveur de l'environnement et de la transition écologique
- Accompagner les initiatives et les projets de développement durable
- Développer une conscience écologique individuelle et collective
- Communiquer sur les enjeux sociaux et environnementaux (locaux à mondiaux)

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Lancement du challenge des éco-délégués et du « *le printemps du développement durable* » :

1. **Lancement du challenge et communication auprès des établissements (février-mars)**
2. **Retours sur les actions menées par les éco-délégués (fin avril/début mai)**

Les éco-délégués devront transmettre à la communauté de communes une présentation des actions et initiatives menées. La forme de la présentation est libre (vidéo courte, podcast, diaporama, panneaux, photo etc.). Les productions des élèves seront exposées.

3. **Exposition des initiatives et projets des éco-délégués** : Dans le but de valoriser les travaux des établissements, ainsi que les projets menés, les collégiens pourront être invités à exposer leurs travaux (vidéo, podcast, photos, créations diverses, explications etc...) dans le hall des cinémas dans le cadre de la projection du film « BIGGER THAN US ».

4. **Invitation des éco-délégués au cinéma (année 2022 : Bigger Than Us)**

5. **Animation et atelier « la fresque du climat » avec les éco-délégués**

6. **Organisation d'une soirée ciné-débat en lien avec les enjeux du PCAET ouvert à tous**

7. **Sélection du jury et distribution des prix du challenge**

Les initiatives et actions seront publiées sur les réseaux sociaux de la communauté de communes. Les abonnés seront invités à voter pour l'action qui leur semble être l'action éco-déléguée de l'année : c'est le choix du public. Tous les éco-délégué.e.s seront invité.e.s à passer un moment de convivialité où ils devront présenter les projets menés dans leur établissement devant les membres du jury : c'est la sélection du jury.

## ACTEURS DU PROJET

Les éco-délégués des collèges du territoire, les corps éducatif et pédagogique des collèges, les cinémas

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

Pour l'année 2022 : 2 000 € (1 600 € : places de cinéma pour environ 400 élèves) + 400 € de provision : animation et prix.

# Contributions de Montfort Communauté

Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie

**PILOTE(S)** : Montfort Communauté

**PARTENAIRE(S)** : SDE35, SMICTOM Centre Ouest 35, les communes, les scolaires, les ALSH

## OBJECTIFS

Animation et sensibilisation Climat – Air – Énergie

## MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

### 1. Watty

A destination des plus jeunes, le SDE 35 propose de mobiliser des enfants dès la maternelle aux enjeux de l'énergie, une proposition complémentaire peut être apportée : il s'agit du programme « **Watty à l'école** » développé en partenariat avec la société Eco CO<sub>2</sub> et labélisée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Ce programme de sensibilisation aux économies d'énergie s'adresse aux plus jeunes dès la grande section de maternelle jusqu'au CE<sub>2</sub>.

Des animations scolaires sous forme de 3 ateliers thématiques de sensibilisation animés en classe par un intervenant spécialisé.

Des événements : action « gros pull » pour améliorer le confort tout en faisant des économies, des actions dites de « rebond » pour mettre en pratique les éco-gestes à la maison et impliquer les familles.

Toutes les écoles du département peuvent potentiellement bénéficier du programme et la capacité annuelle du programme WATTY est d'environ 14 classes/an.

### 2. Moby

Faciliter l'accès aux modes de déplacements alternatifs et actifs vers l'école, c'est avant tout comprendre les enjeux de chaque établissement scolaire et les pratiques de déplacement de leurs usagers. C'est aussi impliquer les premiers acteurs de la mobilité scolaire, les élèves eux-mêmes, quel que soit leur âge.

La concertation avec les acteurs locaux, la connaissance du terrain, la sensibilisation des élèves sont les trois piliers du programme MOBY pour l'accompagnement des collectivités locales.

- Suivi des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements de l'établissement scolaire
- Suivi de l'évolution des pratiques de déplacement des élèves
- Bilan des émissions de CO<sub>2</sub> et un relevé des indicateurs de suivi retenus : qualité de l'air, environnement sonore, comportement et santé.

Le chargé de mission mobilité accompagne la collectivité et le comité Moby. Il fournit un kit « clé en main » (fiches outils et actions) qui permet au comité Moby d'avoir les connaissances nécessaires pour décider collectivement des actions à mettre en place et suivre leur réalisation.

### 3. Alimentaire

Le programme de sensibilisation est à retrouver dans la fiche action PAT

### 4. Déchets

Le programme de sensibilisation est à retrouver dans les fiches actions PLPDMA et TER

## CALENDRIER PREVISIONNEL

2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028

## MOYENS ET MONTANTS PREVISIONNELS

### 1. Watty

Comment s'inscrire ?

Gratuit pour les écoles, WATTY est, grâce à sa labellisation par le Ministère de l'Écologie, en grande partie financé par les énergéticiens (EDF). Le reste à charge est financé par le SDE35.

<https://www.sde35.fr/programme-watty>

### 2. Moby

<https://www.moby-ecomobilite.fr/programme/>



# LES INDICATEURS

## Orientation 1 : Bâti et Equipements

Libellé FA		Les indicateurs		
		Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité et méthode d'évaluation
Actions concernant les 3 EPCI	OR1_FAC_CEP	Energétique GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Réalisation de l'étude d'opportunité Intérêt des communes membres	Réalisée / Non réalisée / En cours % des communes intéressées Nb de communes intéressées
	OR1_FAC_Exemplarité_Patrimoine_Public	Energétique GES	Etiquette énergétique des bâtiments Bilan carbone du patrimoine en année n	DPE : A, B, C, D, E, F, G t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Bâtiments rénovés BBC sur le nombre total de bâtiments rénovés Bâtiments neufs correspondant aux exigences de la RT 2020 Evolution du parc en classement par étiquette énergétique	Nombre et % Nombre et %
	OR1_FAC_Fourniture_Energie_Verte	Energétique GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Taux de consommation couverte par des garanties d'origine renouvelable	%
	OR1_FAC_OPAH_OPAHRU	Energétique GES	Energie primaire économisée liée aux OPAH(RU) Evitement GES lié aux OPAH(RU)	KWh teqCO <sub>2</sub>
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Logement réhabilité "énergie" Accompagnement lié à la lutte contre la précarité énergétique	Nombre Nombre
Montant total des travaux réalisés Montant total des subventions versées			€ TTC €	
OR1_FAC_Stratégie_Patrimoniale_Perf_Energétique	Energétique	Energie primaire économisée liée aux travaux Gain énergétique cumulé sur le patrimoine bâti intercommunal après travaux Calcul potentiel d'économie d'énergie	KWh	
		Etiquetage énergétique des bâtiments publics Postes les plus consommateurs d'énergie dans les bâtiments (éclairage, chauffage, électronique)		
		Evitement GES liés aux travaux	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>	
		Audits énergétiques réalisés	Nombre	
	GES Santé-environnement	Part des bâtiments audités (audit énergétique) Evolution de la facture énergétique	% Taux d'évolution en %	
		Bâtiments rénovés BBC parmi tous les bâtiments rénovés € investi dans la rénovation	% Coût total (€) et €/an	
		Efficacité/réalisation		
OR1_FAM-SD3E_Encourager_montee-en-competence_metiers	Energétique GES			
	Santé-environnement			
	Efficacité/réalisation	Professionnels accompagnés / informés Création du référentiel des artisans et professionnels du territoire	Nombre Réalisé / Non réalisé / En cours	
OR1_FAM-SD3E_Sensibiliser_Entreprises_Renovations_Constructions_Ecoresponsables	Energétique GES			
	Santé-environnement	Adaptation des dispositifs économiques existants (écoconditionnalités)	Réalisée / Non réalisée / En cours	

	OR1_FAM_SPPEH	Efficacité/réalisation	Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères (CRAP) avec un volet « éco-construction / écorénovation » Professionnels informés des dispositifs d'aide pour la rénovation	Réalisé / Non réalisé / En cours Nombre
		Energétique	Énergie primaire économisée liée aux opérations	KWh / Mwh
		GES	Evitement GES lié aux opérations	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Santé-environnement		
CC St-Méen Montauban	OR1_CCSMM_Comptabilité_Energétique_GES	Efficacité/réalisation		
		Energétique	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (hors assainissement, eau, déchet et EP) Consommation d'énergie finale des bâtiments publics	MWh kWh/hab. et au kWh/m <sup>2</sup>
		GES	Part de bâtiments publics de classe E, F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	%
		Santé-environnement	Taux de couverture des besoins en énergie électrique par des EnR produites (PV) ou achetées.	%
		Efficacité/réalisation	Emissions des GES du patrimoine intercommunal	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
	OR1_CCSMM_PLH_revoyure	Efficacité/réalisation	Dépense énergétique de la collectivité Part de bâtiments faisant l'objet d'un suivi annuel de ses consommations	€/an %
		Energétique	Indicateur à définir dans la revoyure du PLH	
		GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation		
Montfort Communauté	OR1_MC_Orienter_les-porteurs_de_projet	Energétique		
		GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Conseils donnés par le service ADS Rendez-vous avec le CAU et les architectes paysagistes conseils de la DDTM Missions conseil confiées à des architectes-urbanistes sur des opérations d'ensemble	Nombre Nombre Nombre
	OR1_MC_ORT	Energétique		
		GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Évaluation annuelle du programme d'actions inscrit dans la convention de l'ORT (respect des délais, des programmes...) Logements vacants dans le périmètre ORT et son évolution Locaux commerciaux dans le périmètre ORT et son évolution	Nombre Nombre
	OR1_MC_Offre-de-logements-de-qualité	Energétique		
		GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Rdv organisés entre le porteur de projet et le service ADS (application du droit des sols) et utilisant le support des OAP Satisfaction des utilisateurs des OAP (communes, aménageurs, particuliers...) Rdv avec le CAU et les architectes-paysagistes-conseil de la DDTM sur conseil du service ADS Missions conseil confiées à des architectes urbanistes sur des opérations d'ensemble	Nombre Nombre Nombre

## Orientation 2 : Les Mobilités

Libellé FA		Les indicateurs		
		Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité et méthode d'évaluation
Actions concernant les 3 EPCI	OR2_FAC_Covoiturage_Habitants	Energétique		
		GES	Emissions de GES	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> /passager/km
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Actions de sensibilisation / communication	Nombre
			Niveau de participation aux animations Inscriptions à OuestGo	Nombre de participants et % Taux d'évolution (%), Nombre
	OR2_FAC_TC	Energétique		
		GES	Emissions de GES	k <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> /passager/km
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Part modale des transports en commun	%
			Fréquentation des lignes Nouvelles lignes ouvertes durant le PCAET (ferroviaire ou bus) Typologie des usagers	Nombre de montées, taux d'évolution (%) Nombre, projet réalisé/en cours/non réalisé Type et Part par tranche d'âge
	OR2_FAC_Coworking	Energétique		
		GES		
Santé-environnement				
Efficacité/réalisation		Occupation des espaces	Taux %, par an	
		Animations et actions de communication / an Télétravailleurs accueillis / an Entrepreneurs accueillis (ou entreprises accueillies) / an Formations / an	Nombre Taux d'évolution (%), Nombre Taux d'évolution (%), Nombre Nombre	
OR2_FAC_Strategie_Mobilité	Energétique			
	GES			
	Santé-environnement			
	Efficacité/réalisation	Elaboration de la stratégie	Réalisée / Non réalisée / En cours	
		<b>Indicateur spécifique BC</b> : Estimation de l'évolution des parts modales <b>Indicateur spécifique BC</b> : Participants au processus de concertation <b>Indicateur spécifique BC</b> : Entreprises et écoles impliquées	% Nombre Nombre	
OR2_FAC_Mobilité_durable_décarbonée_EPCI	Energétique			
	GES	Emissions de GES liées aux déplacements domicile-travail des agents	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> , taux d'évolution (%)	
	Santé-environnement	Emissions GES évitées par le télétravail	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>	
	Efficacité/réalisation	Part modale des déplacements actifs des agents (marche, vélo) dans les déplacements domicile travail	%	
		Agents pratiquant le télétravail	Nombre	
		<b>Indicateur spécifique BC</b> : Agents bénéficiant du dispositif Forfait Mobilités Durables et part parmi les services communautaires <b>Indicateur spécifique BC</b> : Trajets domicile-travail réalisés de manière alternative ou décarbonée. <b>Indicateur spécifique CCSMM</b> : Classement Crit'Air de la flotte de véhicule intercommunale	Nombre Nombre de km ou % de Part (%)	
OR2_FAM-SD3E_Sensibilisation_Entreprises_pratiques-de-Mobilités	Energétique			
	GES			
	Santé-environnement			
Efficacité/réalisation	Actions de sensibilisation réalisées auprès des entreprises et leurs salariés / an	Nombre		
	Entreprises engagées dans la démarche	Nombre		
OR2_FAC_Pratique_Cyclable_Mobilités_Actives	Energétique			
	GES	Gains GES estimés liés à la création de pistes cyclables	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>	

	OR2_FAC_SDIRVE	Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Voies cyclables créées Aide à l'achat de VAE / Prêts de VAE	%, km pour 1 000 hab et évolution annuelle Nombre
		Energétique GES		Emissions de GES évitées t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Santé-environnement		Bornes installées Nombre
		Efficacité/réalisation	Taux de réalisation (Objectif/résultat) Fréquentation des bornes	% Nombre moyen de charges (par jour, par mois, par an)
Brocéliande Communauté	OR2_BC_Demobilite_services_publics_proximite	Energétique GES		Km évités/an par des trajets de plus courte distance effectués par les utilisateurs des services t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Santé-environnement		Enquête auprès des utilisateurs (ou commune de provenance connue par un autre moyen, type inscription au service, rdv)
		Efficacité/réalisation		Fréquentation des dits services par les habitants Réalisation d'une Maison France Service Réalisée / Non réalisée / En cours Nombre d'utilisateurs, évolution % Réalisée / Non réalisée / En cours
	OR2_BC_Schema_Logistique	Energétique GES		Remplacement de la flotte de véhicules des entreprises de transport par des véhicules moins polluant Réalisé / Non réalisé / En cours Nombre d'entreprises concernées
		Santé-environnement		Amélioration de la qualité de l'air au cœur des bourgs et des nuisances sonores liées au trafic
		Efficacité/réalisation		Evolution du nombre de passages de poids lourds dans les bourgs Nombre de véhicules
CC St Méen Montauban	OR2_CCMM_FRET	Energétique GES		Gains énergétiques KWh ou Gwh
		Santé-environnement		Emissions de GES t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Efficacité/réalisation		Mener l'étude de faisabilité Réalisée / Non réalisé / En cours
	OR2_CCMM_Plateforme_Multimodale_La-Brohinière	Energétique GES		Gain énergétique Kwh ou Gwh
		Santé-environnement		Emissions des GES t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Efficacité/réalisation		Emissions particules fines NOx du fait de l'absence de combustion de gasoil. Mener l'étude de faisabilité Réalisée / Non réalisée / En cours)
Montfort Communauté	OR2_MC_Fonds-de-Concours_Projets_Communaux_Durables	Energétique GES		Emissions des GES t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Santé-environnement		Amélioration de la qualité de l'air Favoriser les mobilités actives
		Efficacité/réalisation		Projets et liaisons réalisées Diminution des véhicules en centre bourg / ville Nombre et Réalisé / Non réalisé / En cours Nombre et évolution %
	OR2_MC_Maison-Mobilité	Energétique GES		Diminution de l'utilisation et de la circulation des voitures individuelles et donc des émissions de GES.
		Santé-environnement		Amélioration de la qualité de l'air Fréquentation de la maison de la mobilité
		Efficacité/réalisation		Enquête de satisfaction des personnes suite à leur passage Utilisation des services proposés : augmentation de la part modale du covoiturage, du train, du bus, du vélo et de la marche à pied Nombre de personnes Réalisée / Non réalisée / En cours Evolution de la part modale en %
	OR2_MC_Installation_Station_GNC-bioGNC	Energétique GES		Emissions des GES évitées t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Santé-environnement		Mise en service effective
		Efficacité/réalisation		Volume annuel distribué sur la station Réalisée / Non réalisée / En cours m <sup>3</sup> ou litres
				Achat de véhicules respecté par les structures engagées dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME Nombre de structures concernées, nombre de véhicules par structure et au total

OR2_MC_Utilitaire_GNV	Energétique	Véhicules roulant au GNV	Nombre
	GES	Emission de GES évitées grâce au nombre de kilomètres économisés par an	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
	Santé-environnement	Polluants atmosphériques évités	
	Efficacité/réalisation	« véhicules propres » achetés	Nombre

## Orientation 3 : Les Energies Renouvelables

Libellé FA		Les indicateurs				
		Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité et méthode d'évaluation		
Actions concernant les 3 EPCI	OR3_FAC_Developpement_Photovoltaïque	Energétique	Production d'énergie photovoltaïque	Mwh		
		GES	Puissance moyenne installée	kWc		
		Santé-environnement	Emissions de GES évitées liées à la production d'énergie solaire	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>		
		Efficacité/réalisation	Ombrières installées	Nombre		
			Surface de panneaux installée	m <sup>2</sup>		
	OR3_FAM_Planification_Energétique	Efficacité/réalisation	Représentation de la production en nombre de foyers consommateurs	Nombre		
			Energétique			
			GES			
Brocéliande Communauté	OR3_BC_Observatoire_Energie_solaire	Energétique	Evolution de la production d'énergie solaire (par an, par commune et au global sur la durée du PCAET)	kwc produits		
			Part de la production d'énergie solaire parmi le reste de la production d'énergie renouvelable	% de la production d'EnR globale		
		Santé-environnement	Efficacité/réalisation	Projets d'installation de production d'énergie solaire : projet privés / projets publics	Nombre et part privé/public	
				Suivi géographique des projets	Suivi SIG - répartition	
		Efficacité/réalisation	Efficacité/réalisation	Puissance totale de panneaux PV installés	kWc	
				Surface totale de panneaux PV installés	m <sup>2</sup>	
				Communication faite sur le sujet	Réalisée / Non réalisé / En cours Nombre d'outils de communication	
		CC St Méen Montauban	OR3_CCSMM-FP_Autoconsommation_Collective	Energétique	Part des besoins du bâtiment couvert par les ENR	%
GES	Autoconsommation totale			Mwh/an		
Santé-environnement						
Efficacité/réalisation	Moyenne économisée en € / an pour les usagers			€/an		
	Réalisation du projet			Réalisé / Non réalisé / En cours		
Montfort Communauté	OR3_MC_Soutien_Projets_Citoyens_EnR	Energétique	GES	Santé-environnement	Impacts écologiques de la production et du recyclage	
					Part d'EnR produite sur le territoire du pays de Brocéliande	%
		Efficacité/réalisation	Efficacité/réalisation	Taux de couverture des EnR	%	
				Projets citoyens créés	Nombre	

## Orientation 4 : L'agriculture et la filière Bois

	Libellé FA	Les indicateurs		
		Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité et méthode d'évaluation
Actions concernant les 3 EPCI	OR4_FAC_Aide_Installation_Agriculture	Energétique GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Exploitations agricoles soutenues, dont part de celles en « Agriculture Biologique » Agriculteurs répondants à l'éco-conditionnalité <b>Indicateur spécifique CCSMM : Modulation versée</b>	Type, Nombre, € Nombre, % Nombre, €, Type
	OR4_FAC_Breizh_Bocage	Energétique GES	GES séquestrés	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Santé-environnement	Haies plantées	Mètre linéaire
		Efficacité/réalisation	Bénéficiaires	Nombre
	OR4_FAC_Terres_de_Sources	Energétique GES	Impact carbone	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		Santé-environnement	Impact sur la qualité de l'eau	
		Efficacité/réalisation	Agriculteurs labélisés Restaurations collectives s'approvisionnant avec TDS®	Nombre Nombre
	OR4_FP_Filiere_Bois	Energétique GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Lancement de l'étude	Réalisée / Non réalisée / En cours
CC Saint-Méen Montauban	OR4_CCSMM_Agriculture_Economie_Eau	Energétique GES	GES évités grâce aux économies d'eau réalisées	g de CO <sub>2</sub>
		Santé-environnement	Economie d'eau par exploitation dans le cadre de ce programme	m <sup>3</sup>
		Efficacité/réalisation	Agriculteurs accompagnés dans cette étude Lancement de l'étude	Nombre Réalisée / Non réalisée / En cours
	OR4_CCSMM_CIVAM35IT_transmissibilite-des-fermes	Energétique GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Agriculteurs accompagnés Participants aux café-transmission	Nombre Nombre
BC	OR4_BC_Enquete_Climactiv	Energétique GES	Réalisation de l'enquête	Réalisée / Non réalisée / En cours
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Agriculteurs enquêtés	Nombre
MC	OR4_MC_Strategie_Agricole_Climat-Air-Energie	Energétique GES		
		Santé-environnement	Validation d'une stratégie concertée	
		Efficacité/réalisation	Temps d'échanges organisés et participants	Nombre

## Orientation 5 : L'éco-responsabilité

Libellé FA		Les indicateurs			
		Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité et méthode d'évaluation	
Actions concernant les 3 EPCI	OR5_FAC_Associations_EcoResponsable	Energétique GES			
		Santé-environnement			
		Efficacité/réalisation	Evolution du système d'attribution Associations subventionnés	Réalisée / Non réalisée / En cours	
			Type de projets / événements subventionnés Réalisation du guide / charte des éco-événements	Nombre Type Réalisé / Non réalisé / En cours	
	OR5_FAC_Politique_Achat_Durable	Energétique GES			
		Santé-environnement			
		Efficacité/réalisation	Mise en place de la politique d'achat durable Part des marchés de la collectivité intégrant des clauses environnementales Clauses respectées dans l'exécution du marché	Réalisée / Non réalisée / En cours Nombre, % et en €	
	OR5_FAC_PLPDMA_Prévention_Déchets	Energétique GES	Emissions de GES liés aux traitements des déchets <b>Indicateur spécifique de BC et MC – Aide à l'achat de couches lavables</b> Matières 1ères évitées (vs fabrication de la couche jetable)	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> kg	
		Santé-environnement	Tonnages des déchets ménagers et assimilés Evolution annuelle de la production de déchets, pour les différents flux Fréquentation des déchèteries	kg/hab/an % Nombre de passages	
		Efficacité/réalisation	<b>Indicateur spécifique de BC – Aide à l'achat de couches lavables</b> Familles et assistants maternels bénéficiaires de l'aide à l'achat Budget annuel accordé aux bénéficiaires de l'aide	Nombre €	
			<b>Indicateur spécifique de CCSMM – Service de prêt de broyeurs de végétaux</b> Emprunts et cartes de prêt	Nombre d'emprunts, Nombre de cartes	
			<b>Indicateur spécifique de MC : Location de broyeur de végétaux</b> Distance parcourue par l'utilisateur (km) Devenir des végétaux sans ce service Location du broyeur Cartes d'emprunt délivrées Quantité broyée	Km Nombre de locations par an Nombre de cartes d'emprunt délivrées kg	
			<b>Indicateur spécifique de MC : Promotion des Couches Lavables</b> Familles / assistants maternels aidés par le dispositif d'aide à l'achat de couches lavables (Nombre)	Nombre	
		OR5_FAM-SMICTOM_TER	Energétique GES		
			Santé-environnement		
			Efficacité/réalisation		
		OR6_FAM-DB_Tourisme-Durable	Energétique GES		
	Santé-environnement				
Efficacité/réalisation	Réalisation d'une stratégie concertée et transversale		Réalisée / Non réalisée / En cours		
CC Saint-Méen Montauban	OR5_CCSMM_Numérique_Responsable	Energétique GES			
		Santé-environnement Efficacité/réalisation	Définition de la stratégie	Réalisée / Non réalisé / En cours	
	OR5_CCSMM_Fonds_de_concours _TE_communes	Energétique GES			

		<b>Santé-environnement</b>		
		<b>Efficacité/réalisation</b>	Evolution des critères d'attribution Enveloppes attribuées Type de projets financés	Réalisée / Non réalisée / En cours Nombre et coût (€) Type
	OR5_CCSMM_Soutien_loi_EGALim	<b>Energétique GES</b>		
		<b>Santé-environnement</b>		
		<b>Efficacité/réalisation</b>	Création du réseau Appui technique Appui financier	Réalisé / Non réalisé / En cours Nombre Nombre, €
		<b>Energétique GES</b>		
	OR5_MC_PAT	<b>Santé-environnement</b>	Suivi des factures en restauration collective Indicateurs EGALim et approvisionnements locaux Enfants sensibilisés	Nombre Nombre
		<b>Efficacité/réalisation</b>	Participants aux différents défis, événements Structures et professionnels accompagnés Fiches recettes créées Évolution des freins logistiques	Nombre Nombre
	OR5_MC_Tiers-lieu	<b>Energétique GES</b>		
		<b>Santé-environnement</b>	Amélioration de la qualité de vie, cadre de vie, coopération citoyenne et projets collectifs	
		<b>Efficacité/réalisation</b>	Création du lieu Fréquentation du lieu Événements organisés Projets émergents de cet espace écocitoyen	(Réalisée / Non réalisée / en cours) Nombre Nombre Nombre
		<b>Energétique GES</b>		
	OR5_MC_Intégrer-des-Critères_PCAET_DSP	<b>Santé-environnement</b>		
		<b>Efficacité/réalisation</b>	Critères respectés Contrôle des DSP	Oui/non
	OR5_MC_Creation_Recyclerie	<b>Energétique GES</b>		
		<b>Santé-environnement</b>		
		<b>Efficacité/réalisation</b>	Mise en service effective de la recyclerie Ventes et visiteurs Objets récupérés et recyclés	Réalisée / Non réalisée / en cours Nombre Nombre

Montfort Communauté

## Orientation 6 : Adaptation et résilience

Libellé FA		Les indicateurs		
		Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité et méthode d'évaluation
Actions concernant les 3 EPCI	OR6_FAC_Strategie_Territoriale_Milieux_Aquatiques_BV	Energétique	Séquestration Carbone	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		GES	Etat écologique de l'eau	
		Santé-environnement	- Suivis biologiques : Indice Biologique Diatomée (IBD), Indice Global Normalisé (IBGN), Indice Macrophyte en Rivière (IBMR), Indice Poissons Rivière (IPR), Indice Abondance Truite (IAT) - Suivis hydrauliques : débits / inondations / sécheresses - Suivis physico-chimiques	Etat : Bon, Mauvais, Médiocre
		Efficacité/réalisation	Taux de réalisation financier Taux de réalisation technique Linéaire restauré / entretenu Nombre de réalisations Atteinte du bon état écologique	% % Mètre linéaire Nombre % de linéaire bon
	OR6_FAC_Nature-en-ville (BC et MC)	Energétique	Haies restaurées dans les centre-bourgs et périphérie	Nombre d'arbres plantés, linéaire Réalisée / Non réalisée / En cours, Nombre de projets
		GES	Création ou restauration d'îlots de fraîcheur.	
		Santé-environnement	Privilégier les essences peu ou non allergisantes	
		Efficacité/réalisation	Réduction / atténuation de la température dans les villes lors des très fortes chaleurs	
	OR6_FAM-DB_Tourisme-Durable	Energétique		
		GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Réalisation d'une stratégie concertée	Réalisée / Non réalisée / En cours
OR6_FAC_Observatoire-qualité-air (BC et MC)	Energétique			
	GES			
	Santé-environnement	Suivi qualité de l'air	Réalisé / Non réalisé / En cours	
	Efficacité/réalisation	Actions de communication menées sur la qualité de l'air à destination du grand public  Sensibilisation des élus	Nombre d'actions, nombre de participants  Nombre d'évènements et taux de participation	
Brocéliande Communauté	OR6_BC_ABB	Energétique	<b>Indirectement :</b> Réduction de la consommation énergétique par l'éclairage public (via actions sur la pollution lumineuse).	
		GES	Identification, protection et restauration des principaux éléments de stockage C (prairies, boisements, zones humides) : repérage cartographique, référentiel thématique et géographique.	
		Santé-environnement	<b>Indirectement :</b> Emissions de GES liées au matériel d'entretien des espaces de nature (via actions sur la gestion différenciée). Impact sur les paysages et sur la qualité du cadre de vie : perception des habitants et appréciation qualitative au gré des interventions.	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
	Efficacité/réalisation	Quantification des éléments de nature (haies, mares, continuités écologiques ...) restaurés	Nombre de projets de restauration par an et sur la durée du PCAET Réalisés / Non réalisés / En cours	
		Sondages auprès de la population pour la perception des actions « biodiversité » réalisées sur le territoire.		
		Sensibilisations / animations, formations, inventaires	Nombre, taux de participation (selon publics, par commune, par an)	
CC Saint-Méen	OR6_CCSMM_Ressource-en-eau_Perimetre-de-captage	Energétique		
		GES		
		Santé-environnement	Indicateurs de suivi de la qualité de l'eau potable	
		Efficacité/réalisation	Hectares acquis par la collectivité Agriculteurs en BRE	Nombre d'ha, ha/an Nombre

Montfort Communauté	OR6_CCSMM-FP_Plan_Paysage	Energétique	Elaboration de la politique foncière pour la ressource	Réalisée / Non réalisée / En cours
		GES		
		Santé-environnement		
	OR6_CCSMM_LIFE-ARTISAN	Efficacité/réalisation	Réalisation du Plan de Paysage	Réalisé / Non réalisé / En cours
		Energétique	GES séquestrés	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		GES		
		Santé-environnement		
	OR6_CCSMM_Programme_Plantations	Efficacité/réalisation	Surface et linéaire de plantations	Hectares et mètres linéaires
		Energétique	Arbres plantés	Nombre
		GES		
		Santé-environnement		
	OR6_CCSMM_Identification_Zones_Humides_Puits-C	Efficacité/réalisation	Séquestration carbone	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> par ha
		Energétique	Régulation des crues	
		GES	Stockage d'eau, soutien d'étiage	
		Santé-environnement	Epuration de l'eau (dénitrication particulièrement)	
			Régulation thermique de l'air	
		Efficacité/réalisation	Support de biodiversité	Nombre
	Zones humides restaurées			
	Surface restaurée		ha	
	OR6_MC_ZAC_Gare	Efficacité/réalisation	Communes soutenues	Nombre
Energétique		Choix réalisés lors de la conception de la ZAC		
GES				
Santé-environnement				
OR6_MC_Urbanisme_respectueux	Efficacité/réalisation	Puissance d'énergie produite si installation d'EnR	kWc	
	Energétique	Stockage carbone	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>	
			Emissions de GES	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
			Préservation des milieux agricoles et naturels	
	Santé-environnement	Développement et préservation du stockage carbone		
		Limitation de l'imperméabilisation des sols		
		Favoriser la préservation de la biodiversité		
	Efficacité/réalisation	Trame verte // Continuité écologique	Nombre	
		Déclarations préalables déposées pour la suppression de haie		
		Inventaire bocager		
		Evaluation annuelle du programme d'actions		
		Opérations réalisées sur les friches		Nombre
Opérations réalisées en renouvellement urbain		Nombre		
OR6_MC_Préserver_Biodiversité	Energétique	Eviter la disparition de la biodiversité sur le territoire et contribuer à l'équilibre des écosystèmes sur le territoire		
				GES
	Santé-environnement			Education à l'environnement pour limiter les nuisances sur le territoire

			Garantir dans la durée la bonne tenue des services écosystémiques	
		<b>Efficacité/réalisation</b>	Développer la capacité de stockage du carbone du territoire Comptage biodiversité (oiseaux, insectes, avifaune...) Actions instaurées par les communes	Nombre de comptages Nombre et type
OR6_MC_Préserver_Biodiversité_BRETEIL		<b>Energétique</b>		
		<b>GES</b>	Stockage carbone généré	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub>
		<b>Santé-environnement</b>		
		<b>Efficacité/réalisation</b>	Plantations	Mètre linéaire

## Orientation 7 : Gouvernance

Libellé FA		Les indicateurs		
		Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité et méthode d'évaluation
Actions concernant les 3 EPCI	OR7_FAC_Gouvernance_Locale	Energétique		
		GES		
		Santé-environnement		
	OR7_FAC_Gouvernance_3EPCI	Efficacité/réalisation	Commissions et réunions thématiques et autres réunions dédiées	Nombre par an
		Energétique		
		GES		
	OR7_FAC_Sensibilisation_des_publics	Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Comités de suivi, comités restreints, réunions techniques Projets mutualisés	Nombre par an Nombre
		Energétique		
Montfort Communauté	OR7_MC_Défi_Citoyen	GES		
		Santé-environnement		
		Efficacité/réalisation	Montant en valeur réelle et en € des économies d'énergie et d'eau réalisées (en moyenne 200€/an) Ménages ayant participé au défi Économie d'énergie en valeur réelle	Nombre Total cumulé en m³ de gaz, litres d'eau et kwh d'électricité
	OR7_MC_Sensibilisation_tous_publics	Energétique		
		GES		
		Santé-environnement		
	OR7_MC_Budget_Participatif_Projets_Citoyens	Efficacité/réalisation	Actions de sensibilisation menées Établissements engagés et enfants sensibilisés Événements portés par les associations Parents sensibilisés par les enfants suite à un défi	Nombre et taux de participation Nombre par an Nombre et taux de participation Nombre
		Energétique		
		GES		
OR7_MC_Budget_Participatif_Projets_Citoyens	Santé-environnement			
	Efficacité/réalisation	Existence du budget participatif Projets accompagnés par la collectivité Maturité et réussite de montage des projets	Réalisé / Non réalisé / En cours Nombre et type	
	Energétique			

